

PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique Bureau des Affaires européennes



« Conformément à la nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer du 25 novembre 2013 (Décision 2013/755/UE du Conseil), la Polynésie française a l'obligation de fournir un rapport annuel de mise en œuvre de l'utilisation des financements européens sur son territoire incluant le Fonds européen de Développement et les programmes de l'Union européenne.

La contribution des services de l'administration du gouvernement de la Polynésie française, de l'Etat et notamment ceux amenés à gérer ou à assurer le suivi des projets financés par l'Union européenne est essentielle à l'élaboration de ce rapport. »

Le présent rapport qui couvre la période de janvier à décembre 2020, a été élaboré par le Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Polynésie française, en lien avec les ministères et services de l'administration polynésienne ainsi qu'avec les services et établissements publics de l'Etat en Polynésie française, le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, la Banque Européenne d'Investissement et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

TABLE DES MATIERES

1. SITUATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE EN 2020	10			
1.1 SITUATION INTERNE.....	10			
1.1.1 Situation politique.....	13			
1.1.2 Situation économique.....	14			
1.1.3 Situation budgétaire et état des finances publiques.....	20			
1.1.4 Situation démographique.....	23			
1.2 COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE.....	25			
1.2.1 Echanges et accords commerciaux avec les partenaires.....	25			
1.2.2 Relations internationales de la Polynésie française.....	29			
2. L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	32			
2.1 PARTENARIAT ETAT-PAYS.....	32			
2.1.1 Dialogue avec l'Etat.....	32			
2.1.2 Dépenses de l'Etat en Polynésie française.....	35			
2.1.3 Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens.....	36			
2.1.4 Le contrat de projets 2015-2020.....	37			
2.1.5 Autres dispositifs financiers.....	38			
2.1.6 Fonds Exceptionnel d'Investissement.....	39			
2.2 INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN APPUI DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	39			
2.2.1 Un partenariat consolidé avec le Pays.....	40			
2.2.2 Un soutien aux grands projets du territoire.....	40			
2.2.3 Un accompagnement de proximité des communes.....	41			
2.2.4 La Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-mer (Sogefom) : un acteur au service des TPE/PME.....	41			
2.2.5 Favoriser les dynamiques de coopération régionale.....	42			
2.2.6 Déclinaison de l'Initiative Outre-mer en commun.....	42			
3. COOPERATION « UNION EUROPEENNE & POLYNESIE FRANÇAISE » EN 2020	43			
3.1 DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE.....	43			
3.1.1 Dialogue avec la Commission européenne.....	43			
3.1.2 Dialogue inter PTOM sous l'égide de l'OCTA.....	45			
3.2 DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA POLYNESIE FRANCAISE DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF.....	49			
3.2.1 Politique de développement touristique.....	49			
3.2.2 Politique en matière d'environnement.....	52			
3.2.3 Politique en matière d'agriculture et de foresterie.....	53			
3.2.4 Politique en matière de pêche et d'aquaculture.....	53			
3.2.5 Politique en matière énergétique.....	54			
3.2.6 Politique en matière de gestion des finances publiques.....	55			
3.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2020.....	58			
3.3.1 Repères chronologiques pour l'année 2020.....	58			
3.3.2 Exécution du 10ème FED.....	60			
3.3.3 Exécution du 10ème FED territorial.....	60			
3.3.4 Exécution du 10ème FED régional thématique.....	64			
3.3.5 Exécution du 11ème FED territorial et régional.....	65			
		3.3.6	Programmation du 11ème FED Thématique – Programme pour l'ensemble des Pays et Territoires d'Outre-Mer.....	74
		3.3.7	Facilité de coopération technique (TCF II et TCF III).....	74
		3.3.8	Programmation territoriale du futur instrument financier de coopération de l'Union européenne pour la période 2021-2027.....	76
4. PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX	78			
4.1 VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES HORIZONTAUX DE L'UE AYANT BENEFCIE A LA POLYNESIE FRANÇAISE DURANT LA PERIODE 2014-2020.....	78			
4.1.1 Horizon 2020 (recherche, innovation).....	78			
4.1.2 COSME (compétitivité des PME et entreprises).....	79			
4.1.3 Erasmus+ (formation, éducation et sport).....	79			
4.1.4 BEST 2.0.....	81			
4.2 EDUCATION ET FORMATION : LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +.....	82			
4.2.1 ERASMUS + scolaire : les partenariats stratégiques.....	82			
4.2.2 ERASMUS + enseignement supérieur.....	83			
4.3 PROGRAMMES THEMATIQUES.....	85			
5. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	86			
6. BILAN	87			
7. ANNEXES	88			
			ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL.....	89
			ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL.....	90
			ANNEXE 3 – REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED.....	91
8. « FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE	92			
8.1 10 EME FED – RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	93			
8.2 10EME FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI).....	102			
8.3 11EME FED – APPUI BUDGETAIRE AU SECTEUR DU TOURISME.....	106			
8.4 11EME FED THEMATIQUE - PROGRAMME POUR L'ENSEMBLE DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (CHANGEMENT CLIMATIQUE ; TRANSITION ENERGETIQUE ; REPONSE A LA COVID-19).....	110			
8.5 11EME FED – TCF II (FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE).....	111			
8.6 11EME FED REGIONAL PACIFIQUE – PROJET REGIONAL OCEANIEN DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES (PROTEGE).....	113			
8.7 PROGRAMMES HORIZONTAUX –ERASMUS + - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR /CONSORTIUM PF.....	115			
8.8 PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS+ - « NO MAN IS AN ISLAND ».....	117			
8.9 PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME BEST 2.0+.....	119			

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 : CARTE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE SUPERPOSEE A L'UNION EUROPEENNE.....	9
ILLUSTRATION 2 : LE GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCE : PRESIDENCE.PF.....	12
ILLUSTRATION 3 : REPARTITION DE LA POPULATION EN POLYNESIE FRANÇAISE EN 2017.....	24
ILLUSTRATION 4 : VISIOCONFERENCE AVEC LE PRESIDENT DU FORUM DES ILES DU PACIFIQUE - 8 JUILLET 2020.....	29
ILLUSTRATION 5 : KAINAKI II POUR LA COP 26 - TABLE RONDE DU FORUM DES ILES DU PACIFIQUE SUR LES MESURES URGENTES DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - 11 DECEMBRE 2020.....	30
ILLUSTRATION 6 : TRANSPORT DE MATERIEL MEDICAL AU DEPART DE LA CHINE AU PROFIT DES MEMBRES DU FORUM DES ILES DU PACIFIQUE – 24 MAI 2020.....	30
ILLUSTRATION 7 : CHARGEMENT DES DONS ET DEPART DU TAHITI NUI VERS FIDJI – 28 DECEMBRE 2020.....	31
ILLUSTRATION 8 : DRAPEAU DU CHILI.....	31
ILLUSTRATION 9 : LOGO DE L'ONU.....	31
ILLUSTRATION 10 : LA MINISTRE DES OUTRE-MER ANNICK GIRARDIN ET LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – 3 FEVRIER 2020.....	32
ILLUSTRATION 11 : LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, EMMANUEL MACRON REÇOIT LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, EDOUARD FRITCH, ET LE PRESIDENT DE L'APF, GASTON TONG SANG – 8 OCTOBRE 2020.....	33
ILLUSTRATION 12 : LE PRESIDENT EDOUARD FRITCH ET LE MINISTRE DES OUTRE-MER, SEBASTIEN LECORNU, PARIS – 2 OCTOBRE 2020.....	33
ILLUSTRATION 13 : LE PRESIDENT EDOUARD FRITCH ET LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, PARIS – 5 OCTOBRE 2020.....	34
ILLUSTRATION 14 : LE PRESIDENT EDOUARD FRITCH ET LA MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, PARIS – 6 OCTOBRE 2020.....	34
ILLUSTRATION 15 : 18EME FORUM UE-PTOM - 10 DECEMBRE 2020 (PAR VISIOCONFERENCE).....	44
ILLUSTRATION 16 : M. PIERRE-HENRI HELLEPUTTE, CHEF DU BUREAU DE LA COMMISSION EUROPEENNE POUR LES PTOM DU PACIFIQUE A NOUMEA.....	45
ILLUSTRATION 17 : LOGO DE L'OCTA.....	45
ILLUSTRATION 18 : 18EME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OCTA, 8 DECEMBRE 2020 (PAR VISIOCONFERENCE).....	48
ILLUSTRATION 19 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE 2015-2020 – SOURCE : WWW.PRESIDENCE.PF.....	49
ILLUSTRATION 20 : ZONAGE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE PAPEETE- HTTP://WWW.TE-ORA-NO-ANANAHI.PF/LE-PROJET/.....	61
ILLUSTRATION 21 : LES PARTENAIRES DU PROGRAMME DU 10EME FED : « ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA VILLE DE PAPEETE ».....	62
ILLUSTRATION 22 : INAUGURATION POUR LE LANCEMENT DES TRAVAUX AVEC LE PRESIDENT DE LA PF, LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, LE HAUT-COMMISSAIRE, LE MAIRE DE LA COMMUNE, LE PRESIDENT DE LA SEM ET LE REPRESENTANT DE LA COMMISSION EUROPEENNE.....	62

ILLUSTRATION 23 : ZONAGE DES TRAVAUX -ZONE 1FED- FIN DECEMBRE 2020.....	63
ILLUSTRATION 24 : PROJET DE BIOCONVERSION DES TOURTEAUX DE COPRAH ©OCTA-INNOVATION.EU.....	64
ILLUSTRATION 25 : LES PARTENAIRES DU PROGRAMME PROTEGE.....	70
ILLUSTRATION 26 : 2EME COPIL REGIONAL (VISIO-CONFERENCE) – 23 AVRIL 2020.....	71
ILLUSTRATION 27 : ATELIER REGIONAL « FORET ET AGROFORESTERIE » A NOUMEA – 9-13 MARS 2020.....	72
ILLUSTRATION 28 : LOGO ERASMUS+ - SOURCE : LIDEM.EU.....	82
ILLUSTRATION 29 : LOGO BEST 2.0+.....	85

TABLEAUX

TABLEAU 1 : CHIFFRES-CLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE EN 2020 – SOURCES : IEOM ET ISPF.....	10
TABLEAU 2 : EVOLUTION DE L'EMPLOI – SOURCE : SEFI.....	17
TABLEAU 3 : DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCES : MEF.....	21
TABLEAU 4 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR ARCHIPEL EN 2017.....	24
TABLEAU 5 : REPERES CHRONOLOGIQUES DES PROGRAMMES DU FED EN PF POUR L'ANNEE 2020.....	59
TABLEAU 6 : MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 10EME FED CONCERNANT LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	60
TABLEAU 7 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 11EME FED.....	65
TABLEAU 8 : EVOLUTION DU BUDGET DES MOBILITES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	84
TABLEAU 9 : PARTICIPATIONS DE LA BEI EN PF DEPUIS 2012.....	86

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE ACCORDEE A LA PF DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL (MILLIONS F CFP).....	9
GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU PIB EN VOLUME (MILLIONS DE F.CFP) – SOURCE : CEROM.....	13
GRAPHIQUE 3 : INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES – SOURCE : IEDOM, IEOM ET BANQUE DE FRANCE.....	15
GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE - SOURCE : CPS, ISPF.....	16
GRAPHIQUE 5 : REPARTITION DES EMPLOIS SALARIES – SOURCE : CPS, ISPF.....	16
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DU SALAIRE MOYEN PAR ARCHIPEL – SOURCES : ISPF.....	18
GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION – SOURCES : ISPF, INSEE.....	19
GRAPHIQUE 8 : BALANCE COMMERCIALE REELLE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCES : ISPF, DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE POLYNESIE FRANÇAISE, RETRAITEMENT IEOM.....	25
GRAPHIQUE 9 : BALANCE COMMERCIALE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCES : ISPF, DOUANES.....	28
GRAPHIQUE 10 : REPARTITION DES DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAMP DE COMPETENCES.....	36

ABBREVIATIONS – ACRONYMES

3IF	Troisième Instrument Financier
AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ACP	Pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l’Environnement et de la Maitrise de l’Energie
AFD	Agence Française de Développement
AME	Aire Marine Educative
APF	Assemblée de Polynésie Française
APHP	Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
AT	Assistance technique
BAE	Bureau des Affaires Européennes
BEI	Banque européenne d’Investissement
BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d’outre-mer de l’Union européenne
CdP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CE	Commission européenne
CEROM	Comptes Economiques Rapides de l’Outre-Mer
CFL	Comité des Finances Locales
CHPF	Centre Hospitalier de la Polynésie Française
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l’Environnement
DAIEP	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
DAO	Décision d’Association Outre-mer
DAREIC	Délégué Académique aux Affaires Européennes, Internationales et de Coopération
DBF	Direction du Budget et des Finances
DEQ	Direction de l’Equipement
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGCE	Dotation Globale de Compensation pour l’Education
DGEE	Direction Générale de l’Education et des Enseignements
DGIE	Dotation Globale d’Investissement pour l’Education
DGOM	Direction générale des outre-mer
DIREN	Direction de l’Environnement
DOCUP	Document unique de programmation
DPF	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DRMM	Direction des Ressources Marines et Minières
EFTLV	Programme « Education et formation tout au long de la vie »
ENR	Energies renouvelables
ENRTP	Programme thématique pour l’environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l’énergie
EPHE	Ecole Pratique des Hautes Etudes
FCT	Fonctionnement
FDIP	Forum pour le Développement des Iles du Pacifique
FED	Fonds Européen de Développement
FEI	Fonds Exceptionnel d’Investissement
FELP	Fonds pour l’emploi et de lutte contre la pauvreté
FFEM	Fonds Français pour l’Environnement Mondial
FIGD	Fonds de l’investissement et de garantie de la dette
FIP	Forum des Iles du Pacifique
FITTH	programme “Fiber To The Home” /déploiement de la fibre optique dans les habitations)
FPT	Fonction Publique Territoriale
GFP	Gestion des finances publiques
ICD	Instrument de Coopération au Développement
IEOM	Institut d’émission d’Outre-mer
IFRECOR	Initiative Française pour les REcifs CORaliens
ILM	Institut Louis Malardé
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle

INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l’environnement
INV	investissement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
LFI	Loi de Finances
M.	millions
MNHN	Muséum National d’Histoire Naturelle
MOM	ministère des Outre-Mer
OCTA	Association des PTOM de l’Union Européenne/ Association of the Overseas Countries and Territories of the European Union
OPH	Office Polynésien de l’Habitat
PACT	Polynesian Against Climate Threats / la Polynésie face aux menaces climatiques
PACER	Pacific Agreement on Closer Economic Relations/ Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites
PCRD	Programme « Cadre Recherche & Développement »
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Dépenses publiques et responsabilité financière
PICTA	Pacific Island Countries Trade Agreement / Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique
PIDF	Pacific Island Development Forum Ou Forum de développement des îles du Pacifique
PF	Polynésie française
PLG	Polynesian Leaders Group / Groupe des Dirigeants Polynésiens
PME	Petites et moyennes entreprises
PROE	Programme Régional Océanien pour l’Environnement /SPREP: Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme
PTOM	Pays et Territoires d’Outre-mer
REI	Recherche, Education & Innovation
RESCCUE	Restoration of ecosystem services against climate change unfavorable effects/Restauration des services éco-systémiques et d’adaptation au changement climatique
RU	Régions Ultrapériphériques
SDR	Service du développement rural
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SPC PF	Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
SIDS	Small Island Developing States / Petits États insulaires en développement
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOGEFOM	Société de Gestion de Fonds de Garantie d’Outre-Mer (
SOP Manu	Société d’Ornithologie de Polynésie française - Manu
STI	Stratégie Territoriale pour l’Innovation
SWAC Sea	Water Air Conditioning Système de climatisation par eau de mer
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats/ Matrice : Forces, Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces
TCF	Facilité de Coopération Technique
TFU	Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne
TPE	Très petites entreprises
TUE	Traité de l’Union européenne
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change/ Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
ZCB	Zones clés de la Biodiversité

Note : Le taux de change utilisé dans le présent document est : 1000 F CFP = 8,38 € (référence : arrêté du 31 décembre 1998)

AVANT-PROPOS

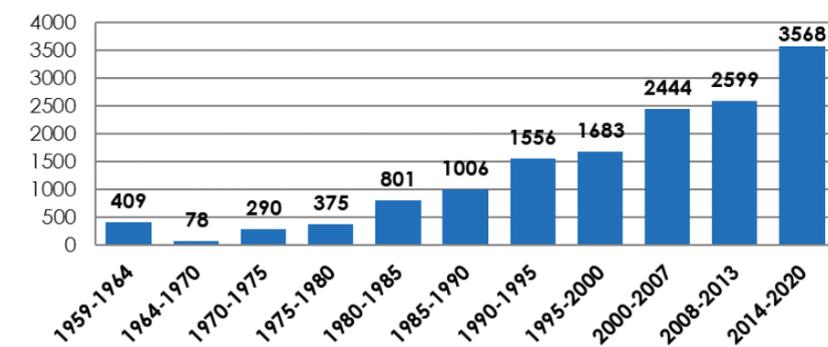


Illustration 1 :
Carte de la Polynésie
française superposée
à l'Union européenne

Au 1er janvier 2020, la Polynésie française compte parmi les 25 pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), énumérés à l'annexe II du traité de l'Union européenne (TUE), qui bénéficient d'un régime d'association renforcée avec l'Union européenne (UE), prévu par la partie IV du traité sur le fonctionnement de l'UE (articles 198 à 204 TFUE) et mis en œuvre par la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO). A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, depuis 1959.

Depuis près de 60 ans, la Polynésie française bénéficie en effet du Fonds Européen de Développement (FED), principal instrument de l'aide communautaire accordée aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et aux PTOM. Les montants de cette aide accordée sous forme de subventions à la Polynésie française n'ont pas cessé d'augmenter.

Depuis le début des années 2000, l'aide européenne en PF a principalement été concentrée dans le secteur de l'assainissement des eaux usées avec les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} FED avant d'être réorientée vers le tourisme dans le cadre du 11^{ème} FED. Parallèlement, depuis que l'éligibilité des acteurs polynésiens aux programmes inscrits au budget de l'Union européenne a été reconnue, leur participation à ces derniers a connu une croissance régulière, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'environnement.



Graphique 1 :
Evolution de l'enve-
loppée accordée à la PF
dans le cadre du FED
territorial (millions F
CFP)



1. SITUATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2020

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Population (Recensement août 2017)	275 918 habitants
Superficie totale	4 167 km ² (118 îles)
Zone Economique Exclusive (ZEE)	5,5 millions de km ²
Aéroports	1 aéroport international et 47 aérodromes
Ports	4 ports ; 30 débarcadères ; 33 quais
PIB nominal (en 2019)	580 milliards F CFP ¹
PIB/hab. (en 2020)	2 millions F CFP ²
Encours de la dette (au 31 décembre 2019)	79,9 milliards F CFP
Taux de chômage (2018)	14,5 %
Taux d'inflation moyen (2020)	+ 0,3
Nombre de touristes (2019)	77 017 touristes (-67,5%)
Importations totales (2020)	177 milliards F CFP
Exportations produits locaux (2020)	5,6 milliards F CFP

Tableau 1 :
Chiffres-clés de la
Polynésie française
en 2020 – sources :
IEOM et ISPF

1.1 SITUATION INTERNE

1.1.1 SITUATION POLITIQUE

1.1.1.1 CADRE INSTITUTIONNEL

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et une affirmation de son identité.

Pays d'outre-mer au sein de la République Française, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, dans les conditions prévues par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ci-après dénommée « statut de la Polynésie française ». Aux termes de ce statut, la Polynésie française dispose d'une compétence générale et est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles relevant des compétences de l'Etat et des communes, énumérées respectivement aux articles 14 et 43 du statut de la Polynésie française.

- **La collectivité compte quatre institutions** : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel.

Le Président est élu par les représentants à l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres. Il promulgue les lois de Pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale.

Le gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en conseil des ministres chargé solidairement et collégialement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu.

L'Assemblée de la Polynésie française est composée de 57 membres élus pour cinq ans au scrutin de liste proportionnel à deux tours sur la base d'une seule circonscription divisée en huit sections. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au conseil des ministres ou au Président de la Polynésie française. Elle adopte les lois de Pays, sur lesquelles le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) devenu le **Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC)** suite à la réforme statutaire du 5 juillet 2019, est composé des représentants des groupes professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale, environnementale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESEC répond à des saisines du gouvernement et de l'Assemblée par des avis assortis de recommandations. Il peut également réaliser des études sur les thèmes relevant de sa compétence.

Le CESEC est composé de 48 membres désignés par leurs pairs pour une durée de 4 ans et répartis en 4 collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs, de la vie collective et du développement).

- De son côté, **l'Etat** exerce des compétences d'attribution centrées sur ses missions régaliennes dont notamment : nationalité, justice, affaires étrangères, défense, police et sécurité, monnaie, recherche et enseignement supérieur.
- La Polynésie française compte également **48 communes** pour la plupart créées en 1972 (à l'exception des communes plus anciennes de Papeete, Uturoa, Faa'a et Pirae)³.

Le code général des collectivités territoriales, adapté aux spécificités locales, a été rendu applicable pour partie en Polynésie française le 1er mars 2008. Depuis le 1er janvier 2012, l'ensemble des communes de Polynésie française est soumis au régime du contrôle de légalité a posteriori.

Les communes votent leurs budgets et doivent organiser les services nécessaires pour satisfaire les besoins de la population : état civil, service incendie, collecte et traitement des déchets ménagers, alimentation en eau potable, constructions scolaires. Elles gèrent également leur domaine public.

1.1.1.2 VIE POLITIQUE

D'un point de vue politique, l'année 2020 a été marquée, le 27 septembre 2020, par la réélection de la sénatrice Lana Tetuanui et l'élection en tant que sénateur de l'ancien vice-président de la Polynésie française Teva Rohfritsch, tous deux issus de la même majorité présidentielle. Ils ont chacun comptabilisé 494 voix dès le premier tour, soit tous deux, 68,23 % des suffrages exprimés (727 inscrits, 724 exprimés, 1 abstention, 2 nuls).

S'agissant du gouvernement, après une année 2019 sans aucun remaniement ministériel, les élections sénatoriales ont été l'occasion des changements suivants :

¹ Source : Site Internet de l'ISPF

² Source : IEOM - Rapport annuel 2020 de la Polynésie française – Edition 2021

³ Guide d'accueil des services de l'Etat et des institutions de la Polynésie française – Edition 2019



Illustration 2 :
Le gouvernement
de la Polynésie française
Source : presidency.pf

- La démission de M. Teva ROFRITSCH⁴ en tant que vice-président de la Polynésie française le 3 septembre ;
- La nomination de M. Tearii Te Moana ALPHA⁵ le 17 septembre, jusqu'alors ministre de l'Économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche, en tant que vice-président de la Polynésie française ;
- L'entrée au gouvernement de M. Yvonnick RAFFIN⁶ le 17 septembre, jusqu'alors directeur de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS), en tant que ministre des Finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la PSG et de la coordination de l'action gouvernementale ;
- La sortie de Mme Tea FROGIER⁷ le 17 septembre, ministre de la Modernisation de l'administration, en charge de l'énergie et du numérique. Ses attributions dans le domaine de l'énergie sont reprises par Yvonnick RAFFIN et dans les domaines de la modernisation de l'administration et du numérique par Christelle LEHARTEL.

Au 31 décembre 2020, la composition du gouvernement s'établissait donc comme suit :

- M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires et des relations internationales ;
- M. Tearii Te Moana ALPHA, Vice-Président, ministre de l'Agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche ;
- M. Yvonnick RAFFIN, ministre des Finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la PSG et de la coordination de l'action gouvernementale ;

⁴ Arrêté n° 643 PR du 3 septembre 2020 mettant fin aux fonctions de M. Teva Rohfritsch, vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre de l'Économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue

⁵ Arrêté n° 715 PR du 17 septembre 2020 portant modification de l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions (errata publiés aux JOPF n° 77 et n° 78, des 25 et 29 septembre 2020 aux pages 13237 et 13317)

⁶ Arrêté n° 715 PR du 17 septembre 2020 portant modification de l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions (errata publiés aux JOPF n° 77 et n° 78, des 25 et 29 septembre 2020 aux pages 13237 et 13317)

⁷ Arrêté n° 725 PR du 17 septembre 2020 mettant fin aux fonctions de Mme Priscille Tea Frogier, ministre de la Modernisation de l'administration, en charge de l'énergie et du numérique

- M. Jean-Christophe BOUISSOU, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Mme Nicole BOUTEAU, ministre du tourisme, du travail, en charge des transports internationaux et des relations avec les Institutions ;
- M. Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU, ministre de la Culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat ;
- M. Jacques RAYNAL, ministre de la Santé, en charge de la prévention ;
- Mme Christelle LEHARTEL, ministre de l'Éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- M. René TEMEHARO, ministre des grands travaux, en charge des transports terrestres ;
- Mme Isabelle SACHET, ministre de la Famille, des affaires sociales, de la condition féminine en charge de la lutte contre l'exclusion.

1.1.2 SITUATION ECONOMIQUE⁸

Alors que la Polynésie française s'inscrivait en 2019 dans une trajectoire économique très favorable, l'irruption de la pandémie de Covid-19 sur le territoire au début du mois de mars 2020, l'a plongée dans une crise profonde.

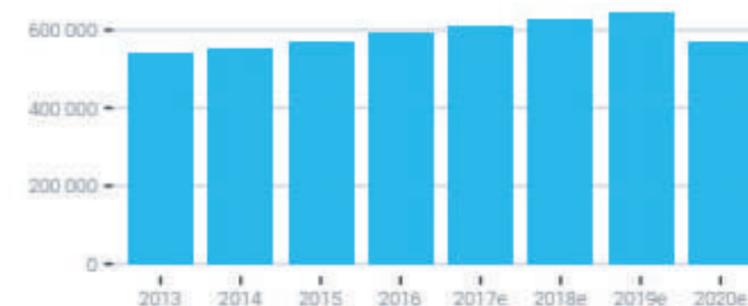
“
**CRISE ÉCONOMIQUE
DUE À LA PANDÉMIE
DE COVID-19**
”

1.1.2.1 LES COMPTES ECONOMIQUES⁹

Premières estimations de l'onde de choc sur l'économie polynésienne

En 2020, en Polynésie française comme dans le monde entier, l'économie subit une crise imprévisible dont l'ampleur est totalement inédite. Cette crise est plus forte et plus soudaine que celle de 2008.

En février 2021, le CEROM a publié une estimation précoce de l'évolution du PIB en 2020.¹⁰



Graphique 2 :
Évolution du PIB en
volume (millions de
F.CFP) – Source :
CEROM - Estimation :
février 2021

Sur le territoire, le produit intérieur brut (PIB) en volume se contracte fortement à hauteur de 10 %, soit une contraction supérieure à celle observée dans l'Hexagone (-8,2 %) ou la Nouvelle-Calédonie (entre -5 % et -6 %). Cette contraction du PIB intervient après sept années de croissance continue dont 2,7 % en 2019. Cela représente une perte de valeur ajoutée de 75 milliards de F.CFP, soit l'équivalent des acquis de croissance depuis 2015.

⁸Et ⁹ Les données présentées dans cette partie proviennent des publications économiques et financières de 2021 de l'IEOM.

¹⁰ Le contexte économique lié à la crise sanitaire a conduit le Cerom à adapter la méthode d'estimation rapide du PIB 2020 pour évaluer dans un délai plus court l'effet sur la croissance des différents événements de l'année 2020. Toutefois, cette première estimation reste à ce stade précoce et sera révisée dans la prochaine publication des comptes rapides en juillet 2021.

Les principaux fondements de la croissance polynésienne sont singulièrement affectés : la consommation des ménages, qui compte pour les deux tiers du PIB, l'investissement et la demande externe (tourisme).

En termes de chiffre d'affaires, les données provisoires sur neuf mois de l'année 2020 font état d'un recul global de 12,9 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, tous les secteurs ne sont pas affectés dans les mêmes proportions : l'industrie (-4,1 %), la construction (-5,4 %) et le commerce (-6,5 %) s'en sortent mieux que le transport aérien (-59,4 %) et l'hôtellerie (-62,2 %).

PIB NOMINAL 2020 (ESTIMATION FÉVRIER 2021) :

580 MILLIARDS DE F CFP (-10% EN VOLUME)

Une croissance économique qui s'effondre avec le confinement et la fermeture des frontières

Cette crise est singulière car elle n'est pas le produit d'un dysfonctionnement de l'économie ou du système financier. Les mesures sanitaires de lutte contre la Covid-19 ont créé simultanément des chocs négatifs d'offre et de demande. Ainsi, l'évolution négative du PIB de 10 % en 2020 s'explique d'une part par le confinement du mois d'avril et la mise à l'arrêt de nombreuses activités dites « non essentielles » et d'autre part via la « fermeture » des frontières sur l'ensemble du deuxième trimestre 2020. Près de la moitié de la perte annuelle en PIB provient des difficultés de la branche transport, essentiellement aérienne et de l'ensemble de ses effets, directs et induits, sur le tourisme depuis mars 2020.

Le choc sur le transport aérien pèse lourdement sur la croissance

La baisse des exportations de biens et de services (- 55 %) contribuerait pour 11 points à la baisse du PIB. Cela provient d'une part, de la baisse des dépenses touristiques (70 % des effectifs touristiques en moins) et d'autre part du recul des exportations de perles et de poissons d'une même ampleur. À l'inverse, la fermeture des frontières a contraint les importations de services touristiques et ralenti l'économie avec une réduction des importations de biens (- 6 % hors importation d'avions). Au total, ces importations seraient en recul de 10 % sur un an, atténuant la contraction du PIB (+ 4 points de contribution).

Le plan de sauvegarde de l'économie

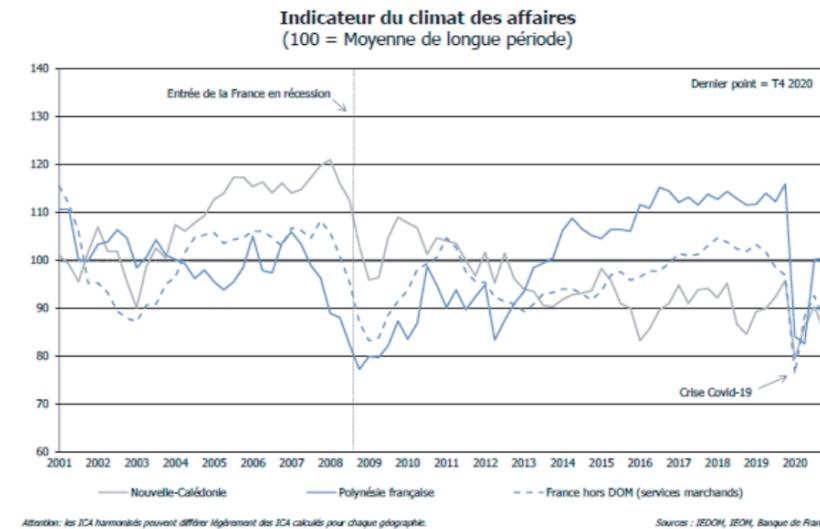
Dès le début de la crise de la Covid-19, un plan de sauvegarde a été déployé pour préserver les emplois et la trésorerie des entreprises, menacés par la mise en sommeil de l'activité. Des moyens massifs ont été mis en œuvre : 12 milliards de F CFP par le Pays, 60 milliards de F CFP par l'État et autant par l'IEOM, dans le cadre de sa politique monétaire.

Les aides du Pays se focalisent sur le soutien aux salariés et aux travailleurs indépendants, via le versement de revenus compensatoires et la mise en place d'activités aidées pour les personnes sans emploi. La Polynésie française n'étant pas éligible au mécanisme de chômage partiel en vigueur dans l'Hexagone, les aides de l'État sont plus ciblées sur les entreprises (Fonds de solidarité, garanties de prêts).

L'IEOM participe au dispositif en mettant à disposition des banques locales des liquidités supplémentaires et en allongeant la validité des cotations des entreprises.

1.1.2.2 INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES

Après six années dans le vert, l'Indicateur du climat des affaires plonge de 31 points dès le premier trimestre 2020, de 113 à 82, emporté par la crise de la Covid-19. Il se redresse néanmoins sur la seconde partie de l'année, à un niveau proche de sa moyenne de longue période, pour finir à 98 au quatrième trimestre 2020.



Graphique 3 : Indicateur du climat des affaires
Source : IEDOM, IEOM et Banque de France

1.1.2.3 MARCHÉ DE L'EMPLOI

Une dynamique du marché du travail interrompue

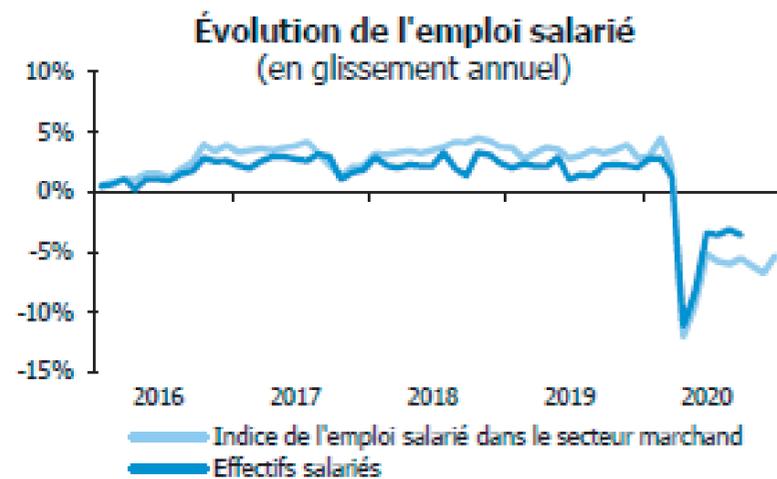
En hausse moyenne annuelle de 2,6 % entre 2015 et 2019, l'indice de l'emploi salarié du secteur marchand se retourne en 2020 avec un recul de 5,3 %, suite à la survenue de la crise de la Covid-19.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrit au Service de l'emploi et de l'insertion professionnelle (SEFI) progresse de seulement 0,8 %, les pouvoirs publics ayant déployé différents dispositifs pour éviter les suppressions d'emplois. En 2020, le taux d'emploi s'établit à 53 % alors que le taux de chômage diminue à 10,5 %.¹¹

Sur les dix premiers mois de l'année, les effectifs salariés du secteur privé diminuent en moyenne de 3 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse correspond à la suppression d'environ 2 000 emplois. Particulièrement sensible dans le secteur de l'hôtellerie (-17 %, soit - 1 300 emplois), elle est bien moindre dans l'industrie (- 2 %). Seul le secteur du BTP se relève rapidement du choc provoqué par le confinement et voit ses effectifs progresser de 7,1 %.

PERTE DE 2000 EMPLOIS EN 2020

¹¹ Site Internet de l'ISPF



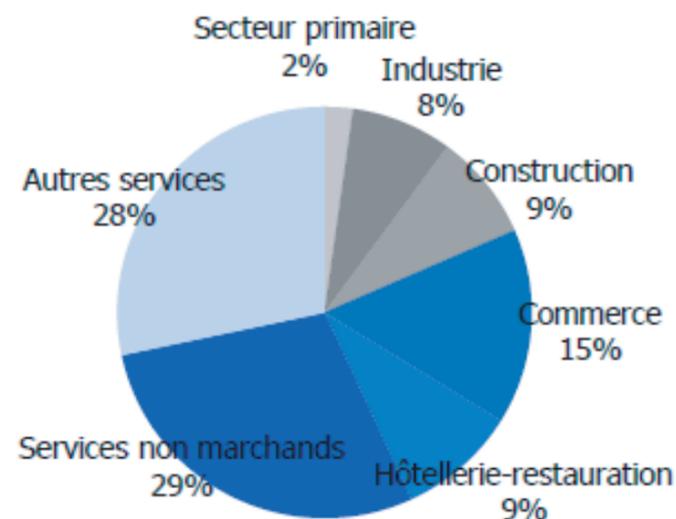
Graphique 4 :
Evolution de l'emploi
salarié
Source : CPS, ISPF

Néanmoins, les dispositifs déployés par le Pays (CAES, RES, Indemnité exceptionnelle, DiESE, DESETI, CSE) permettent la prise en charge partielle de la perte de revenus subie par les actifs dont le temps de travail a été réduit du fait de la crise sanitaire. Ils participent ainsi à soutenir un marché du travail fragilisé.

Un secteur tertiaire inégalement impacté

Interrogées par le CEROM dans le cadre d'une série d'enquêtes sur l'impact de la Covid-19, les deux tiers des entreprises de services (hors tourisme) estiment avoir enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires en 2020, à divers degrés.

“
L'INDICE DE L'EMPLOI SALARIÉ DU SECTEUR MARCHAND SE RETOURNE EN 2020 AVEC UN RECU DE 5,3 %, SUITE À LA SURVENUE DE LA CRISE DE LA COVID-19
”



Graphique 5 :
Répartition des
emplois salariés
Source : CPS, ISPF

Parmi les salariés inscrits à la CPS, huit sur dix travaillent dans les services en octobre 2020. 15 % d'entre eux travaillent dans le commerce et 9 % dans l'hôtellerie-restauration, secteur sinistré en 2020. Le secteur secondaire regroupe 17 % des effectifs salariés et le secteur primaire seulement 2 %.

Entre novembre 2019 et octobre 2020, le nombre d'emplois salariés diminue de 3 %, de 66 000 à 64 000. La variation est très marquée pour l'hôtellerie-restauration (-19,9 %) et le secteur primaire (-17,9 %), notamment la perliculture. Ces deux activités ont été particulièrement affectées par la crise de la Covid-19. Le secteur de la construction, a contrario, a vu ses effectifs salariés augmenter de 7,1 % sur la période, en raison de la poursuite des chantiers en cours.

Le poids de la fonction publique

La fonction publique d'État occupe une place importante en Polynésie française et compte 10 400 agents au 31 décembre 2020. Les effectifs de la fonction publique territoriale comptent 5 000 agents fonctionnaires, fonctionnaires et non titulaires. Les agents communaux sont quant à eux au nombre de 4702.

Un marché du travail soutenu par la puissance publique

En décembre 2020, le SEFI recensait 10 040 demandeurs d'emploi contre 9 957 l'année précédente, soit +0,8 %. La chute des offres d'emploi normal, consécutive à la crise de la Covid-19, est compensée par l'accroissement significatif de dispositifs d'exception, notamment les CAES, conventions d'aide exceptionnelle de solidarité, destinées aux foyers sans revenus en contrepartie de travaux d'intérêt général.

Seuls les secteurs de la santé (+25,8 %) et de la construction (+10,6 %) échappent au repli des offres d'emploi normal. Les emplois précaires sont les plus affectés, les propositions de CDD accusant un recul de 42 % contre 29 % pour celles de CDI.

Dans un contexte difficile, les mesures de sauvegarde de l'emploi adoptées par le Pays permettent de modérer la hausse du nombre de demandeurs d'emploi qui s'est établie à 0,8 % en 2020.

Évolution de l'emploi

	2016	2017	2018	2019	2020	Variations 2020/2019
Offres d'emploi enregistrées	4 943	6 059	5 461	6 148	4 476	-27,2%
- dont offres d'emploi normal	2 276	3 362	3 439	3 825	2 374	-37,9%
- dont offres d'emploi aidé	2 667	2 697	2 022	2 323	2 102	-9,5%
Offres de stage de formation	1 323	1 190	897	1 009	459	-54,5%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	1 572	3 042	2 169	2 771	7 962	187,3%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	10 937	11 882	12 514	9 957	10 040	0,8%

Source : SEFI

Tableau 2 :
Evolution de l'emploi
Source : SEFI

1.1.2.4 REVENUS ET SALAIRES

Contraction de la masse salariale

La crise de la Covid-19, dès le confinement d'avril-mai, impacte défavorablement le marché du travail en 2020. Sur les dix premiers mois de 2020, la contraction de la masse salariale globale, -4,4 % en glissement annuel (175 milliards de F CFP contre 184 milliards en 2019) est plus faible que celle du nombre d'heures travaillées (-5,6 %), les pouvoirs publics ayant mis en place plusieurs dispositifs compensatoires de façon à éviter de trop fortes pertes de revenus.

Des salaires soutenus par les aides publiques

Entre janvier et octobre 2020, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) a progressé de 1,3 % en glissement annuel pour atteindre 327 000 F CFP (323 000 F CFP en 2019), soutenu par l'instauration de mécanismes de préservation du pouvoir d'achat.

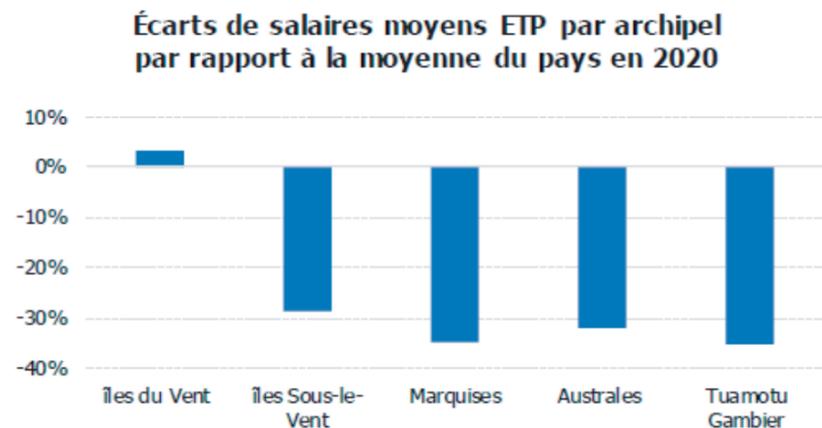
Ceux-ci ont pleinement joué pour le secteur de l'hôtellerie-restauration où le salaire brut moyen ETP a progressé de 8,6 % tandis que les heures travaillées ont baissé de 30,3 %.

Des inégalités salariales persistantes

Malgré des circonstances exceptionnelles en 2020, les écarts salariaux observés les années précédentes se sont maintenus. Ceux-ci ne concernent pas seulement le secteur d'activité ou géographique, mais aussi le statut juridique de l'employeur et le genre du salarié.

Le salaire moyen ETP du secteur tertiaire atteint 339 000 F CFP en 2020, dépassant de 37 % celui du secteur primaire (213 000 F CFP), de 28 % celui de la construction (244 000 F CFP) et de 5 % celui de l'industrie (323 000 F CFP).

C'est aux îles du Vent que le salaire moyen ETP est le plus élevé (338 000 F CFP), environ un tiers au-dessus du niveau global de celui des autres archipels. Il s'élève de 212 000 F CFP aux Tuamotu Gambier jusqu'à 233 000 F CFP aux îles Sous-le-Vent.



Graphique 6 : Evolution du salaire moyen par archipel
Sources : ISPF

Dans le secteur public, les salariés disposent en 2020 d'une rémunération de 375 000 F CFP, soit un niveau plus élevé (20,9 %) que celui des salariés du secteur privé (310 000 F CFP). Cette différence s'est quelque peu réduite sur l'exercice (23 % en 2019).

Enfin, le déséquilibre des salaires par genre, longtemps favorable aux hommes, est inversé en 2020 : entre janvier et octobre 2020, les femmes ont en moyenne gagné 900 F CFP de plus par mois que les hommes.

Stabilité du salaire des fonctionnaires

La dernière revalorisation du point d'indice qui sert de base au calcul des salaires des fonctionnaires de la Polynésie française est intervenue en novembre 2019 ; celui-ci est ainsi passé de 1 005 F CFP à 1 015 F CFP, soit +1 %.

Fixé par arrêté en Conseil des ministres en fonction de l'évolution des prix, le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) correspond au seuil en dessous duquel un salarié ne peut être rémunéré. Il doit être revalorisé lorsque l'indice des prix à la consommation augmente de plus de 2 %.

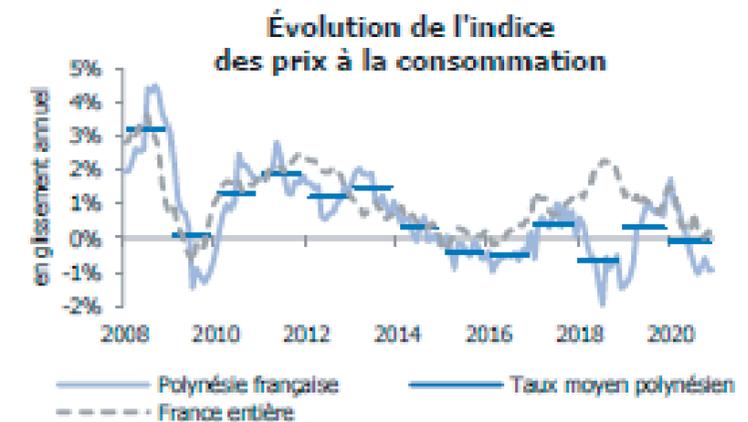
En l'absence d'inflation, il n'a pas évolué depuis le 1er septembre 2014 pour s'établir à 152 914 F CFP brut pour un emploi à temps plein de 169 heures mensuelles, soit un salaire horaire brut de 904,82 F CFP.

Il est inférieur de 2,4 % au salaire minimum garanti (SMG) néo-calédonien (156 568 F CFP) et de 17,6 % au SMIC hexagonal (salaire minimum interprofessionnel de croissance), qui atteint 1 554,58 euros (185 511 F CFP) depuis janvier 2021.

1.1.2.5 PRIX

Des prix à la consommation stables

Après +0,3 % en 2019, l'inflation demeure contenue en 2020 (-0,1 %). Il en va de même pour la France (+0,5 %) et la Nouvelle-Calédonie (-0,5 %).



Graphique 7 : Evolution de l'indice des prix à la consommation - Sources : ISPF, INSEE

Diminution des prix des communications et dans la section transport

Alors que le prix des communications poursuit une baisse déjà amorcée depuis plusieurs années (-11,7 %), celle-ci est renforcée par une diminution des prix dans la section transport (-1,8 %) qui s'explique, tant par la baisse du prix des carburants, que par celle du prix des transports aériens.

... mais hausse des prix dans l'alimentation

À l'inverse, les produits alimentaires voient leurs prix augmenter de 2,8 % en moyenne poursuivant une tendance déjà observée en 2019, accentuée par le surcoût des importations généré par les difficultés d'approvisionnements.

1.1.3 SITUATION BUDGETAIRE ET ETAT DES FINANCES PUBLIQUES

Le ralentissement de l'activité économique en 2020 se traduit par une diminution des recettes fiscales du Pays de 8,6 %. Alors qu'elles représentent 80 % de ses ressources de fonctionnement, elles s'établissent à 98,6 milliards de F CFP contre 107,9 milliards l'année précédente.

DIMINUTION IMPORTANTE DES RECETTES FISCALES : -8,6 % PAR RAPPORT À 2019 (À HAUTEUR DE 98,6 MILLIARDS DE F CFP)

1.1.3.1 COMPTE ADMINISTRATIF

Les recettes réelles de fonctionnement

En 2020, la croissance des recettes non fiscales (+3,9 milliards de F CFP soit +16,9 %) ne permet pas de compenser la diminution de 9,3 milliards de F CFP des ressources générées par la fiscalité (-8,6 %). Les recettes réelles de fonctionnement du Pays s'établissent donc à **125,7 milliards de F CFP, en baisse de 4,1 % par rapport à 2019** (131,1 milliards F CFP en 2019).

Alors qu'elle génère les trois quarts des recettes fiscales, la fiscalité indirecte est par définition particulièrement sensible à la conjoncture économique. En 2020, son rendement se contracte de 9,3 milliards de F CFP (-11,4 %) pour s'établir à 72,6 milliards de F CFP.

Ainsi, la première source de revenus, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ne génère que 46,1 milliards de F CFP (-8,5 %), en raison de la baisse de la consommation locale. De même, les recettes des droits à l'importation diminuent de 6,9 % par rapport à 2019.

Après sa réduction en 2019 (-15,1 %), le produit de la fiscalité directe se stabilise pour l'exercice 2020. Ainsi, le rendement des impôts sur le bénéfice des sociétés atteint 9,6 milliards de F CFP contre 8,9 milliards en 2019 (+7,4 %) et les contributions supplémentaires produisent un revenu en hausse de plus de 13,4 %. Cette progression est toutefois limitée par une baisse des recettes des impôts sur les transactions (-4,6 %). A fortiori, le net ralentissement du tourisme conduit à une diminution de près d'un milliard des recettes de la redevance de promotion touristique (-63 %).

Les dépenses réelles de fonctionnement

À l'inverse, afin de faire face aux défis soulevés par la crise sanitaire et ses conséquences, les dépenses réelles de fonctionnement du Pays progressent de 23 milliards (+21,1 %) pour s'établir à 131,9 milliards de F CFP. Au titre des dépenses imprévues, le Pays a mobilisé 12,6 milliards de F CFP pour financer son programme d'aide à l'emploi déployé via le FELP et 2,8 milliards pour répondre à l'urgence sanitaire. Enfin, le soutien à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) a nécessité l'apurement anticipé du FADES pour 6,9 milliards de F CFP et une subvention de 400 millions, destinée à garantir l'équilibre économique du Régime de solidarité de la Polynésie française.

Dans ce contexte exceptionnel, une partie des crédits destinés à renforcer les comptes du Pays ont été redéployés en faveur des charges de personnel, de fonctionnement courant et des dépenses de transfert. Ainsi, les dotations aux provisions et les admissions en non-valeur diminuent respectivement de 13,4 % et 59,3 % en 2020.

Dépenses réelles de fonctionnement de la Polynésie française	en millions de F CFP					Variations 2020/2019
	2016	2017	2018	2019	2020	
Charges de personnel	29 503	30 182	30 339	29 374	30 535	4,0%
Fonctionnement courant	10 577	11 643	10 232	12 958	15 730	21,4%
Dépenses de transfert	26 538	30 878	31 029	34 586	56 418	63,1%
Charges financières	3 568	3 356	3 079	2 802	2 701	-3,6%
Dotations aux provisions	5 627	454	4 019	3 747	3 246	-13,4%
Fonds intercommunal de péréquation	14 157	15 687	17 283	18 551	18 251	-1,6%
Divers	10 605	8 909	7 029	6 852	5 009	-26,9%
Total	100 575	101 109	103 010	108 870	131 890	21,1%

Source : Ministère des finances et de l'économie

Tableau 3 :
Dépenses réelles de
fonctionnement de
la Polynésie française
Sources : MEF

Les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement)

Les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement) s'élèvent à **48,9 milliards de F CFP pour l'année 2020**. L'emprunt en représente à lui seul 40,3 milliards de F CFP, complété par 7,8 milliards de recettes issues des partenariats financiers (Troisième instrument financier, Fonds exceptionnel d'investissement...).

Les dépenses réelles d'investissement

Totalisant **45,4 milliards de F CFP**, les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) augmentent de 52% (+15,6 milliards de F CFP) par rapport à l'année 2019.

Elles sont également marquées par des activités exceptionnelles, notamment un prêt de 9,6 milliards accordé à la CPS et une avance en compte courant accordée à la compagnie aérienne Air Tahiti Nui (2,1 milliards). Hormis ces participations et avances, elles s'établissent à 33,4 milliards, en progression de 3,6 milliards par rapport à 2019.

1.1.3.2 EPARGNE ET DETTE PUBLIQUE

1.1.3.2.1 L'EPARGNE

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 4 %, soit 5,4 milliards de F CFP par rapport à l'année précédente, alors que les dépenses réelles de fonctionnement affichent une hausse importante de 23 milliards de F CFP (+21 %).

De fait, l'épargne brute de l'exercice 2020 s'effondre pour s'établir à -6,2 milliards de F CFP, contre 22,2 milliards de F CFP l'année précédente. Cependant, l'Etat ayant garanti un prêt exceptionnel de 28,6 milliards de F CFP qui pouvait également financer de manière exceptionnelle des dépenses de fonctionnement en 2020, une recette de 19 milliards de F CFP est comptabilisée à ce titre, et permet de financer les dépenses de fonctionnement.

Tenant compte de ce retraitement, l'épargne nette s'établit à 4,1 milliards de F CFP abondant le disponible pour investissement qui atteint 12,6 milliards de F CFP. Cela permet de couvrir seulement 28 % de l'ensemble des investissements contre 71 % l'année précédente.

“
**PGE DE
L'AFD DE
28,6 MDS
DE F CFP**
”

1.1.3.2.2 LA DETTE

Pour la troisième année consécutive, l'annuité de la dette demeure quasi stable (11,6 milliards XPF). Cependant, compte tenu du contexte particulier de l'année 2020, l'encours de la dette totale de la Polynésie française s'envole pour s'établir à 111,4 milliards XPF, contre 79,9 milliards XPF en 2019, ce qui représente une hausse de 31,5 milliards XPF (+40%).

Néanmoins, la dette de la Polynésie française reste inférieure à 20 % de son produit intérieur brut (17,10%).

1.1.3.3 APPRECIATION DES COMPTES

La notation de la Polynésie française reflète sa situation politique, économique, budgétaire et financière. Le 14 décembre 2020, l'agence de notation Moody's Investors Service a confirmé la notation « **A3, perspective positive** » de la Polynésie française.

Le profil de crédit de la Polynésie Française reflète une solide performance opérationnelle malgré l'impact de la crise du coronavirus.

Bien que la pandémie de coronavirus et la récession mondiale qui l'accompagne pèsent sur les recettes fiscales du territoire, son profil de crédit est également soutenu par l'engagement continu du gouvernement à l'égard de l'assainissement budgétaire, des niveaux d'endettement modérés et une gestion prudente de la dette.

Le profil de crédit de la Polynésie française est limité par la faiblesse de l'économie et des indicateurs sociodémographiques du territoire.

La viabilité à long terme du système local de sécurité sociale est également un défi en matière de crédit.

La notation de la Polynésie française intègre une évaluation de crédit de base, ainsi qu'une évaluation de Moody's d'une probabilité modérée de soutien extraordinaire de la part du gouvernement français, dans le cas où l'émetteur était confronté à une forte tension de liquidité.

1.1.4 SITUATION DEMOGRAPHIQUE

1.1.4.1 CROISSANCE DE LA POPULATION

Selon le recensement effectué en août 2017, la population polynésienne atteint 275 918 habitants. Elle progresse de 2,9 % par rapport au précédent recensement (268 270 en 2012).

Population légale de la Polynésie française au 17 août 2017 :
275 918 habitants

La croissance démographique s'est stabilisée autour de + 0,6% en moyenne annuelle sur la dernière décennie. Supérieure à 2% jusqu'en 1988, elle s'est régulièrement affaiblie les années suivantes.

Soutenue par une natalité vigoureuse jusqu'à la fin des années 1990, la croissance démographique a ensuite été affectée par la baisse du nombre de naissances. Ainsi, l'accroissement naturel, qui correspond à la différence entre les naissances et les décès, s'essouffle : il n'est plus que de + 0,9% entre 2012 et 2017 contre + 1,3% entre 2002 et 2012.

Le solde migratoire demeure négatif, - 5000 départs nets, même s'il est moins important qu'entre 2007 et 2012 (- 7600).

Selon les dernières projections de l'ISPF, si les tendances démographiques observées se prolongent, la population polynésienne devrait être de 330 000 habitants à l'horizon 2050.

“
**POPULATION
LÉGALE DE
LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE
AU 17 AOÛT
2017 : 275 918
HABITANTS**
”

1.1.4.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE

La population est majoritairement concentrée aux îles du Vent (207 333)¹². Elle vit, pour les deux tiers à Tahiti, essentiellement dans les communes de la conurbation de Papeete (Punaauia, Faa'a, Papeete, Pirae, Arue et Mahina).

Les îles Sous-le-Vent sont la deuxième zone la plus peuplée (35 393) de Polynésie française, suivie de l'archipel des Tuamotu-Gambier (16 881), des Marquises (9 346) et des Australes (6 965). La population se répartit de la manière suivante :

¹²Source : ISPF - http://www.ispf.pf/docs/default-source/rp2017/repart_poplegale_iles_2017_v3.pdf?sfvrsn=2

SUBDIVISIONS administratives	NOMBRE de communes	Populations 2012	Populations 2017	Evolution 2017/2012
Îles du Vent	13	200 881	207 333	3,21 %
Îles Sous-le-Vent	7	34 622	35 393	2,23 %
Îles Marquises	6	9 264	9 346	0,89 %
Îles Australes	5	6 839	6 965	1,84 %
Îles Tuamotu-Gambier	17	16 664	16 881	1,30 %
Polynésie française	48	268 270	275 918	2,85 %

Tableau 4 : Répartition de la population par archipel en 2017

1.2 COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE

1.2.1 ECHANGES ET ACCORDS COMMERCIAUX AVEC LES PARTENAIRES

1.2.1.1 COMMERCE EXTERIEUR

1.2.1.1.1 BALANCE COMMERCIALE GLOBALE ¹³

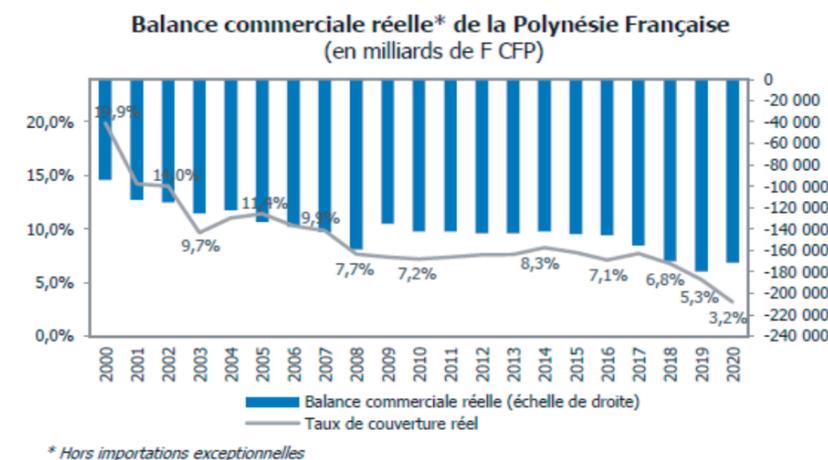
En 2020, le déficit de la balance commerciale réelle se réduit, passant de 179,6 milliards de F CFP en 2019 à 171,4 milliards de F CFP en 2020 (-8,3 milliards de F CFP). Cette amélioration de l'équilibre commercial s'explique par la réduction des importations (-12,7 milliards de F CFP en 2020, -6,7 % sur un an), malgré la forte contraction des exportations de produits locaux (-4,4 milliards de F CFP en 2020, -43,9 % sur un an).

TAUX DE COUVERTURE RÉEL À 3,2 % (-2,1 POINTS)

Le taux de couverture réel s'établit à 3,2 % (-2,1 points), son plus faible niveau historique, traduisant la forte dépendance de la Polynésie française vis-à-vis de l'extérieur. Il s'élevait à 20 % en 2000 et à 7 % en 2010.



Illustration 3 : Répartition de la population en Polynésie française en 2017



Graphique 8 : Balance commerciale réelle de la Polynésie française – Sources : ISPF, Direction régionale des douanes de Polynésie française, retraitement IEOM

1.2.1.1.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS ¹⁴

Une diminution des importations d'une ampleur non égale depuis 2009

Alors qu'elles progressaient de manière continue depuis 2017 (+3,1 % par an en moyenne), les importations sont en net recul en 2020 (-6,7 %, à 177,0 milliards de F CFP), d'une ampleur non observée depuis la crise de 2009 (-15,3 % sur un an). L'énergie (-24,6 %), les produits de l'industrie automobile (-18,3 %) et les biens de consommation (-7,2 %) sont les principaux contributeurs de cette baisse.

¹³Sources IEOM – L'économie de la Polynésie française en 2019

Les importations de produits énergétiques connaissent la plus forte baisse en valeur. Cette dernière est essentiellement causée par la chute du prix du baril de pétrole sur les marchés internationaux (-35,4 % en moyenne sur l'année) : malgré une hausse de +2 % en volume, les importations de gazole, qui représentent près de la moitié des importations de produits énergétiques, diminuent de 18 % en valeur sur un an. La baisse globale est également causée par la contraction des volumes importés d'essence (-5 % sur un an), de fioul (-10 %) et de carburateurs (-51 %).

EN 2020, PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE :

- 1. FRANCE**
- 2. UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE)**
- 3. CHINE**
- 4. ETATS-UNIS**

Les importations de biens destinés à la consommation des ménages, en croissance ininterrompue depuis 2014 (+4,7 % par an en moyenne), diminuent de 4,6 % en 2020, reflétant le recul de la consommation. L'ensemble des types de biens y contribue : les produits de l'industrie automobile (-18,3 %), les biens de consommation (-7,2 %) et les biens alimentaires (-2,9 %).

De même, après cinq années de hausse continue (+5,4 % par an en moyenne), les importations destinées aux entreprises, hors biens d'équipement exceptionnels, se stabilisent en 2020, à 73,1 milliards de F CFP (-0,6 % sur un an).

La France et la Chine, principaux fournisseurs de la Polynésie française

La France concentre 25 % des importations polynésiennes en 2020, soit 44,5 milliards de F CFP. Sa part de marché augmente de deux points en un an, tout comme celle des autres pays de l'Union européenne (30,1 milliards F CFP, soit 17 % du total).

La Chine reste le deuxième pays fournisseur de la Polynésie française : comme l'année précédente, elle représente 14 % de ses importations totales, soit 24,5 milliards de F CFP.

Hors importations exceptionnelles, les États-Unis restent en troisième position avec 10 % (-0,7 point sur un an), soit 17,2 milliards de F CFP en 2020.

La Corée du Sud fournit essentiellement la Polynésie française en produits énergétiques et représente 9 % (+1 point sur un an) des importations totales (15,4 milliards de F CFP).

Le recul des importations en 2020 n'a ainsi pas fondamentalement changé la répartition des fournisseurs de la Polynésie française, mais il a été davantage marqué pour certains pays. Les importations (hors exceptionnelles) des États-Unis et de Nouvelle-Zélande, composées en grande partie de produits alimentaires, baissent respectivement de 13,4 % et 8,3 % sur un an, impactées notamment par la suspension des vols. Celles en provenance de Singapour, essentiellement des produits énergétiques, diminuent de 61 % en 2020 : elles représentent ainsi 2 % des importations totales de la Polynésie française en 2020 (5 % en 2019). Celles de Thaïlande (2 % du total en 2020), principalement des produits automobiles, régressent d'environ 20 %.

1.2.1.1.3 LES EXPORTATIONS DE BIENS¹⁴

Des exportations à leur plus bas niveau historique

Les exportations de produits locaux reculent de près de 44 % en valeur en 2020 : elles s'établissent à 5,6 milliards de F CFP, leur plus bas niveau historique, contre 10 milliards de F CFP en 2019 (14 milliards de F CFP en moyenne par an depuis 2000, 11,8 milliards de F CFP depuis 2010).

L'ensemble des produits locaux y contribue. La moitié de la baisse est expliquée par les perles brutes, dont les ventes, déjà faibles les années précédentes (-34,7 % en 2019 et -8,1 % en 2018), s'effondrent en 2020 (-50,9 %). Elles atteignent un nouveau point bas historique, à 2,5 milliards de F CFP, soit moins d'un tiers de leur niveau de 2017.

Les exportations de poissons et de vanille diminuent de moitié en 2020, contribuant à près de 30 % à la baisse globale : -47,2 % en volume et -53 % en valeur pour le poisson (854 millions F CFP en 2020), -48,8 % en volume et -51,9 % en valeur pour la vanille (380 millions F CFP). Les autres exportations locales sont également en repli, notamment le noni (-23,5 %, 465 millions F CFP en 2020), le monoï (-23,7 %, 266 millions F CFP) et la nacre (-23,8 %, 183 millions F CFP).

Les États-Unis et la France deviennent les principaux clients des produits locaux

Avec chacun 1,2 milliard de F CFP (21 % du total), les États-Unis, la France et le Japon sont les trois principaux clients des exportations polynésiennes en 2020 : ils remplacent Hong-Kong, en première place depuis 2016 (19 % soit 1,1 milliard de F CFP, contre 31 % en 2019).

Les achats de Hong-Kong et du Japon, clients historiques des perles brutes en 2020, ont encore baissé (-65,1 % en 2020 après -28,5 % pour Hong-Kong, -33,8 % après -40,6 % pour le Japon).

Les achats des États-Unis, composés pour 86 % de produits de la pêche, connaissent également une chute significative en 2020 (-30,7 %). Il en va de même pour la France (-18,7 %) qui absorbe encore en 2020 la majeure partie de certaines exportations polynésiennes : 98 % de l'huile de coprah, 64 % du monoï et 56 % de la vanille.

EN 2020, PREMIERS CLIENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE :

- 1. ETATS-UNIS**
- 2. FRANCE**
- 3. JAPON**

1.2.1.2 ECHANGES COMMERCIAUX REGIONAUX

Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec ses voisins de la zone Océanie-Pacifique sont faibles : en 2020, ils représentent 9 % de ses importations (16,3 milliards de F CFP) et 4 % de ses exportations locales (238 millions de F CFP).

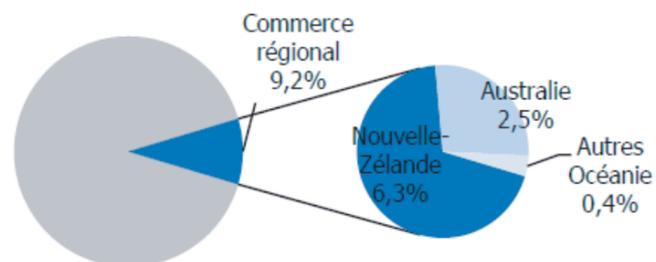
Des importations majoritairement néo-zélandaises

Les importations proviennent de Nouvelle-Zélande (69 % du total en 2020), d'Australie (27 %) et de Fidji (3 %). La Polynésie française fait essentiellement venir de Nouvelle-Zélande des produits alimentaires pour 58 % (en particulier de la viande, 27 % et des produits laitiers, 16 %), ainsi que des produits métallurgiques (12 %). L'Australie lui fournit aussi majoritairement des produits alimentaires (50 %) et pétroliers (17 %).

DES ÉCHANGES RÉGIONAUX FAIBLES : 9 % DE SES IMPORTATIONS (16,3 MILLIARDS DE F CFP) ET 4 % DE SES EXPORTATIONS LOCALES (238 MILLIONS DE F CFP)

¹⁴Sources IEOM - Rapport annuel PF 2020

Part des importations régionales (16,3 milliards de F CFP en 2020)



Sources : ISPF, Douanes

Graphique 9 :
Balance commerciale
de la Polynésie
française
Sources : ISPF,
Douanes

Des exportations vers la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande

Les exportations de la Polynésie française sont principalement dirigées vers la Nouvelle-Zélande (30 % en 2020), la Nouvelle-Calédonie (26 %) et, dans une moindre mesure, vers Wallis-et-Futuna (9 %), l'Australie (7 %) et les Samoa américaines (3 %). Celles vers la Nouvelle-Zélande sont essentiellement des déchets à recycler (70 %), des bateaux de plaisance et de l'huile de coprah, tandis que celles vers la Nouvelle-Calédonie sont composées notamment de perles brutes, de paréos et de monoï.

1.2.1.3 ACCORDS COMMERCIAUX REGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux¹⁵ existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP) : d'une part, l'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) et d'autre part, l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement).

Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dès 2009, des négociations ont été engagées pour étendre l'accord PICTA à ces deux pays. Ce nouvel accord (« PACER plus ») devrait remplacer l'accord commercial SPARTECA (Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud), signé en 1981, qui octroie un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du FIP vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Depuis son adhésion au Forum des Îles du Pacifique en 2016, la Polynésie française est invitée à rejoindre ces accords commerciaux régionaux. Cependant, aucun développement significatif n'est intervenu depuis lors.

1.2.2 RELATIONS INTERNATIONALES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'année 2020 a été bouleversée par la fermeture des frontières pour freiner la propagation du virus de la Covid-19, ce qui a entraîné la suspension des déplacements à l'étranger. De ce fait, les activités internationales se sont vues fortement impactées. Afin d'assurer l'essentiel en termes des relations extérieures, les méthodes de travail ont dû être modifiées et les rencontres présentielles ont été remplacées par des réunions virtuelles à l'aide des nouvelles technologies d'information.

1.2.2.1 COOPERATION REGIONALE

1.2.2.1.1 ACTIVITÉS RÉGIONALES DANS LE CADRE DU FORUM DES ÎLES DU PACIFIQUE

Entretien par visioconférence avec le Président du Forum des îles du Pacifique (Premier Ministre de Tuvalu) - 8 juillet 2020



Illustration 4 :
Visioconférence avec
le Président du Forum
des îles du Pacifique
8 juillet 2020

Une visioconférence consacrée aux affaires du Forum des îles du Pacifique s'est déroulée le 8 juillet 2020 entre le Président de la Polynésie française et le Président du Forum des îles du Pacifique, Kausea Natano, Premier Ministre de Tuvalu.

Le premier point concernait le report du 51ème Sommet des dirigeants du Forum des îles du Pacifique qui devait se dérouler au Vanuatu en août 2020. La position de la Polynésie française pour reporter celui-ci à Fidji en 2021 afin de le maintenir en présentiel a fait consensus.

Le second point concernait la nomination du nouveau Secrétaire Général du Forum, le mandat de l'actuelle Secrétaire Générale, Meg Taylor, arrivant à son terme le 15 janvier 2021. Le Président de la Polynésie française a exprimé la volonté que cette nomination se fasse lors d'une rencontre en présentiel, au vu de l'importance des débats précédant cette décision et de ses enjeux pour la région. La pandémie sévissant, un consensus s'est finalement créé autour d'une nomination par le biais d'une procédure en distanciel.

KAINAKI II pour la COP 26 - Table ronde du Forum des Îles du Pacifique sur les mesures urgentes de la lutte contre les changements climatiques – 11 décembre 2020

A la veille du cinquième anniversaire de l'Accord de Paris, une table ronde virtuelle de haut niveau a été organisée le 11 décembre 2020 entre les dirigeants du Forum des Îles du Pacifique et les grandes nations « Partenaires du dialogue du Forum ». En plus de 18 pays membres du Forum des Îles du Pacifique, étaient au tour de la table le Royaume-Uni, la France, l'Espagne, le Japon, la Chine, Cuba, l'Italie, les Philippines, l'Union européenne, la République de Corée, l'Allemagne, le Canada, l'Inde, l'Indonésie, la Turquie, la Thaïlande, les États Unis d'Amérique, le Chili et la Norvège.

¹⁵Extrait du rapport IEOM 2015



Illustration 5 :
KAINAKI II pour la COP
26 - Table ronde du Forum
des Iles du Pacifique sur
les mesures urgentes
de la lutte contre les
changements climatiques
11 décembre 2020

La Polynésie française a tout d'abord mis en avant sa contribution à l'Accord de Paris. Puis, au nom des Pays membres du Forum, elle a abordé le lien entre le climat et les océans initié lors de la COP25, en rappelant les engagements collectifs pour la gestion durable de l'océan Pacifique : 2002 Pacific Islands Regional Ocean Policy ; the 2010 Framework for a Pacific Oceanscape ; and the Regional Roadmap for Sustainable Pacific Fisheries. La Polynésie française a également mis en avant le réseau naissant d'aires marines gérées dans le Pacifique, dont celle de Tainui Atea, et a exhorté au développement d'une pêche durable, en interdisant notamment la pêche à la senne et l'utilisation des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants.

1.2.2.1.2 ACTIONS DE SOLIDARITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AVEC LE PACIFIQUE

Transport de matériel médical au profit des membres du Forum des Iles du Pacifique (Vanuatu - Fidji, Tonga-Samoa) dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 (24 mai 2020)

La Polynésie française, en tant que membre du Forum des îles du Pacifique et président de la conférence des ministres de la santé du Pacifique (CPS), a tenu à participer concrètement au corridor sanitaire (Pacific Humanitarian Pathway – Covid-19) chapeauté par le Forum, en lien avec l'Organisation Mondiale de la Santé-Pacifique. Dans un contexte de pénurie mondiale d'équipements de protection individuelle contre la pandémie de Covid-19, l'affrètement d'un vol de la compagnie Air Tahiti Nui a ainsi permis de récupérer, à Shanghai, le 21 mai 2021, des équipements médicaux commandés par la Polynésie française mais également du matériel médical offert par une association chinoise au profit de Fidji, Tonga et Samoa. La Polynésie a ensuite déposé ces dons à Fidji le 23 mai et a embarqué les dons médicaux de l'OMS-Pacifique et du donateur Jack Ma au profit de la Polynésie française. L'avion est arrivé le 24 mai 2020 à Tahiti.



Illustration 6 :
Transport de matériel
médical au départ de
la Chine au profit des
membres du Forum
des Iles du Pacifique
24 mai 2020



Illustration 7 :
Chargement des dons
et départ du Tahiti Nui
vers Fidji
28 décembre 2020

Transport de matériel de reconstruction pour Fidji, touché par le cyclone YASA du 28 décembre 2020 au 11 janvier 2021

Le cyclone Yasa de catégorie 5, a frappé l'île de Vanua Levu, à Fidji, le 17 décembre, précipitant des milliers de Fidjiens dans le dénuement. Le gouvernement fidjien a lancé le 21 décembre un appel aux dons à toutes les ambassades et aux organisations régionales et internationales basées à Suva, à Fidji, dont le Forum des îles du Pacifique.

Le Président Edouard Fritch a répondu à cet appel au nom de la Polynésie française en décidant d'apporter une aide en nature à la population de Fidji, avec un budget de 15 millions de F CFP pour cette opération.

Le navire du Pays, le Tahiti Nui, en charge du transport des dons, est parti le 28 décembre 2020 du port de Papeete. Après déchargement des conteneurs à Fidji le 3 janvier 2021, il est reparti le 5 janvier pour un retour à Tahiti le 11 janvier.

1.2.2.2 DOSSIERS INTERNATIONAUX

Signature d'une déclaration d'intention avec le Chili pour l'échange d'informations sur le projet de câble sous-marin des télécommunications Chili-Asie – 25 mai 2020



Illustration 8 : Drapeau du Chili

Suite à la visite officielle du Président de la Polynésie française au Chili du 4 au 7 septembre 2019, le Pays a signé le 25 mai 2020, par échange de correspondances (compte tenu de la situation sanitaire), une déclaration d'intention avec le Chili pour l'échange d'informations sur le projet de câble sous-marin des télécommunications Chili-Asie.

Comité de décolonisation de l'ONU

En ce qui concerne les travaux du comité de décolonisation de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de la pandémie de la Covid-19, aucune audition n'a été organisée, car le comité n'a pas souhaité rencontrer les territoires de manière virtuelle.

Il faut cependant souligner que, pour la première fois, la France s'est prononcée sur le sujet de la Polynésie française à l'ONU, lors de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale en octobre 2020, en exprimant son souhait que « l'inscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non-autonomes soit revue ».



Illustration 9 :
Logo de l'ONU



2. L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

2.1 PARTENARIAT ETAT-PAYS

2.1.1 DIALOGUE AVEC L'ETAT

2.1.1.1 VISITES MINISTERIELLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Illustration 10 :
La ministre des Outre-mer Annick Girardin et le Président de la Polynésie française
3 février 2020

Visite officielle de la ministre des Outre-mer Annick Girardin – 3 février 2020

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, a reçu le 3 février 2020 à la Présidence, la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, dans le cadre d'une visite officielle.

Au cours de cet entretien, il a été notamment question des différentes formes de contrat entre l'Etat et le Pays et de la trajectoire Outre-mer 5.0 que la ministre a lancé ces derniers mois.

Elle s'est également rendue à Moorea, Bora-Bora et à Rangiroa.

Le 6 juillet 2020, après un remaniement ministériel, Annick Girardin a été nommée ministre de la Mer et Sébastien Lecornu lui a succédé en tant que ministre des Outre-mer.

2.1.1.2 RENCONTRES DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AVEC LES AUTORITÉS DE L'ETAT À PARIS

Rencontre avec le Président de la République – 8 octobre 2020

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, et le Président de l'Assemblée de la Polynésie française, Gaston Tong Sang, ont été reçus le 8 octobre 2020 à l'Élysée par le Président de la République, Emmanuel Macron.



Illustration 11 :
Le Président de la République, Emmanuel Macron reçoit le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, et le Président de l'APF, Gaston Tong Sang
8 octobre 2020

Le Président de la République a confirmé sa visite officielle en Polynésie française vers la fin du premier trimestre 2021 et a partagé son intention d'y réunir un sommet France-Océanie à cette occasion.

En outre, cette rencontre a permis d'échanger sur les dossiers importants du partenariat Etat-Pays. Plusieurs sujets ont ainsi été abordés, parmi lesquels figuraient la gestion de la Covid-19 et les besoins en réactifs de tests PCR de la Polynésie, le Contrat de développement et de transformation, les abris de survie dans les îles, l'Institut du cancer, la sortie de l'ère nucléaire, ou encore les prêts garantis par l'Etat et enfin l'avancement du projet de câble sous-marin entre le Chili et l'Asie.

Rencontre avec le ministre des Outre-Mer – 2 octobre 2020

Accompagné du président de l'Assemblée Gaston Tong Sang, des parlementaires, Maina Sage, Lana Tetuanui et Teva Rohfrisch, ainsi que des ministres Yvonnick Raffin et Nicole Bouteau, le Président Edouard Fritch a été reçu par le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu le 2 octobre 2020.

Cette rencontre a été l'occasion d'aborder les dossiers importants du partenariat entre la Polynésie française et l'Etat, dont notamment la convention santé-solidarité, le Contrat de projet, le Centre de mémoires et les abris de survie.



Illustration 12 : Le président Edouard Fritch et le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, Paris – 2 octobre 2020

Entretien avec le ministre de l'Intérieur – 5 octobre 2020

Le Président Edouard Fritch, accompagné du Président de l'Assemblée de la Polynésie française, Gaston Tong Sang, des parlementaires, Maina Sage, Teva Rohfritsch et Lana Tetuanui, a été reçu le 5 octobre 2020, par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin.

Lors de cette rencontre, le Président Fritch a informé le ministre de la situation sanitaire et économique de la Polynésie française et des dossiers importants concernant la mission actuelle des autorités polynésiennes à Paris.

Le Président Fritch a évoqué le sujet de la lutte contre le trafic de stupéfiants. En écho à cette préoccupation, le ministre Darmanin a évoqué la mise en place d'une organisation interministérielle de lutte contre les stupéfiants, l'OFAST, et qu'une antenne de l'OFAST serait également installée en Polynésie.



Entretien avec la Ministre de la Transition écologique – 6 octobre 2020

Le Président Edouard Fritch, avec le président de l'Assemblée de la Polynésie française, Gaston Tong Sang, les parlementaires Teva Rohfritsch et Maina Sage, et le ministre Yvonnick Raffin, ont été reçus le 6 octobre 2020 par la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili.

Lors de cette rencontre, le Président Fritch a rappelé le partenariat stratégique unissant le Pays et le ministère de la transition écologique, matérialisé par la convention de 2009 relative au développement durable. Cette feuille de route fera l'objet d'une prochaine actualisation pour y intégrer notamment les axes de la stratégie bas carbone et les préoccupations environnementales des communes.

Aires marines gérées, classement des Marquises à l'UNESCO, préservation des ressources, biosphère des Australes, terres polluées de Hao, sont autant de sujets sur lesquels la ministre s'est déclarée ouverte au dialogue dans la perspective de solutions partagées et pragmatiques.



Sur la question des compétences environnementales dévolues aux communes via le Code général des collectivités territoriales, le Président a tenu à exprimer l'inquiétude des élus locaux quant à l'atteinte des objectifs, en particulier en matière d'assainissement et de gestion des déchets.

De plus, le Président a sensibilisé la ministre sur l'intérêt de finaliser le programme de construction et de rénovation des abris de survie pour faire face au risque de submersion des atolls en cas de matérialisation d'un risque naturel majeur et sur la nécessité de protéger les populations résidant sur ces espaces vulnérables.

Convaincue de la nécessité d'offrir à chaque citoyen français un niveau de protection adapté aux enjeux du réchauffement climatique, la ministre s'est engagée à identifier le meilleur vecteur de financement pour les structures para-cycloniques aux Tuamotu.

Enfin, le Président a développé les axes majeurs du plan de transition énergétique de la Polynésie française, appelant l'attention de la ministre sur la situation des îles dont l'approvisionnement en hydrocarbures alourdit considérablement le bilan financier et environnemental du Pays. Un point sur l'investissement dans les énergies renouvelables, notamment les projets de fermes solaires, a également été développé. Pour accompagner efficacement le Pays, la ministre a proposé de s'entendre sur les termes d'une convention spécifique, dédiée à la transition énergétique, intégrant notamment la mise en place d'indicateurs communs pour partager les mêmes éléments de diagnostic.

2.1.2 DEPENSES DE L'ETAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Les dépenses de l'Etat en Polynésie française se chiffrent en 2020 à 200 milliards de F CFP (1,67 milliard €). Entre 2019 et 2020, les dépenses de l'Etat augmentent de près de 8 milliards de F CFP (soit +4.2 %) en raison des dispositifs d'aides exceptionnelles déployées au bénéfice des structures polynésiennes et du renforcement de la contribution de l'Etat au profit des compétences de la Polynésie française.

Les dépenses exceptionnelles réalisées dans le cadre de la gestion de la crise de Covid-19

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, l'Etat a renforcé son soutien au territoire et engagé plus de 7,6 milliards de F CFP en 2020, dont 87 % de ce montant, soit 6,7 milliards de F CFP, dédié aux aides versées principalement aux secteurs économiques, culturels, sociaux-éducatifs.

Un renforcement de la contribution de l'Etat au profit des compétences de la Polynésie française

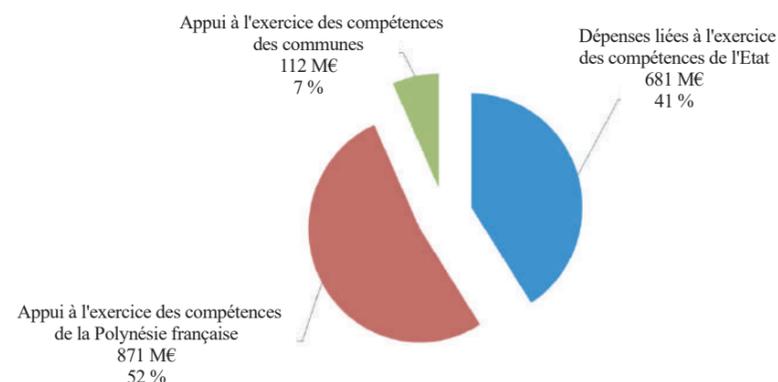
En 2020, l'Etat a également renforcé sa contribution au profit des compétences de la Polynésie française à hauteur de 104 milliards de F CFP en 2020 (contre 96,3 milliards de F CFP en 2019).

Le soutien de l'Etat aux communes est stable

En 2020, le soutien financier apporté par l'Etat aux communes s'élève à 13,3 milliards de F CFP (soit 7 % des dépenses de l'Etat).

Les dépenses propres à l'Etat en légère augmentation

Les dépenses de l'Etat pour l'exercice de ses propres compétences (justice, sécurité, enseignement supérieur et recherche) s'élèvent à 82,7 milliards de F CFP (soit + 8 % par rapport à 2019). Au total, les dépenses liées aux compétences de l'Etat représentent 41% des dépenses totales en 2020.



Graphique 10 : Répartition des dépenses de l'Etat par champ de compétences

2.1.3 PRINCIPAUX DISPOSITIFS FINANCIERS ET COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

Après la fermeture du Centre d'Expérimentation du Pacifique en 1996, des mécanismes de compensation financière ont permis un accompagnement de l'économie locale, avec l'objectif affiché de développer les conditions d'un développement économique endogène.

Outre ses dépenses dans le cadre de ses compétences « régaliennes » (justice, sécurité, défense, affaires étrangères, recherche, enseignement supérieur et monnaie), l'État apporte son concours au développement de la Polynésie française en prenant en charge certaines dépenses dans les domaines de compétence du Pays.

Les lignes de complémentarité entre les financements issus des programmes européens et les financements de l'État sont principalement établies dans les domaines des services publics environnementaux, du tourisme et de la préservation des ressources naturelles.

L'État contribue ainsi au développement de la Polynésie française au travers de trois instruments financiers issus de la réforme de 2011 de la Dotation Globale de Développement Economique (DGDE), qui fonctionnent en cohérence et complémentarité avec les « Contrats de Projets ».

- La **Dotation Globale d'Autonomie (DGA)** devenue depuis la loi de finances 2020 un prélèvement sur recettes (hors budget de l'État) : libre d'emploi pour la Polynésie française, cette enveloppe est versée par mensualités sur la section fonctionnement du budget général de la collectivité. Conformément aux engagements du Président de la République en février 2016, confirmés dans l'Accord de l'Élysée, le montant du prélèvement sur recettes est stabilisé depuis 2017 à 10,806 milliards de F CFP (soit 90,552 millions €).
- La **dotation territoriale pour l'investissement des communes** : d'un montant de 1,081 milliard de F CFP (soit 9,05 millions €) en 2018, elle est d'un montant identique depuis 2011. Cette dotation alimente la section « investissements » du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP). Elle complète ainsi, la quote-part de l'État au FIP (804 millions de F CFP, soit 6,74 millions € en 2018).

- La **dotation pour les projets dits « structurants »** : le troisième instrument financier (3IF) constitue un outil partenarial mobilisé pour financer les équipements structurants en matière d'infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et de défense contre les eaux. Le financement est réparti entre l'État (70 %) et le Pays (30 %) par dispositions conventionnelles. Le montant de la programmation pour l'année 2020 s'est élevé, comme pour les années précédentes, à une participation de l'État de 6,12 milliards de F CFP (soit 51,3M€) pour un investissement global de 8,747 milliards de F CFP et comprenait notamment les projets suivants :

- Reconstruction du quai de Farepiti à Bora Bora ;
- Aménagement de la traversée de Papeari ;
- Mise aux normes de l'aéroport de Takume ;
- Reconstruction du débarcadère de Nukutavake ;
- Protection du littoral le long de la RT6 entre Papeete et Faa'a.

2.1.4 LE CONTRAT DE PROJETS 2015-2020

Signé en mars 2015, le contrat de projets (CdP) 2015-2020 place la croissance économique et l'emploi au cœur de son action. Afin de répondre aux besoins des communes en matière d'investissement dans les services publics environnementaux, le contrat de projets comprend désormais deux outils identifiés :

- Un contrat dédié aux investissements entrant dans le champ de compétence de la Polynésie française, orienté autour de sept secteurs prioritaires :
 - Le développement touristique
 - Le secteur primaire
 - Les énergies renouvelables
 - La recherche et l'innovation
 - Le logement social
 - La santé
 - Les infrastructures sportives
- Un contrat dédié aux investissements communaux pour financer les compétences environnementales (adduction en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des déchets).

En 2020, 19 projets ont été programmés au titre des investissements territoriaux pour un total de 8,024 milliards de F CFP (soit 67,2 millions €) et au titre des investissements communaux 5 projets pour un total de 1,392 milliards de F CFP (soit 11,66479 millions €) consacré à 57 % à des travaux de rénovation de réseaux d'adduction d'eau potable, 25% à des opérations d'assainissement des eaux usées et 18% à des opérations de traitement des déchets.

Parmi ces projets qui reflètent la transversalité du contrat de projets, peuvent être cités :

- L'opération de résorption de l'habitat indigne à Timiona (1 956 millions de F CFP) ;
- La mise en place de la télémédecine (37 millions de F CFP) ;
- La construction d'une nouvelle station d'épuration à l'abattoir de Papara (250 millions de F CFP) ;
- L'amélioration du site de la Pointe Vénus (97 millions de F CFP).

¹⁶Services publics environnementaux précisés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux communes de Polynésie française : adduction en eau potable, assainissement et gestion des déchets

En comparaison, le Contrat de Projets avait financé en 2019 20 projets programmés au titre des investissements territoriaux pour un total de 6,37 milliards de F CFP (52,8 millions €) et 10 projets au titre des opérations communales pour un total de 1,326 milliards de F CFP (11,112 millions €).

2.1.5 AUTRES DISPOSITIFS FINANCIERS

2.1.5.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DÉDIÉE AU RÉGIME DE SOLIDARITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF), anciennement régime de solidarité territorial (RST), a été créé en 1994, en même temps qu'était mise en place la Protection Sociale Généralisée (PSG). Dès l'origine, la participation de l'Etat a pris la forme d'un versement d'une subvention, dont les principes ont été portés par deux conventions quinquennales Etat-Territoire en 1993 et 1999. La seconde convention, arrivée à son terme en 2004, a été prorogée par avenants jusqu'en 2007. Les versements de l'Etat ont cessé avec la Loi de Finance (LFI) 2008 pour reprendre en 2015 à la demande de la Polynésie française.

Afin de soutenir le Pays dans son action en faveur du rétablissement financier et de la pérennisation du système de santé et de solidarité des Polynésiens, l'Etat s'est engagé en avril 2015, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs, sur un appui financier de 4,3 milliards de francs de F CFP, soit 36 millions €. Une dotation annuelle de 1,43 milliard de F CFP (12 millions €) a donc été versée au Pays en 2015, 2016 et 2017.

Un avenant a permis en 2018 à l'Etat de poursuivre l'accompagnement du Pays à hauteur de 1,43 milliards de F CFP (12 millions €). Une nouvelle convention a été signée en 2019 pour un montant de 1,43 milliard de F CFP (12 millions €) et un arrêté a permis le versement d'une dotation de 1,21 milliard de F CFP soit 10,1 millions € au titre de l'année 2020. Des discussions sont ouvertes pour renouveler le soutien de l'Etat à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023.

2.1.5.2 SOUTIEN FINANCIER DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

L'appui de l'Etat à la politique d'éducation en Polynésie française est prévu dans la convention décennale 2017-2027 signée en octobre 2016. Elle fonde la rémunération des enseignements des premier et second degrés par l'Etat. Elle prévoit aussi l'attribution de subventions aux politiques sociales et pédagogiques et dispose aussi d'un volet investissement.

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, en matière d'investissement, 372 millions de F CFP (soit 3,125 millions €) ont été programmés par l'Etat et la Polynésie française, portant sur des opérations de restructuration du collège de Tubuai, d'aménagement et de travaux divers dans les collèges et lycées et d'équipement des collèges et lycées.

De plus, via des crédits issus du programme « investissements d'avenir », l'Etat accompagne la Polynésie française dans la réussite éducative des jeunes polynésiens, en finançant 50 % du coût des opérations suivantes

- Construction d'un internat au sein de la cité scolaire de Faa'a (684 MF) ;
- Construction d'un internat au collège d'Atuona (591 MF) ;
- Extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina (226,6 MF).

Ces trois projets sont en cours de réalisation et ont donné lieu à différents versements d'avance et d'acomptes en 2019.

2.1.6 FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT

Créé en 2009, le Fonds Exceptionnel d'Investissement en outre-mer (FEI) vise à apporter une aide financière de l'Etat aux personnes publiques qui réalisent, dans les territoires d'outre-mer, des investissements portant sur des équipements publics collectifs, lorsque ces investissements participent de façon déterminante au développement économique, social, environnemental et énergétique local.

En Polynésie française, deux axes prioritaires ont été identifiés en concertation avec les élus locaux : les énergies renouvelables et le numérique.

De plus, par décision de la Ministre des Outre-mer, un axe « infrastructures sportives » a été positionné dans la programmation nationale.

Ainsi, en 2020, une nouvelle opération a été programmée pour une participation totale de l'Etat de 358 millions de F CFP (soit 3 millions €). Il s'agit du projet « Natitua Sud », ayant pour objectif de relier par câbles sous-marins à fibre optique Tahiti à Tubuai avec une branche sur Rurutu permettant ainsi aux populations des Australes d'accéder au haut-débit et de bénéficier de l'accès aux services innovants dans une perspective de développement économique, sociale et culturelle.

Pour rappel, en 2019, une enveloppe de 689 millions de F CFP (soit 5,7 millions €) du FEI était venue financer les projets de fibre optique jusqu'à l'abonné tranche 3, de la réalisation et de l'amélioration d'application informatiques pour la gestion foncière de la Polynésie française, de panneaux photovoltaïques connectés au réseau pour les établissements scolaires du second degré, et de l'espace de production agricole et énergétique durable de Vairao.

2.2 INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT EN APPUI DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'Agence Française de Développement (AFD) contribue à accompagner la Polynésie française sur la voie d'un développement durable, en mettant l'accent – en cohérence avec le Plan d'orientation stratégique (POS) 2019-2022 du Groupe AFD – sur le renforcement de la cohésion sociale (objectif « 100% lien social ») et sur les enjeux de transition écologique, de préservation de la biodiversité et d'adaptation aux effets du changement climatique (objectif « 100% Accord de Paris »). Par ailleurs, en phase avec l'évolution de son mandat, l'AFD développe de nouvelles actions pour favoriser les dynamiques de coopération dans la région Pacifique.

Au service de cette stratégie, l'Agence met à disposition des acteurs locaux, publics et privés, différents outils financiers et d'expertise : prêts à taux réduits (PSP Verts et PSP Bonifiés), prêts à conditions de marché, garanties, subventions d'études (FOM), appui-conseil, etc.

L'année 2020 a marqué un niveau d'engagement record de 277 M.€/33,1 Mds F CFP, incluant le prêt garanti par l'Etat octroyé dans le contexte COVID de 28,6 Mds de F CFP.

“

**L'AFD EN 2020,
NOUVEAU
RECORD DES
FINANCEMENTS :**

**277 M.€ / 33,1
MDS F CFP
D'ENGAGEMENTS
EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE,
DONT 28,6 MDS F
CFP PAR LE PGE**

”

2.2.1 UN PARTENARIAT CONSOLIDÉ AVEC LE PAYS

Depuis 2014, l'AFD a noué avec la collectivité de Polynésie française un partenariat fondé sur une double approche : un soutien financier au budget d'investissement de la Polynésie pour contribuer à la mise en œuvre de ses politiques publiques ; un dialogue technique sur des politiques sectorielles structurantes afin d'accompagner l'émergence de stratégies durables et inclusives de long terme.

Entre 2014 et 2019, près de 180 M.€/21,1 Mds F CFP de prêts, bonifiés ou non, ont été octroyés au Pays. Ce sont principalement des prêts pour soutenir les investissements verts de la Collectivité (panneaux photovoltaïques, travaux sur les infrastructures pour améliorer la résilience aux intempéries, etc.), des projets dans le domaine de la cohésion sociale (éducation, santé, etc.) et des investissements structurants au service du développement économique (infrastructures de transports, etc.). En complément de ce soutien financier, l'AFD accompagne le Pays dans la définition de ses politiques publiques. Depuis 2014, l'AFD a cofinancé et apporté son expertise pour l'élaboration de plusieurs stratégies structurantes pour le territoire (organisation sanitaire, transports interinsulaires maritimes et aériens, pêche hauturière, aquaculture, agriculture, etc.).

En 2020, la relation avec le Pays a été marquée par le contexte sanitaire et ses répercussions, avec l'octroi d'un prêt exceptionnel garanti par l'Etat pour le financement de sa section de fonctionnement : 240 M.€ / 28,6 Mds F CFP ont été octroyés pour permettre au Pays de faire face à la baisse des recettes et à l'augmentation des dépenses d'urgence, et de répondre aux besoins de trésorerie de la CPS. En complément, l'AFD a octroyé 18 M.€ / 2,1 Mds F CFP pour soutenir le budget d'investissement de la Collectivité de Polynésie.

Depuis 2020 - dans la continuité de l'approche partenariale nouée autour de l'élaboration de schémas directeurs, le fonds Outre-mer (FOM) permet le financement d'expertises techniques ayant vocation à appuyer le Pays dans sa trajectoire de transition durable. Ainsi, l'AFD accompagne la transition énergétique de la Polynésie, d'une part via un programme d'accompagnement technique au bénéfice du Ministère en charge de l'énergie et d'autre part via des expertises techniques auprès des communes en matière de gestion de l'énergie, ces dernières étant compétentes pour la fourniture d'électricité. Par ailleurs, un accompagnement à la réforme de la Protection sociale généralisée (PSG) est en cours de lancement et un appui sur les secteurs de l'eau et l'assainissement est en cours d'identification.

2.2.2 UN SOUTIEN AUX GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE

Au cours des dernières années, l'AFD s'est engagée aux côtés des acteurs locaux sur des projets à fort impact développemental.

- La connectivité numérique constitue un enjeu critique pour un territoire comme la Polynésie. L'agence est intervenue pour soutenir l'Office des Postes et Télécommunication (OPT) dans ses projets de câbles numériques (en particulier Natitua pour connecter les archipels – Tuamotu et Marquises – à l'île principale de Tahiti).
- L'AFD s'est positionnée sur l'enjeu de la continuité territoriale, question clé pour l'archipel polynésien. L'agence a ainsi contribué au financement du renouvellement des flottes aériennes des compagnies Air Tahiti Nui et Air Tahiti ainsi que des investissements de l'aéroport de Tahiti.
- Enfin, l'agence accompagne le développement des énergies renouvelables avec le projet de climatisation par circulation d'eau froide des profondeurs (SWAC) pour le centre hospitalier. L'AFD a également contribué à financer le projet de la société de Transport Électrique de la Polynésie française (TEP) de bouclage du réseau de transport électrique de l'île de Tahiti en vue de permettre le raccordement au réseau d'unité de production d'énergies renouvelables.

En complément de cette logique de financement, l'AFD occupe une place dans l'économie locale via son rôle d'actionnaire et d'administratrice de plusieurs sociétés qui participent à une mission d'intérêt général comme Air Tahiti, la TEP ou Aéroport de Tahiti. Actionnaire de référence de la SOCREDO, l'AFD apporte des refinancements de longs et courts termes ainsi qu'un accompagnement opérationnel régulier à sa filiale bancaire, qui occupe un rôle clé dans le financement de l'économie polynésienne.

2.2.3 UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES COMMUNES

L'AFD est activement présente aux côtés des communes, acteur essentiel de l'échelon local, pour le financement des infrastructures de proximité et en particulier les services publics environnementaux. Cet accompagnement se traduit par :

- Des financements : jusqu'à 2019, entre 7 et 10 communes bénéficiaient annuellement de prêts de l'AFD pour un total de 8,3 M.€ / 1 Md F CFP en moyenne. L'année 2020 a enregistré un repli des financements, la crise sanitaire et le report des élections municipales ayant fortement ralenti leurs projets d'investissement. Au total 34 communes sur les 48 ont bénéficié d'un financement AFD au cours des dernières années.
- Des formations organisées en collaboration avec les acteurs locaux de la formation professionnelle.
- Un dialogue de gestion régulier, via des présentations aux communes sur leur situation financière, l'objectif étant, en dehors du financement strict de projets, d'accompagner les communes dans leurs réflexions d'investissement.
- Des prestations d'études, en particulier pour favoriser l'émergence de projets d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique.
- Une publication : chaque année, l'AFD publie l'Observatoire des communes qui dégage les grandes tendances de leurs comptes, et permet d'alimenter le débat public sur la situation financière des communes.

2.2.4 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE FONDS DE GARANTIE D'OUTRE-MER (SOGEFOM) : UN ACTEUR AU SERVICE DES TPE/PME

Filiale de l'AFD, la SOGEFOM est un fonds de garantie qui facilite l'accès des TPE/ PME polynésiennes au crédit bancaire. 70% des prêts accordés par les trois banques locales aux petites entreprises sont garantis par la SOGEFOM.

Après une forte croissance de son activité (de 17,5 M.€/ 2 Mds F CFP en 2017 à 34 M.€ / 4 Mds F CFP en 2019), la SOGEFOM a connu une contraction en 2020 liée à l'impact de la crise sanitaire sur l'économie et à la mise en place des mesures de soutien (PGE en particulier). Toutefois, 358 nouvelles garanties ont été octroyées en 2020 pour un total de 18,6 M.€/ 2,2 M F CFP.

**LA SOGEFOM :
UN ACTEUR
INCONTOURNABLE
POUR DYNAMISER
LE TISSU DES TPE/
PME**

2.2.5 FAVORISER LES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION RÉGIONALE



Depuis 2018, l'AFD a renforcé sa démarche régionale dans le Pacifique, au travers de la mise en place d'une direction régionale basée à Nouméa. L'agence AFD de Papeete constitue, dans ce dispositif, un relais du mandat régional AFD, pour identifier et financer des projets régionaux impliquant les acteurs polynésiens, permettant ainsi de renforcer l'insertion du territoire dans son bassin régional et de valoriser les savoir-faire

français. Illustration emblématique de cette stratégie régionale, l'Initiative Kiwa dotée de 35 M.€ / 4,2 Mds F CFP (par la France, l'UE, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande), lancée en mars 2020, finance des projets régionaux contribuant à l'adaptation au changement climatique.

Autre projet régional lancé en 2020 (4 M.€ / 477 M F CFP) : CLIPSSA (Climat du Pacifique, Savoirs Locaux et Stratégies d'Adaptation), au bénéfice du Vanuatu, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna, permettra de produire des projections climatiques futures sur la zone Pacifique et ainsi de définir des stratégies d'adaptation au changement climatique adaptées pour chaque territoire.

L'Agence travaille également à la mise en place de projets de coopérations décentralisées entre la Polynésie et des acteurs étrangers du Pacifique. Elle a ainsi signé en 2020 une première subvention pour soutenir un projet de coopération dans le domaine de la veille épidémiologique entre l'Institut Louis Malardé et le Fiji Centre for Communicable Disease Control.

2.2.6 DÉCLINAISON DE L'INITIATIVE OUTRE-MER EN COMMUN

Depuis le début de la crise, l'AFD s'est mobilisée aux côtés du Pays, des communes et des entreprises du territoire pour répondre à leurs besoins de financement à court terme (enjeux de trésorerie) ou à long terme (financement d'investissements prioritaires).

Dès le début de la crise, l'AFD a versé 41 M.€ / 5 Mds F CFP au Pays au titre des contrats de financement en cours. En septembre 2020, l'AFD a décaissé la première tranche de 138 M.€ / 16,4 Mds F CFP du prêt exceptionnel accordé avec la garantie de l'Etat au Pays, montant qui a été entièrement reversé à la CPS pour lui permettre d'assurer le versement des prestations sociales.

Afin de préserver la trésorerie des entreprises du territoire fortement touchées par la crise, l'AFD a accordé 1,7 M.€ / 200 M F CFP de reports d'échéances. Concernant les TPE/PME, l'AFD, à travers la Sogefom, a participé aux côtés des banques locales à la mise en place de plus de 550 reports (4,5 M.€ / 537 M F CFP d'encours soit un tiers du stock). Enfin, l'AFD a décaissé 41 M.€ / 5 Mds F CFP à sa filiale, la banque Socredo, afin de lui permettre de soutenir les ménages et les entreprises face à la crise.



3.1 DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE

Régime d'association

En tant que Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), la Polynésie française bénéficie d'un statut d'association à l'Union européenne. Le cadre de cette association est régi par la Décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à l'Union européenne (DAO).

La nouvelle DAO, entrée en vigueur au 1er janvier 2014, a introduit un changement de paradigme dans les relations UE-PTOM, en substituant à la notion d'« aide au développement » le concept de « partenariat mutuellement bénéfique ». Toutefois, la nature de ce « partenariat » demeure largement inspirée du modèle qui a prévalu jusqu'à présent.

Ainsi, le principal instrument financier en faveur des PTOM reste une aide au développement, le Fonds Européen de Développement (FED), dont l'allocation territoriale pour la Polynésie française est de 3,6 milliards F CFP pour la période 2014-2020. Par ailleurs, la généralisation de l'éligibilité des PTOM aux « programmes horizontaux » de l'UE, si elle est actée dans le principe, est difficile à concrétiser, compte tenu de la nature de ces programmes (orientés en faveur des régions européennes) et des procédures de mise en œuvre peu adaptées aux capacités des PTOM.

C'est pourquoi la Polynésie française, qui souhaite une meilleure reconnaissance de ses spécificités et de ses enjeux de développement, plus proches des régions ultrapériphériques (RUP) que des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) selon certains analystes, a fait réaliser début 2014, une étude permettant d'apprécier les enjeux et conséquences d'une évolution vers le statut de RUP. Les conclusions de cette étude appellent à un approfondissement de certaines pistes, tout en soulignant les conséquences importantes de ce changement de catégorie sur le statut d'autonomie et les compétences actuelles de la Polynésie française. Dès lors, il est nécessaire de poursuivre la réflexion en vue de l'adoption d'une stratégie de dialogue politique avec les institutions communautaires permettant, à l'horizon 2021, une évolution des relations Union européenne-Polynésie française.

3.1.1 DIALOGUE AVEC LA COMMISSION EUROPEENNE

Conformément à l'article 14 de la DAO du 25 novembre 2013, 3 organes de dialogues sont mis en place dans le cadre de l'association des PTOM à l'UE :

- Un **Forum de dialogue UE-PTOM** (Forum UE-PTOM) qui rassemble annuellement les autorités des PTOM, les représentants des Etats membres et la Commission européenne (CE) au plus haut niveau pour discuter des enjeux du régime d'association et de sa mise en œuvre. Les membres du Parlement européen, les représentants de la BEI et les représentants des RUP y sont, lorsque cela se justifie, associés ;
- Des **concertations trilatérales** entre la CE, les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, sont également organisées au moins quatre fois par an à Bruxelles ;

- Enfin, des **groupes de travail** de caractère consultatif peuvent être institués pour suivre la mise en œuvre de l'association, sous une forme adaptée aux questions à aborder. Ces groupes de travail mènent des discussions techniques sur des thèmes présentant un intérêt particulier pour les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, et complètent ainsi les travaux réalisés dans le cadre du forum UE-PTOM et/ou des concertations trilatérales.

18ème Forum PTOM-UE - 10 décembre 2020 par visioconférence



Le 18ème Forum PTOM-UE a rassemblé les autorités des PTOM, les représentants des Etats membres et de l'Union européenne (UE), sous la présidence de la Commissaire européenne en charge des partenariats internationaux, la finlandaise Jutta URPIAINEN. La Polynésie française était représentée par le Vice-président, Tearii Te Moana ALPHA.

Ce Forum a permis de faire un point sur l'état d'avancement des principaux dossiers intéressant au premier chef les PTOM, tels que :

- La prochaine décision d'association outre-mer y compris le Groenland (DAO), qui devrait entrer en vigueur en 2021 ;
- Le cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2021-2027, sur lequel un accord vient d'être trouvé entre les Etats membres et qui prévoit 500 millions € pour les PTOM, y compris le Groenland ;
- Ou encore le soutien attendu de l'UE pour faire face aux conséquences socio-économiques de la crise Covid-19.

La Polynésie française a ainsi rappelé :

- La satisfaction des PTOM français quant à la création d'un instrument spécifique dédié aux PTOM et intégré au budget de l'UE, qui devrait leur donner plus de visibilité et leur permettre de recevoir des réponses plus adaptées à leurs enjeux et spécificités ;
- Leurs regrets unanimes que la nouvelle DAO ne soit pas accompagnée d'une enveloppe financière plus importante, à la hauteur des défis des PTOM.

Malgré le soutien affirmé du Parlement européen, les PTOM déplorent en effet que cette enveloppe ait été maintenue à 500 millions € tel que proposé par la Commission européenne, soit un montant bien en-deçà des 669 millions € recommandés par le Parlement européen. La part territorialisée de l'enveloppe des PTOM n'augmente ainsi que de 4 % par rapport à la précédente programmation alors que l'allocation pour les régions ultrapériphériques (RUP) françaises a, quant à elle, augmentée de 33 % ;

- La demande partagée que des fonds supplémentaires soient budgétisés en réponse à la crise Covid-19, puisqu'à ce jour les PTOM n'ont bénéficié d'aucun financement supplémentaire, même si des fonds d'urgence du FED (enveloppe B) ont été mobilisés et les décaissements du 11ème FED Territorial accélérés ;
- Le souhait des PTOM d'être rassurés sur la mise en place de règles de programmation et de mise en œuvre simples, flexibles et adaptées aux capacités administratives des PTOM et des services instructeurs européens ;
- L'accueil favorable de la place qu'accorde la nouvelle DAO à la coopération régionale, avec l'ajout d'une dotation intra-régionale pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales ou les pays voisins ACP ou RUP ;
- Et enfin, la volonté des PTOM d'être pris en compte dans les politiques phares de l'UE, avec un dialogue approprié, notamment pour ce qui concerne le Green Deal et le numérique.

Concertations trilatérales

Deux concertations trilatérales réunissant l'ensemble des PTOM, leurs Etats membres de rattachement et les services de la Commission européenne ont eu lieu les 12 février (101ème) et 27 novembre 2020 (102ème).

La 101ème tripartite représentait la première réunion sans la participation des PTOM britanniques. Elle s'est concentrée sur le partage d'expériences des PTOM sur la coopération avec l'Union européenne, ainsi que sur la priorité du Green Deal de la Commission européenne.

La 102e édition a abordé les sujets suivants : la coopération financière en cours entre les PTOM et l'UE, y compris la réponse à la COVID-19, les lignes directrices de programmation des PTOM, le lancement du nouvel exercice de programmation des PTOM et de la nouvelle décision d'association outre-mer, le Forum PTOM-UE 2020 et les activités de l'OCTA.



Illustration 16 : M. Pierre-Henri HELLEPUTTE, Chef du Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique à Nouméa

Relations avec la Commission européenne dans le Pacifique

Du fait de la pandémie de Covid-19, aucune mission de terrain n'a été réalisée en Polynésie française en 2020.

- Nomination du nouveau Chef du Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique à Nouméa

M. Pierre-Henri HELLEPUTTE succède à M. Tomas MATEO-GOYET en tant que Chef du Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique à Nouméa. Il a pris ses fonctions en septembre 2020.

3.1.2 DIALOGUE INTER PTOM SOUS L'ÉGIDE DE L'OCTA

La Polynésie française est l'un des membres fondateurs de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'Union Européenne (OCTA)¹⁷ qui poursuit les objectifs suivants¹⁸ :

- 1- Proposer un forum d'échanges d'idées et de débats sur les sujets d'intérêt commun ;
- 2- Travailler dans le sens des intérêts mutuels des membres ;



Illustration 17 : Logo de l'OCTA

¹⁷OCTA pour "Overseas Countries and Territories Association" constituée en 2003 sous la forme d'une association sans but lucratif (ASBL) régie par le droit belge, dont le siège social est situé à Bruxelles.

¹⁸Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 3)

- 3- Echanger des informations spécifiques sur des sujets d'intérêts commun
- 4- Faire des recommandations lorsque cela est nécessaire aux gouvernements de tous les PTOM et des Etats membres de l'UE dont ils relèvent concernant les mesures appropriées à mettre en œuvre ;
- 5- Développer les relations de travail efficaces en tant que groupe avec les institutions de l'UE, le groupe des pays ACP et son secrétariat et d'autres organisations internationales, multilatérales et régionales pertinents ;
- 6- Echanger entre membres de l'association des expériences réussies dans leurs secteurs d'intérêt commun ;
- 7- Défendre les intérêts collectifs des membres et représenter ces intérêts vis-à-vis des institutions de l'UE et dans tous les domaines mentionnés dans la décision PTOM.

La **Conférence ministérielle**¹⁹ est l'organe directeur de l'OCTA. Composée des représentants de chaque gouvernement membre, elle définit les politiques, approuve les budgets et élit le président de la conférence ministérielle ainsi que les membres et le président du comité exécutif.

Au niveau administratif et financier, l'association est gérée par un comité exécutif (EXCO) qui comprend 9 membres élus par une résolution administrative de la Conférence ministérielle. Le comité exécutif, qui comprend les représentants des PTOM basés en Europe (Paris, La Haye, Londres ou Bruxelles), se réunit au moins une fois par mois. Il met en œuvre toutes les actions utiles à la réalisation des décisions prises par la Conférence ministérielle et assure le secrétariat de la Conférence. La Polynésie française a été réélue membre d'EXCO en 2020. Aruba a été élu à la présidence du comité.

Le travail de l'ExCo est également soutenu par 8 **groupes de travail** dans des domaines particuliers : les services financiers, la programmation régionale et la coopération, la recherche, l'éducation et l'innovation, la communication, l'environnement et le changement climatique, les énergies renouvelables, le commerce des biens et des services et enfin le partenariat « Post 2020 ». Le travail effectué par ces groupes permet, par la production de rapports et de recommandations, d'améliorer la qualité des décisions prises aux réunions de l'ExCo.

La représentation de la Polynésie française est assurée au sein de l'OCTA à deux niveaux :

- Au niveau politique, par le Président de la Polynésie française ou son représentant qui siège à la Conférence Ministérielle annuelle ;
- Au niveau administratif et technique, par la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique qui représente la Polynésie française au Comité Exécutif. Sur son mandat, un correspondant chargé du suivi des affaires européennes à Paris et à Bruxelles participe aux travaux de l'OCTA et aux réunions avec les institutions européennes et avec l'Etat membre.

Dans le cadre des travaux menés par l'OCTA en 2020, la Polynésie française a participé aux réunions du comité exécutif, des consultations trilatérales ainsi que des groupes de travail de partenariat.

¹⁹OCTA pour "Overseas Countries and Territories Association" constituée en 2003 sous la forme d'une association sans but lucratif (ASBL) régie par le droit belge, dont le siège social est situé à Bruxelles.

Principaux événements en 2020 :

Forum UE-PTOM	18ème Forum PTOM-UE Visioconférence, 10 décembre 2020
Concertations trilatérales	Organisation de 2 tripartites : - 101ème tripartite le 12 février 2020 - 102ème tripartite le 27 novembre 2020
Conférence ministérielle de l'OCTA	- Conférence Ministérielle Extraordinaire de l'OCTA Visioconférence, 17 septembre 2020 - 18ème Conférence Ministérielle de l'OCTA Visioconférence, 8 décembre 2020
Réunions du comité exécutif de l'OCTA	15 réunions : - ExCo du 29 janvier 2020 - ExCo du 12 février 2020 - ExCo du 3 mars 2020 - ExCo du 31 mars 2020 - ExCo du 29 avril 2020 - ExCo du 13 mai 2020 - ExCo du 9 juin 2020 - ExCo du 16 juillet 2020 - ExCo du 3 août 2020 - ExCo du 8 septembre 2020 - ExCo du 15 octobre 2020 - ExCo du 19 novembre 2020 - ExCo du 4 décembre 2020 - ExCo du 7 décembre 2020 - ExCo du 15 décembre 2020
Groupes de travail de partenariat	Aucun groupe de travail de partenariat n'a pu se tenir en 2020, en raison de la pandémie de Covid-19
Autres activités	- Webinaire d'Enviropea sur le programme LIFE les 15 et 22 septembre 2020 ; - Webinaire du Collège d'Europe « Renforcement des capacités des PTOM », les 17 et 23 novembre 2020 et le 1er décembre 2020 ; - Webinaire de l'OCTA sur la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, le 26 novembre 2020.

Principales activités de la Polynésie française au sein de l'OCTA en 2020 :

1. Conférence Ministérielle Extraordinaire de l'OCTA - 17 septembre 2020 par voie de procédure écrite

Cette Conférence ministérielle extraordinaire avait pour seul point à l'ordre du jour, l'élection du président temporaire du comité exécutif, suite à la démission de M. Olivier Gaston le 8 juillet 2020. Compte-tenu de l'heure de tenue de la réunion (3H heure de Tahiti) et de son ordre du jour, la participation de la Polynésie française s'est faite par voie de procédure écrite.

2. 18ème Conférence Ministérielle de l'OCTA - 8 décembre 2020 par visioconférence

Les représentants des PTOM se sont réunis le 8 décembre 2020 par visioconférence pour la 18ème Conférence Ministérielle de l'OCTA.



Cet événement, présidé par le président sortant de l'OCTA et Premier ministre de Curaçao, Eugène Rhuggenaath, a été l'occasion :

- De dresser le bilan des réalisations de l'OCTA durant les années 2019 et 2020 ainsi que de présenter la feuille de route de l'Association pour 2021 ;
- De présenter l'état d'avancement des discussions avec les 9 territoires britanniques membres de l'OCTA, qui ne sont plus considérés comme des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) associés à l'Union européenne (UE) depuis le 1er février 2020, date du Brexit, et qui devraient se retirer de l'OCTA d'ici mars 2021 ;
- D'adopter la déclaration politique et les résolutions administratives de l'OCTA, jointes à la présente communication, qui formalisent notamment les positions communes des PTOM sur plusieurs sujets majeurs tels que les orientations stratégiques du partenariat UE-PTOM, les conséquences socio-économiques de la crise Covid-19, la révision de la décision d'association outre-mer ou encore l'assistance financière de l'Union européenne pour la période 2021-2027 ;
- Et d'élire le nouveau Président de l'Association pour l'année 2021, Thierry SANTA, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

3.2 DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA POLYNESIE FRANCAISE DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF

3.2.1 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le tourisme représente la première ressource économique propre de la Polynésie (42%), 17% des emplois salariés, 11% des entreprises, et injecte plus de 54 milliards de F CFP par an dans l'économie locale.

La convention de financement conclue entre la Polynésie française et l'Union européenne le 19 février 2018 soutient la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme 2015-2020 à hauteur de 3,55 milliards F CFP au titre de l'appui budgétaire et 23,9 millions XPF au titre des évaluations.

L'adoption d'une politique sectorielle dans le domaine du tourisme, secteur de concentration du 11ème FED territorial, était l'une des conditions requises à l'éligibilité de la Polynésie française à l'appui budgétaire (Contrat de réforme sectoriel) de l'Union européenne. C'est pourquoi le Ministère du tourisme a engagé, à la fin de l'année 2014, la construction d'une stratégie pour le développement touristique de la Polynésie française. Les travaux ont été menés durant le 1er semestre 2015 en large concertation avec l'Etat, les institutions polynésiennes et la société civile. Dans le cadre de cette démarche, un comité de pilotage associant les représentants des principales parties prenantes institutionnelles a été chargé d'assurer le suivi et la validation des différentes étapes de construction de la stratégie.



Illustration 19 : Stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020 – Source : www.presidence.pf

Le document stratégique issu de ces travaux et intitulé « stratégie de développement touristique 2015 – 2020 » a été approuvé par le conseil des ministres le 2 septembre 2015 et présenté à la commission du tourisme de l'Assemblée de Polynésie française élargie, ainsi qu'aux professionnels réunis à l'occasion du 1er Forum des métiers du tourisme organisé à l'Assemblée le 30 septembre 2015.

La stratégie de développement touristique de la Polynésie française constitue un cadre permettant de garantir la cohérence de l'action publique et privée en faveur du développement du secteur phare de l'économie polynésienne. Outre de nombreuses mesures propres au ministère du tourisme, elle implique notamment les secteurs de la culture et l'environnement (piliers du positionnement stratégique), de l'éducation, de la formation, de l'équipement, de l'économie, du travail ou encore de l'artisanat.

Le document établit un état des lieux de la destination « Polynésie française » et de ses principaux concurrents, propose un nouveau positionnement stratégique ainsi qu'un plan d'actions, identifiant les initiatives à mener pour créer les conditions favorables au développement du tourisme.

La Polynésie se repositionne ainsi sur les valeurs « Nature humaine », « Culture » et « Environnement », en favorisant un tourisme immersif et inclusif et en assurant la transition d'un tourisme essentiellement balnéaire vers une offre d'expériences plus diversifiée, identitaire et personnalisée.

²⁰Les parties prenantes ont été mobilisées avec les ministères en charge du tourisme et en charge des finances, le service du Tourisme, le GIE Tahiti Tourisme et la direction du budget et des finances

²¹Avis n° 49 du 25 février 2016

²²Avis n° 2016-10 APF du 9 juin 2016

La Polynésie se repositionne ainsi sur les valeurs « Nature humaine », « Culture » et « Environnement », en favorisant un tourisme immersif et inclusif et en assurant la transition d'un tourisme essentiellement balnéaire vers une offre d'expériences plus diversifiée, identitaire et personnalisée.

Véritable feuille de route du gouvernement, cette stratégie comporte 134 actions et 225 sous-actions à mettre en œuvre d'ici 2020. Ces actions sont organisées autour de trois axes :

1. Affirmer la destination Polynésie française (promotion, commercialisation) ;
2. Mettre en place les conditions de développement du tourisme (structuration, infrastructures, formation, réglementations) ;
3. Restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et des structures publiques).

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite une programmation et des moyens financiers qui ont été évalués. Un cadre des dépenses à moyen terme du secteur du tourisme permet d'élaborer avec une meilleure qualité le programme annuel de performance (budget) de la mission tourisme. Toutefois, il est important de souligner que de nombreuses mesures relèvent de l'organisation ou de la réglementation et ne nécessitent donc pas de moyens financiers supplémentaires.

A la fin de l'année 2020, 95% des actions ont pu être initiées ou réalisées, soit +6% de nouvelles actions du plan stratégique quinquennal initiées et/ou réalisées, tout en poursuivant celles amorcées auparavant. Bien que fortement inférieur au taux de réalisation de 2019, celui de 2020 est relativement satisfaisant au vu du contexte sanitaire mondial.

Quelques exemples sont décrits ci-après, au travers de la déclinaison des trois axes de la stratégie :

■ Exemples d'actions réalisées en 2020 au travers de l'axe 1) « Affirmer la destination Polynésie française » :

- Continuité des actions de proximité avec la population et les acteurs du tourisme, telles que :
 - Les 24^{ème} et 25^{èmes} salons du tourisme, ont été organisés en février à Tahiti puis en septembre sous un format virtuel ;
 - Organisation de 4 voyages de familiarisation en 2020 (tours opérateurs, agences de voyages) avant la pandémie ;
 - Localement, une série de 15 vidéos animées en français et en tahitien ont été créées et diffusées sur les deux chaînes de télévision locale. Ces vidéos avaient pour objectifs de sensibiliser la population aux gestes barrières et rassurer la population sur la reprise du tourisme international en toute sécurité ;
 - Afin d'encourager le tourisme d'intérieur, Tahiti Tourisme a mené une campagne locale « Soutenons notre tourisme » et a participé aux campagnes commerciales « Ua Reva Tatou » et « Voyagez à deux » réalisées par Air Tahiti.
- Promotion et commercialisation de la destination :
 - Organisation de 2 « Tere Tahiti », le Tere Faati et le Tere Tahiti Iti, produits de découverte à destination de la population et des touristes ;
 - Organisation de 45 voyages de presse en 2020 ;
 - Participation aux événements FIFO, Tahiti Fashion Week, Tuaro Maohi, et Nouvel An Chinois ;

- Participation aux événements Rangiroa Pro Junior, Surf Pro Junior Papara et Air France Paddle Festival ;
- Des campagnes de communication ont été menées durant le confinement « Le meilleur reste à venir, Tahiti vient à vous » et à la réouverture « Renouer avec l'essentiel à Tahiti Et Ses Îles », « Tahiti is open ! ».

■ Exemples d'actions réalisées en 2020 au travers de l'axe 2) « Mettre en place les conditions de développement du tourisme »

- Avec la réalisation et l'entretien des équipements et infrastructures à vocation touristique, notamment :
 - L'avancement des travaux de construction de l'écomusée Fare Natura à Moorea ;
 - L'aménagement du point de vue du belvédère de Faaroa à Raiatea ;
 - La construction de sanitaires-douches sur la pointe de Tehoro à Mataeia ;
 - La réhabilitation du restaurant du site du Mahana Park à Paea ;
 - L'achèvement des travaux d'aménagement du jardin botanique de Faaroa à Raiatea ;
 - L'inauguration du site de Outuaraea à Faaa ;
 - La réalisation de sentiers de randonnée : rivière de Vaipahi à Tahiti, crête des Macaranga et de la Promenade des gabbros à Faaroa sur l'île de Raiatea, Toovii et de Teivipakeka à Nuku Hiva ;
 - Les aménagements de la pointe Vénus ;
 - Le lancement des études du projet « construction de l'espace scénographique Gauguin » sur Papeari.
- Avec le développement et la gestion des infrastructures touristiques :
 - Le lancement des études en vue de la reconstruction du fare potee pour l'accueil des croisiéristes à Fare Huahine ;
 - La réalisation des travaux de clôture et du portail du site de Papaputa à Rangiroa Avatoru ;
 - Le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de Papaputa à Rangiroa Avatoru ;
 - Le lancement des études de maîtrise d'œuvre en vue de l'amélioration du site de débarquement des croisiéristes à Papetoai – Moorea.

■ Exemples d'actions réalisées en 2020 au travers de l'axe 3) « Restructurer la gouvernance »

- Avec la mise en place des outils de pilotage et d'évaluation du tourisme :
 - La tenue d'un Comité de pilotage le 12 novembre 2020 ;
 - La tenue de 4 observatoires du tourisme, dont les 3 derniers élargis à de nombreux prestataires touristiques au vu du contexte sanitaire, respectivement le 20 mai, les 8 et 12 juin, le 27 août et le 27 octobre 2020.

Par ailleurs, les travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie touristique 2021-2025 dénommée « Fari'ira'a Manihini 2020-2025 » se sont poursuivis. Cette dernière est collaborative et tend à une co-construction avec les professionnels du tourisme et la population afin de converger vers « un tourisme inclusif, au service du développement responsable et d'une croissance partagée en Polynésie française ».

3.2.2 POLITIQUE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Les projets et programmes communautaires réalisés et /ou en cours relatifs à la protection et à la préservation de l'environnement concernent plus particulièrement :

- Dans le cadre du 10ème FED territorial : l'appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau et les travaux d'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete (zone 1 FED²³) ;
- Dans le cadre du 10ème régional : le programme INTEGRE (initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement) mis en œuvre par la CPS (Communauté du Pacifique) ;
- Dans le cadre du 11ème FED régional : le programme PROTEGE (projet régional océanien des territoires du Pacifique pour la gestion durable des écosystèmes).

L'urgence de prévenir et de réduire plus efficacement les impacts anthropiques sur l'environnement a conduit la Polynésie française à travailler ces dernières années en priorité à l'élaboration de politiques sectorielles (schéma territorial de gestion des déchets, politique de l'eau incluant la thématique de l'assainissement des eaux usées, stratégie biodiversité) et à la mise en œuvre de dispositions réglementaires visant à encadrer la gestion des ressources naturelles, notamment les espèces et les espaces protégés.

- **Axe n°1 : Schéma territorial de prévention et gestion des déchets**
L'élaboration du schéma territorial de prévention et de gestion des déchets devrait être finalisée au second semestre 2021. En outre, une loi du pays portant sur l'interdiction progressive des sacs plastiques à usage unique a été promulguée le 2 juillet 2020.
- **Axe n° 2 : La politique de l'eau**
Pour ce qui concerne l'élaboration de la **politique de l'eau**, sur la base d'une première version finalisée en 2017, le diagnostic, le document d'orientations stratégiques et le plan d'actions ont été actualisés et soumis à l'avis des partenaires institutionnels avant de présenter le projet de politique sectorielle de l'eau à l'Assemblée de la Polynésie française. La direction de l'environnement et les autres acteurs des services du Pays et des collectivités communales mettent d'ores et déjà en œuvre une partie des actions identifiées.
- **Axe n° 3 : La stratégie biodiversité**
Les mesures du plan de gestion de l'AMG sont en cours de consolidation, par le biais d'une convention avec l'OFB. Une instance consultative est en cours d'établissement, qui formulera ses propositions en amont du conseil de gestion. Lors du prochain Conseil de gestion de l'AMG, le bilan des actions menées depuis 2020 ainsi que les nouvelles mesures de gestion consolidées seront présentés. Parmi ce bilan d'actions figurent celles relatives à la pêche, aux espèces et espaces protégés ainsi que les actions en partenariat avec l'Etat.

Les travaux de la loi du pays adoptée en 2012 afin de sécuriser juridiquement l'accès aux ressources biologiques de la Polynésie française à des fins de recherche ou de valorisation industrielle (APA), ainsi que le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation ont été finalisés en 2020 et vont aboutir durant le second semestre 2021.

²³Le zonage d'assainissement de la ville de Papeete a été réalisé en différents phasages correspondants à plusieurs financements (contrats de projets et UE) pour le programme du 10ème FED, la zone a été appelée « zone 1 FED »

Dans le cadre de la convention cadre environnement de 2009 signée entre le ministère métropolitain en charge de l'écologie et la Polynésie française, une mission a été réalisée en 2019. Après avoir rencontré de nombreux acteurs des politiques environnementales polynésiennes, la mission propose de bâtir un nouveau partenariat d'une durée de 18 ans. Cette durée correspond à trois mandats municipaux, témoignant ainsi de l'implication des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans les actions à mener. Le partenariat serait couvert par une convention-cadre (mère) axée sur les transitions climatique, énergétique et écologique et sur le développement durable. Elle conduirait à envisager la signature de conventions-filles, les premières sur des problématiques considérées comme prioritaires (prévention des risques, biodiversité, appui aux communes).

3.2.3 POLITIQUE DE EN MATIERE D'AGRICULTURE ET DE FORESTERIE

Dans le cadre du 11ème FED régional, le projet PROTEGE (projet régional océanien des territoires du Pacifique pour la gestion durable des écosystèmes) vise pour le volet agricole à favoriser la transition agro-écologique. L'évolution à la hausse des indicateurs traduit l'engouement des consommateurs, mais également des producteurs vers des modes de production plus respectueux de l'environnement et notamment l'agriculture biologique. La transition n'est cependant pas toujours aisée pour les producteurs et la production locale ne permet pas encore de répondre à la demande.

Pour mettre en œuvre une stratégie pérenne et garantir une agriculture durable, le ministère de l'économie verte et du domaine a lancé en 2018 la réalisation d'un schéma directeur de l'agriculture polynésienne afin d'établir sa programmation sur dix ans, visant à prioriser et chiffrer les actions à conduire pour atteindre les objectifs fixés par la Polynésie française dans le secteur agricole. Il permettra notamment d'évaluer plus précisément le ratio coûts/avantages du soutien apporté aux différentes filières afin de rationaliser et mettre en parfaite cohérence les interventions du pays dans le domaine agricole et de mieux cibler les indicateurs de performance. Les travaux d'élaboration du schéma directeur de l'agriculture lancés fin 2018 en collaboration avec l'AFD, deux cabinets d'expert spécialisés et la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie se poursuivent encore aujourd'hui. Il sera soumis au gouvernement et à l'APF pour validation officielle au début de l'année 2021.

3.2.4 POLITIQUE DE EN MATIERE DE PECHE ET D'AQUACULTURE

Le 11ème FED régional soutient à travers le projet PROTEGE la pêche et l'aquaculture.

Le développement de la pêche hauturière est identifié comme un enjeu important pour la création durable de richesse et d'emplois et la sécurité alimentaire de la population. C'est ainsi que la politique sectorielle de la pêche hauturière de la Polynésie française 2018-2022 a été adoptée par délibération n°2018-6 APF du 13 mars 2018. Celle-ci a pour objectif de fixer la feuille de route pour le développement du secteur sur une perspective décennale, avec un plan d'action sur 5 ans.

L'objectif principal de cette politique sectorielle est d'augmenter de manière durable la contribution de la filière à l'économie du Pays. Il s'agit de permettre l'extension de la flotte pour un doublement de la production à terme et d'optimiser la chaîne de valeur dans le respect des conditions de durabilité avec trois piliers : environnemental (stock de la ressource halieutique), économique et social.

A l'instar de ce qui a été fait pour développer la filière de la pêche hauturière, le gouvernement a mandaté l'AFD en 2017 pour piloter la rédaction d'un schéma directeur décennal afin de guider les choix stratégiques du secteur de l'aquaculture (en cours de rédaction). Deux axes ont été identifiés avec une aquaculture artisanale adaptée au contexte des îles et à vocation en partie sociale, et une aquaculture plus commerciale, avec des investissements potentiellement plus importants et des itinéraires plus complexes.

3.2.5 POLITIQUE EN MATIERE ENERGETIQUE

Ces dernières années, les PTOM, y compris la Polynésie française, ont accordé une place croissante au développement de leurs énergies renouvelables et à l'élaboration d'une vision et d'une politique en matière d'énergie durable. L'expression de cette volonté s'est traduite par l'élaboration et l'approbation en 2015 d'une feuille de route pour l'énergie durable à l'échelle des 25 PTOM.

Dans les conclusions communes du 13ème Forum PTOM-UE de février 2015, les PTOM ont également approuvé l'énergie durable comme l'un des deux secteurs de concentration du 11ème FED thématique.

Lors du deuxième sommet des ministres de l'énergie des PTOM en juin 2016, les PTOM ont également convenu d'une approche stratégique pour fixer des objectifs clairs et individuels en matière d'énergie propre afin que les politiques publiques mettent l'accent sur des cadres réglementaires favorables²⁴ et sur un meilleur contrôle des réseaux et du stockage des énergies²⁵, étant donné que toutes les priorités identifiées dans la feuille de route ne peuvent être financées via les financements disponibles du 11ème FED thématique.

Les actions de la Polynésie française ayant trait à l'énergie font écho à ces engagements inter-PTOM.

En effet, en 2015, le ministère en charge des énergies a adopté les deux documents d'orientation suivants :

- Le **Plan Climat Energie (PCE)** défini comme une stratégie d'actions visant à atténuer l'impact de la population sur le climat en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre au travers de 28 fiches actions, déclinées autour des 7 axes suivants.

1	Maîtrise de la consommation & diversification énergétique durable
2	Mobilité durable & robustesse des systèmes de transports novembre 2020
3	Adaptation & sobriété du cadre bâti et de l'aménagement/urbanisation du territoire face aux chocs climatique et énergétiques
4	Efficacité énergétique, résilience et responsabilité des systèmes productifs locaux
5	Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques
6	Intégration des nouveaux risques et enjeux dans les politiques publiques
7	Le pouvoir d'agir ensemble pour l'adaptation & la transition énergétique

²⁴Des cadres réglementaires favorables : a) Faciliter l'élaboration de réglementations favorables au déploiement rapide de projets d'énergie durable ; b) Promouvoir des cadres stratégiques pour les investissements dans les PTOM afin d'améliorer les conditions d'investissement et d'augmenter les propositions de projets susceptibles d'être financés ;

²⁵Des Réseaux et stockage : a) Promouvoir l'adoption de technologies visant à améliorer en permanence le contrôle et la gestion du réseau ; b) développer un stockage d'énergie fiable et abordable utilisant des technologies nouvelles, respectueuses de l'environnement ; c) réaliser une analyse des impacts techniques et financiers de l'augmentation des ressources en énergies renouvelables intermittentes sur la stabilité du réseau, le cas échéant.

- Et le Plan de Transition Énergétique (PTE) 2015-2030, qui vise trois objectifs principaux :
 - Changer de modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes les activités (production électrique, transport, urbanisme) ;
 - Changer les comportements pour réduire la consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique ;
 - Changer de modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs.

Les réformes réalisées en 2020 contribuant à l'atteinte des objectifs du PCE ou du PTE sont les suivantes :

- La loi du Pays relative aux titres III et IV du code de l'énergie qui a été votée à l'Assemblée de Polynésie française le 10 décembre 2020 (texte n° 2020-37 LP/APF). Ce texte encadre respectivement les activités de production d'électricité ainsi que celles du transport et de la distribution.
- La loi du Pays instaurant un dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité qui a été adoptée par l'Assemblée de Polynésie française le 10 décembre 2020 (texte n° 2020-34 LP/APF).
- La loi du Pays n°2020-38 du 15 décembre 2020 portant instauration d'une contribution de solidarité sur l'électricité ainsi que la loi du Pays n° 2020-39 du 15 décembre 2020 portant modification de la délibération n° 90-121 AT du 13 décembre 1990 relative aux conditions d'usage et de livraison du gazole destiné à l'alimentation des centrales de productions d'énergie électrique des îles autres que Tahiti.
- L'arrêté n° 249/CM du 22 février 2013 fixant le taux de pénétration des énergies nouvelles et renouvelables (EnR) fatales à caractère aléatoire de l'île de Tahiti et l'arrêté n° 253/CM du 6 mars 2015 portant définition des règles de placement des énergies en Polynésie française. Un arrêté permettant la réalisation d'un appel à projets est également en préparation pour la filière photovoltaïque.

3.2.6 POLITIQUE DE EN MATIERE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Les projets et programmes communautaires relatifs à la politique de gestion des finances publiques de la Polynésie française concernent, dans le cadre du 11è FED Territorial, plus particulièrement :

- L'appui budgétaire sectoriel de l'Union européenne à la politique de développement touristique de la Polynésie française pour la période 2015-2020 ;
- Et le fonds dénommé TCF II (Technical Cooperation Facility) au bénéfice des Pays et territoires d'Outre-mer, destiné à financer principalement de l'assistance technique.

Des institutions et des systèmes efficaces de gestion des finances publiques (GFP) sont indispensables à une mise en œuvre optimisée des politiques publiques. Une bonne gestion des finances publiques est le rouage essentiel entre les ressources, les prestations de services et la réalisation des objectifs de l'action publique. Une saine gestion des finances publiques garantit que les recettes sont dûment recouvrées et utilisées de manière appropriée et durable.

Réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française

Le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française vise non seulement à répondre aux obligations de la collectivité dans le cadre des financements octroyés par l'Union Européenne (UE) via le 11ème Fonds Européen de Développement (FED), mais également à tendre vers les normes et critères de qualité tels que recommandés à l'échelle internationale (en particulier par le FMI²⁷, l'INTOSAI²⁸ ou l'OCDE) en la matière.

En 2015, afin de mesurer les premiers progrès réalisés dans cette perspective, le système de gestion des finances publiques de la Polynésie française a fait l'objet d'une évaluation selon la méthodologie PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability).

Par délibération n°2017-20/APF du 9 mars 2017, l'Assemblée de la Polynésie française a ainsi approuvé le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques (RGFP) de la Polynésie française (2018-2027), lequel s'articule autour de quatre axes :

- Axe n°1 : Mettre en place les dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
- Axe n°2 : Renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
- Axe n°3 : Développer les audits et vérifications internes, ainsi que les contrôles externes ;
- Axe n°4 : Développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

Par arrêté n°43/CM du 5 janvier 2018, le conseil des ministres a ainsi approuvé le plan d'actions n°1 de la RGFP au titre de la période 2018-2019.

Ce premier plan d'actions, piloté par la direction du budget et des finances (DBF) et mis en œuvre par 16 entités différentes (institutions, services, établissements) comptait 45 actions répondant aux axes de travail, programmes et sous-programmes définis par le plan stratégique de la RGFP.

Etat d'avancement de la réforme à fin 2020

Compte-tenu des contraintes et des priorités liées à la crise sanitaire, la mise en œuvre du plan s'est, par la suite, poursuivie en 2020.

Le bilan de clôture de ce premier plan d'actions (PA1) fait ainsi apparaître un taux de réalisation de près de 70%.

En particulier, l'on peut noter parmi les avancées les plus significatives accomplies :

1. Commande publique :

- L'instauration et l'entrée en vigueur en 2018 du nouveau code des marchés publics de la Polynésie française (CMP) et ses évolutions successives depuis ;
- La création d'une plate-forme dédiée aux marchés publics (sur Lexpol.pf), comprenant notamment la publication des appels d'offres, l'attribution des marchés publics et la mise à disposition de formulaires et de supports pédagogiques ;

- L'instauration, la production et la publication des premiers plans prévisionnels de passation des marchés publics (2019, 2020 -) et des listes de marchés publics passés (2018, 2019 - et 2020 -).

2. Budgétisation à moyen terme :

- L'élaboration en 2020 du plan de transformation pour l'implémentation de la programmation budgétaire triennale (PBT) en Polynésie française ;

3. Réglementation budgétaire :

- La rédaction de la loi du Pays relative au régime budgétaire de la Polynésie française ayant notamment vocation à normer le contenu des délibérations budgétaires y compris celle de règlement, à consacrer le « bleu budgétaire » ainsi que les outils de performance de l'action publique (PAP / RAP) et à redéfinir les états d'information à tous les stades du cycle budgétaire ;
- L'instauration, depuis février 2019, d'une circulaire permanente définissant le calendrier budgétaire.

4. Système d'information financier :

- La réalisation d'une étude de cadrage de la transformation digitale de la chaîne comptable (CAP GEMINI - avril 2018)
- Le développement et la mise en exploitation des nouvelles applications informatiques et téléservices de la direction des impôts et des contributions publiques (OINI V1) et de la direction des douanes (FENIX)

5. Exécution budgétaire et comptable :

- L'optimisation du rythme de délivrance des crédits de fonctionnement
- L'amélioration de l'animation, du suivi et du contrôle du réseau des correspondants du contrôleur des dépenses engagées (CDE)
- La création, l'animation et l'accompagnement du réseau des gestionnaires-comptables (GESTCO)
- La réalisation du guide des opérations d'inventaire de la Polynésie française
- L'instauration d'un programme d'audit financier annuel des services et des satellites du Pays

6. Diffusion des données :

- Création sur la plate-forme LEXPOL.pf (accessible également depuis le portail Net.pf de l'administration) d'un espace dédié à la publication de la documentation budgétaire, ainsi que des « chiffres clés du budget ».

Demande d'évaluation PEFA

Une demande d'évaluation PEFA a été initiée en novembre 2020 auprès des services de l'UE pour être financée par le cadre du 11è FED territorial. Le calendrier global de la réforme²⁹ prévoyait en effet une nouvelle évaluation PEFA en 2020, cinq ans après la précédente.

²⁷ « Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques » FMI 2007

²⁸ International Organisation of Supreme Audit Institutions (INTOSAI)

²⁹ Adopté par le comité de pilotage du 22 mai 2017.

Initialement programmée pour le second semestre 2020 dans l'attente de l'ensemble des données de l'exercice 2019 (compte administratif et autres éléments bilantiels), la mise en œuvre de cette évaluation estimée à de 82 000€ soit environ 9,8 millions F CFP, a été reportée au 2ème semestre 2021.

3.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2020

Le Fonds Européen de Développement (FED) dédié au PTOM est constitué de plusieurs enveloppes.

- Une enveloppe territoriale, destinée à des projets au bénéfice de la Polynésie française ;
- Une enveloppe régionale, destinée à des programmes de développement commun à l'ensemble des PTOM du Pacifique ;
- Une enveloppe thématique qui concerne les 25 PTOM associés à l'Union européenne ;
- D'autres financements pour l'assistance technique des PTOM, pour le bureau de l'OCTA et pour l'aide d'urgence et de performance.

3.3.1 REPÈRES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANNÉE 2020

L'année 2020 a été marquée plus particulièrement par :

- La tenue le 23 avril 2020 du 2ème COPIL Régional du programme PROTEGE par visioconférence ;
- La signature le 30 juin 2020 de l'avenant n° 2 à la convention de financement du programme du 11ème FED territorial en soutien au secteur du Tourisme, portant suppression des indicateurs et modification du calendrier de décaissement ;
- Le lancement le 6 août 2020 du programme du 11ème FED Thématique par la signature de la convention de financement entre l'Union européenne et Expertise France ;
- La fin le 14 août 2020 des travaux du programme d'assainissement des eaux usées de Papeete avec l'achèvement du tronçon 2-15 du lot 2 ;
- La réception le 14 août 2020 du 3ème décaissement de l'appui budgétaire en soutien au tourisme pour un montant total de 1,47 milliard F CFP (12,4 M. €) ;
- Le lancement le 10 septembre 2020 du 1er appel à projets BEST 2.0+ par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
- Le lancement en Polynésie française le 6 novembre 2020 de la programmation du futur instrument de coopération UE-PF pour la période 2021-2027 ;
- La signature le 12 novembre 2020 de l'avenant n° 3 à la convention de financement du programme du 11ème FED territorial en soutien au secteur du Tourisme, portant modification du budget du programme et du calendrier de décaissement.

³⁰ Estimation réalisée sur la base du montant de l'évaluation PEFA 2019 de la Nouvelle-Calédonie : 81 000 €.

Janvier	<u>11ème FED Régional :</u> Ateliers de concertation pour l'élaboration du schéma d'intervention de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)
Février	<u>11ème FED Régional :</u> 25 février : 2ème Comité de coordination technique territorial (CCT)
Mars	<u>10ème FED Territorial :</u> 2 mars : signature de l'avenant n°1 au marché de travaux n° FED/2017/7384-728 (lot 2) en date du 20 juin 2017 <u>11ème FED Régional :</u> 9 au 13 mars : Tenue de l'atelier régional sur la forêt et l'agroforesterie en NC <u>TCF II :</u> 9 au 20 mars : assistance technique (AT) pour l'élaboration des CDMT/CBMT : 3ème mission de terrain en Polynésie française
Avril	<u>11ème FED Régional :</u> 23 avril : 2ème Comité de pilotage (COPIL) par visioconférence
Mai	<u>TCF II :</u> 27 mai : Validation du rapport final de l'AT pour l'élaboration des CDMT/CBMT <u>11ème FED territorial :</u> 28 mai : 3ème demande de décaissement transmise à la CE pour le versement de la 3ème tranche d'un montant de 12,4 M. € (1,47 Milliard F CFP)
Juin	<u>11ème FED Régional :</u> 8 juin : Validation du schéma d'intervention RSE par les PTOM du Pacifique <u>11ème FED Territorial :</u> 30 juin : Signature de l'avenant n°2 à la convention de financement
Juillet	<u>11ème FED Régional :</u> 10 juillet : 3ème Comité de coordination territoriale (CCT) en PF 29 juillet : Réunion virtuelle de gouvernance entre les acteurs du projet PROTEGE (UE, PTOM, CPS, PROE et chefs de file) <u>TCF II :</u> 30 juillet : Clôture du contrat d'AT pour l'élaboration des CDMT/CBMT
Août	<u>10ème FED territorial :</u> 14 août : Fin des travaux du programme d'assainissement des eaux usées de Papeete avec le dernier tronçon 2-15 du lot 2 <u>11ème FED Territorial :</u> 14 août : Réception du 3ème décaissement pour un montant de 12,4 M. € (1,47 milliard F CFP) <u>11ème FED Thématique :</u> 6 août : Lancement du programme du 11ème FED Thématique par la signature de la convention de financement
Septembre	<u>BEST 2.0+ :</u> 10 septembre : Lancement du 1er appel à projets BEST 2.0+ par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) 14 septembre : Session d'information sur BEST 2.0+ organisée pour les PTOM du Pacifique
Novembre	<u>10ème FED Territorial :</u> 21 novembre : Signature de l'avenant n°3 à la convention de financement (prolongation de la période de mise en œuvre opérationnelle) <u>11ème FED Territorial :</u> 12 novembre : Signature de l'avenant n°3 à la convention de financement 12 novembre : Comité de pilotage pour le suivi de la stratégie de développement touristique de la PF 2015-2020 18 novembre : Demande d'évaluation PEFA transmise à la CE <u>Programmation territoriale pour 2021-2027 :</u> 6 novembre : Communication en conseil des ministres du Président de la PF pour le lancement de la programmation du futur instrument de coopération UE-PF
Décembre	<u>11ème FED Régional :</u> 8 décembre : Réunion du comité de pilotage sur l'avancement technique et financier du programme PROTEGE en prévision du 3ème COPIL régional

Tableau 5 :
Repères chronologiques des programmes du FED en PF pour l'année 2020

3.3.2 EXECUTION DU 10^{ÈME} FED

Enveloppe	Programme	Millions €	Millions F CFP	Statut
10ème FED territorial - enveloppe A		19,79	2 361,54	
▪	Assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete	18,52	2 214,20	En cours
▪	Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (y compris lignes « évaluations externes et audits » et « imprévus »)	1,27	151,55	Clôturé
	▪ <i>Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française</i>	0,45	53,70	23 mars 2017
	▪ <i>Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réforme des finances publiques</i>	0,09	10,74	4 novembre 2016
	▪ <i>Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances de la Polynésie française</i>	0,48	57,28	Septembre 2019
	▪ <i>Communication (Engagement individuel)</i>	0,05	5,96	12 septembre 2018
10ème FED territorial - enveloppe B (Aide humanitaire et d'urgence)		2	238,66	
	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI	2	238,66	Clôturé le 5 décembre 2018
10ème FED régional Pacifique		12	1 431,98	
	Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)	12	1 431,98	Clôturé le 18 novembre 2019
10ème FED régional thématique		10	1193,3	
▪	Assistance technique à l'OCTA	5	596,66	Clôturé en 2016
▪	Stratégies territoriales pour l'innovation (STI)	5	596,66	Clôturé en 2020
	▪ <i>Projet de bio-conversion des tourteaux de coprah (PF)</i>	0,08	9,55	Terminé en février 2018

Tableau 6 :
Montant des contributions du 10ème FED concernant la Polynésie française

3.3.3 EXECUTION DU 10^{ÈME} FED TERRITORIAL

3.3.3.1 EXÉCUTION DU 10^{ÈME} FED TERRITORIAL ENVELOPPE A

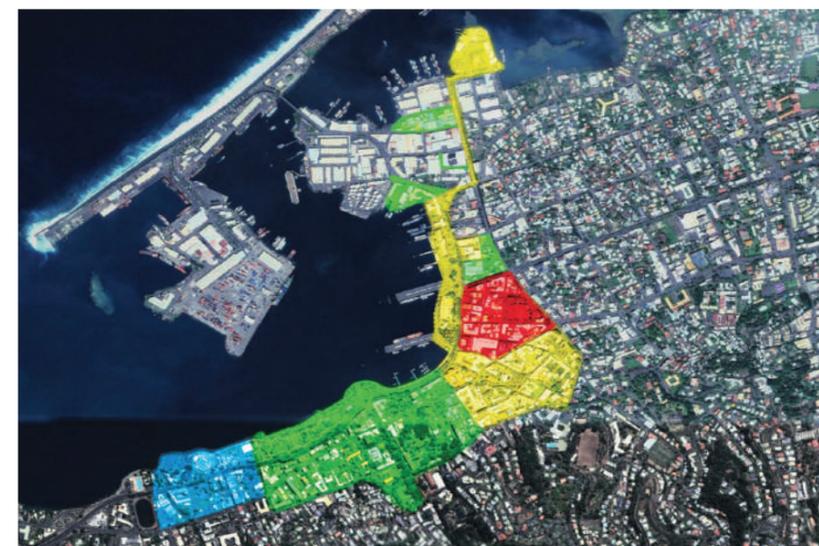
L'enveloppe A du 10ème FED Territorial, s'articule autour de deux axes :

- Un programme d'assainissement collectif des eaux usées dans la commune de Papeete, avec une enveloppe de 2,214 milliards F CFP (ou 18,52 millions €) destinée à financer les travaux de la zone 1 FED de la commune de Papeete (de Paofai jusqu'à Fare Ute) ainsi que la maîtrise d'œuvre partielle.

- Un programme de « développement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », d'un montant de 151,55 M. F CFP (ou 1,270 million €). Ce programme prévoit le déploiement de plusieurs assistances techniques pour :

- (1) l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau ;
- (2) une évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA suivie d'un appui à la préparation d'un plan de réforme de la gestion des finances publiques ;
- (3) une amélioration des performances de la PF à travers une plus grande maîtrise des procédures et des logiques d'intervention de l'UE concernant l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires ;
- (4) ainsi que la mise en place d'un plan de communication pour améliorer la visibilité de la coopération entre l'Union Européenne et la Polynésie française.

3.3.3.2 PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE PAPEETE



- Phase 1 - 2006- 2009**
Pose du réseau de collecte 3km, construction et mise en service de la station d'épuration pour la zone pilote (Zone marché – hôtel de Ville)
- Phase 2 - 2012- 2016**
Pose du réseau de collecte de Fare Ute au Centre Vaima (7km), construction de l'émissaire et de la station d'épuration « Te Ora No Ananahi »
- Phase 3 - 2017- 2019**
Extension du réseau de collecte de 7km du Centre Vaima vers le quartier Paofai
- Phase 4 - 2020- 2021**
Extension du réseau de collecte du quartier Paofai jusqu'à l'entrée de Tipaerui

Illustration 20 :
zonage du projet d'assainissement de la ville de Papeete
<http://www.te-ora-no-ananahi.pf/le-projet/>

Pour rappel, le programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete, financé par l'Union européenne (2,2 milliards F CFP/ soit 18,55 millions €), consiste en la réalisation de 7 km de réseaux et de 4 postes de refoulement afin d'augmenter le raccordement du nombre d'usagers au niveau du centre de Papeete (front de mer notamment avec la pose de 210 tabourets de branchement) (cf. voir « zonage en vert » au travers de l'illustration ci-dessous). Ce programme fait suite à la construction de la station d'épuration, à l'émissaire de rejet des eaux traitées et au réseau principal de collecte, financé par le Contrat de Projets (45% Pays / 45% Etat / 10 % SEML Te Ora No Ananahi - 4 milliards F CFP HT). La commune de Papeete a délégué la construction des ouvrages et la gestion du service public à une Société d'économie Mixte Locale (SEML) qui est une SEM communale.

Concernant la mise en œuvre du programme, la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Polynésie française par une convention de délégation conclue entre la commune de Papeete et la Direction de l'environnement. Cette dernière assure ainsi la conduite d'opération, notamment le suivi technique/administratif de la maîtrise d'œuvre du projet.



Illustration 21 :
les partenaires
du programme
du 10ème FED :
« assainissement
des eaux usées de
la ville de Papeete »

Après le lancement en 2014 de l'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre partielle qui s'est avéré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée en mars 2015. Suite à l'approbation du rapport d'évaluation des offres par la Commission européenne le 6 avril 2016, le marché a été signé avec le consortium SPEED/INFRA+/SAFEGE le 10 juin 2016 (Contrat n° FED/2016/374-440 du 10 juin 2016).

Parallèlement, la date limite de contractualisation a été prorogée pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 21 novembre 2017, afin de sécuriser les fonds de ce programme. Cette prolongation exceptionnelle a été traduite au travers de l'avenant n°2 à la convention de financement, le 8 novembre 2016.

L'exécution des travaux a été confiée :

- Au consortium JL Polynésie, Interoute et ECI par marché de travaux lot 1 FED/2017/784-727 pour un montant de 983,8 millions F CFP (HT) (soit 8,244 millions €) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Paofai ;
- Au consortium Interoute, JL Polynésie et ECI par marché de travaux lot 2 FED/2017/784-728 pour un montant de 647,5 millions F CFP (HT) (soit 5,426 millions €) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Fare Ute.



Illustration 22 : Inauguration pour le lancement des travaux avec le Président de la PF, le ministre de l'Environnement, le Haut-commissaire, le Maire de la Commune, le Président de la SEM et le représentant de la Commission européenne

Pour rappel, les **marchés ont été signés le 15 juin 2017** en présence notamment du Président de la Polynésie française, du Maire de la commune de Papeete et du Président directeur général de la SEML Te Ora No Ananahi.

Le **premier comité de pilotage du programme** s'est réuni le **28 novembre 2017** en présence du chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique.

Les travaux ont été lancés en janvier 2018, après une campagne de communication relayée auprès de la télévision, presse et radio, menée en étroite collaboration avec la SEM et la commune de Papeete.

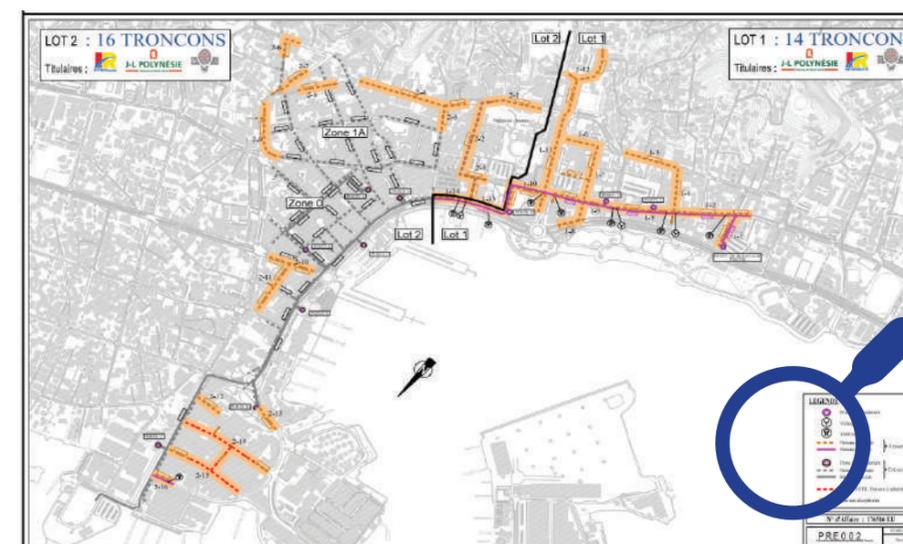
Les travaux réalisés en 2020 ont permis :

- Pour le marché du lot 1 (référéncé FED /2017/384-727) de :
 - Réceptionner le dernier tronçon : 1-10 ;
 - Facturer ~ 58 M. F CFP : soit d'atteindre une facturation totale depuis 2018 de 99.6 % du montant global du marché (hors TVA) ;
- Pour le marché du lot 2 (référéncé FED /2017/384-728) de :
 - Poser précisément 3 731.6 mètres linéaires (soit 100 % dont 54 % posés en 2018 et 90% en 2019) ;
 - Réceptionner les 2 derniers tronçons :2-9 et 2-15) ;
 - Facturer environ 117 M. F CFP : soit d'atteindre une facturation totale depuis 2018 de 100 % du montant total du marché (hors TVA).

- Pour le marché de maîtrise d'œuvre déléguée de :
 - Poursuivre le suivi et le contrôle des travaux et facturer 11 M. F CFP (soit environ 99.3 % du montant global du marché (hors TVA) depuis 2018.

Avenants à la Convention de financement et marchés de travaux et de service

- Le marché de travaux référencé FED 2017/7384-728 (lot 2) en date du 20 juin 2017 a été modifié par avenant n° 1 du 2 mars 2020 pour faire face au besoin d'ajustements des quantités de certains postes du marché compte-tenu du contexte rencontré lors des travaux entrepris par le consortium mené par l'entreprise Interoute. Le montant total du marché a été porté à 764 907 960 XPF HT au lieu de 647 500 000 XPF HT.
- La convention de financement n° FED/2011/1023-434 en date de 22 novembre 2013 a été modifiée par avenant n°3 du 21 novembre 2020 pour porter la période de mise en œuvre à 89 mois au lieu de 86 mois. La période d'exécution de la convention de financement est portée à 113 mois au lieu de 110 mois. La phase de clôture de 24 mois reste inchangée.
- Le marché de service référencé FED 2016/374-440 en date du 13 juin 2016 a été modifié par avenant n° 1 pour, d'une part, prolonger la période de mise en œuvre des tâches de 11 mois, soit au total 58 mois au lieu de 47 mois et d'autre part, couvrir des prestations supplémentaires de suivi des travaux du lot 1. Le montant total du marché a été porté à 135 311 875 XPF HT au lieu de 129 896 151 XPF HT.



Zoom sur légende :

	Réseau gravitaire
	Réseau pression
	Travaux réceptionnés

Illustration 23 :
zonage des travaux
zone 1FED- fin
décembre 2020

Pandémie Covid-19 et avancement des travaux

Les travaux du lot 1 quant à eux se sont achevés et ont été réceptionnés provisoirement le 17 février 2020. A noter une réclamation du consortium mené par la société JL Polynésie suite à l'application d'une pénalité de retard d'un montant de 54 110 535 F CFP.

Cette réclamation a fait l'objet d'échanges et de discussions avec l'Union européenne qui, en sa qualité de bailleur de fonds, l'a refusée. De fait les pénalités de retards ont été appliquées. Par courrier en date du 18 décembre 2020, la société JL Polynésie a adressé à la Polynésie française un mémoire en réclamation pour un montant provisoire de 77 684 536 F CFP (HT).

Malgré le confinement instauré à partir du 20 mars 2020 pour une durée de 7 semaines, l'impact de la Covid-19 a été minime sur l'avancée des travaux du lot 2, qui ont repris le 6 mai 2020.

Les travaux du programme d'assainissement de Papeete se sont terminés avec le dernier tronçon 2-15 du lot 2 le 14 août 2020. A la fin de l'année 2020, tous les tronçons des lot 1 et 2 ont été réceptionnés.

PROGRAMME EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Perspectives 2021

Les travaux ayant été complètement achevés en 2020 et provisoirement réceptionnés, il est prévu de tenir le 5ème et dernier COPIL du programme.

Après la réception finale définitive des lots 1 et 2 et la fin de la phase de mise en œuvre opérationnelle en avril, une évaluation finale et un audit du programme sont prévus en collaboration avec les services partenaires durant la phase clôture de 2 ans.

3.3.4 EXECUTION DU 10^{ÈME} FED REGIONAL THEMATIQUE

L'Association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA), qui dispose d'un budget propre financé sur la base de contributions annuelles des PTOM³¹, a bénéficié depuis décembre 2012 d'une équipe d'assistance technique, à temps plein, basée à Bruxelles et financée grâce au 10ème FED.

Deux projets sont concernés par cette enveloppe. Il s'agit d'une part de l'assistance technique à l'OCTA (pour un montant de 5 millions € (569,65 M. F FCP), clôturée en 2016, et d'autre part de la mise en œuvre de la « Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) », pour un montant également de 5 millions €.



Illustration 24 : Projet de bioconversion des tourteaux de coprah ©octa-innovation.eu

La validation de la STI a donné le droit aux PTOM de prétendre à une subvention européenne pour le lancement d'un projet pilote innovant. Le Projet polynésien « Ra'o Puha » de bioconversion des tourteaux de coprah a été le projet le mieux noté par les membres du jury d'experts. Ce projet a été financé à hauteur de 80 000 € par l'Union Européenne, 70 000 € par l'Ademe et 40 000 € par la Société Technival.

Le financement du projet pilote « Ra'o Puha » est **arrivé à son terme le 28 février 2018.**

PROGRAMME TERMINE

Activités en 2020

Les discussions entamées en 2019 entre l'OCTA et le porteur de projet « Tahiti Fa'ahotu » concernant des dépenses inéligibles d'un montant de 642 478 F CFP (5 384 €) se sont soldées en 2020 par une note de renonciation au recouvrement, suite à la communication de pièces justificatives.

3.3.5 EXECUTION DU 11ÈME FED TERRITORIAL ET RÉGIONAL

Programme	Millions €	Millions F CFP	Mise en œuvre
11ème FED territorial	29,95	3 567,97	En cours
11ème FED thématique (Ensemble des PTOM via l'OCTA)	36	4300	En cours
11ème FED régional (Ensemble des PTOM du Pacifique)	17,8	2 134,82	Lancement en août 2020
11ème FED TCF II (Ensemble des PTOM)	2	238,66	En cours
11ème FED TCF III (Ensemble des PTOM)	2	238,66	En cours

Tableau 7 : Récapitulatif du montant des contributions du 11ème FED

3.3.5.1 11ÈME FED TERRITORIAL - APPUI À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Pour le 11ème FED territorial, l'appui budgétaire sectoriel (ABS) a été retenu comme modalité d'intervention, sous réserve que les conditions générales suivantes soient remplies :



- Un cadre macroéconomique stable,
- Un cadre performant pour la gestion des finances publiques,
- Une transparence et un contrôle du budget,
- L'existence d'une stratégie sectorielle pertinente et crédible.

La Polynésie française a indiqué en octobre 2014 qu'elle souhaitait concentrer son enveloppe territoriale sur le secteur du tourisme, choix considéré comme pertinent car il est le secteur moteur de l'économie polynésienne. Dans le cadre de la programmation du 11ème FED territorial, la première mission d'assistance technique financée par l'UE a procédé, en septembre 2015, à la phase d'identification des besoins avec la production d'un premier document de programmation.

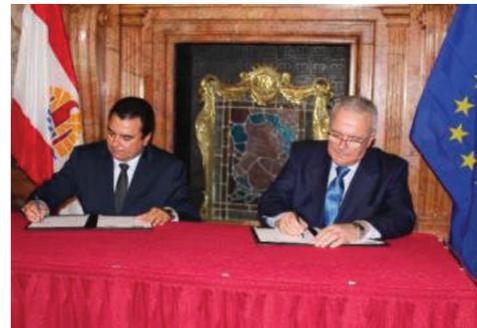
En 2016, la « stratégie de développement du tourisme en PF 2015-2020 » a été présentée au CESC, qui a rendu un avis favorable le 25 février puis à l'APF, qui a également rendu un avis favorable le 9 juin.

Le document de programmation, qui présente les axes stratégiques de la nouvelle coopération du 11ème FED territorial consacrée au développement touristique, élaboré en 2016 grâce à l'appui d'une seconde mission d'assistance technique, a été révisé puis finalisé au cours du 2nd semestre 2017, en collaboration avec les ministères et services en charge du tourisme et des finances.

³⁰Contribution s'élevant de 2 000 à 6 000 € de cotisation par an par membre.

Sa signature est intervenue le 24 novembre 2017 à Bruxelles entre le Commissaire européen pour la Coopération internationale et le développement, M. Neven MIMICA, et le Vice-Président de la Polynésie française, M. Teva ROHFRITSCH.

La signature de la convention de financement, quant à elle, est intervenue le 23 février 2018 à Bruxelles à l'occasion du 16ème Forum PTOM-UE, entre le commissaire européen pour la Coopération internationale et le développement, M. Neven MIMICA et M. Teva ROHFRITSCH Vice-président de la Polynésie française, en présence de la Ministre du Tourisme, Nicole BOUTEAU.



ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 9 JUIN 2016

SIGNATURE DU DOCUMENT DE PROGRAMMATION 24 NOV. 2017

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT 23 FÉVR. 2018

L'enveloppe financière du 11ème FED Territorial s'élève à 3,6 milliards de F CFP (30,18 millions €), soit l'enveloppe la plus importante accordée à un PTOM.

Cet engagement participe à la déclinaison et à la mise en œuvre des 134 actions de la stratégie du tourisme 2015-2020, décliné sous 3 axes :

<p>Axe 1 Affirmer la destination "Polynésie française"</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir l'identité de la destination "Polynésie française" ▪ Segmenter la clientèle ▪ Définir les produits ▪ Promouvoir et commercialiser la destination 	<p>Axe 2 Mettre en place les conditions de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et gérer les infrastructures touristiques ▪ Adapter l'offre de transport ▪ Développer l'offre d'hébergement et de restauration "made in Tahiti et ses îles" ▪ Professionnaliser les acteurs de la filière touristique 	<p>Axe 3 Restructurer la gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les instances de gouvernance ▪ Adapter la réglementation ▪ Aménager l'éco-territoire ▪ Mettre en place les outils de pilotage et d'évaluation du tourisme
--	--	---

La convention de financement prévoit le décaissement des financements européens selon 4 tranches : deux tranches fixes, la 1ère année (de 7,45 M. € puis de 7,4 M. €), une tranche fixe et une tranche variable en 2019 et en 2020 respectivement de 7,4 M. € et de 7,5 M. €, les tranches variables étant soumises à l'atteinte de cibles de 4 indicateurs du suivi de la stratégie du tourisme.

La 1ère note de décaissement pour un montant de 889 M. F CFP (soit 7,45 M. €) a été soumise à la Commission européenne le 25 juin 2018 et le paiement est intervenu le 28 novembre 2018.

La 2ème note de décaissement a été présentée aux services de la Commission européenne le 2 octobre 2019, après adoption de la revue annuelle 2018 du secteur du tourisme lors du 6ème COPIL du suivi de la stratégie du tourisme le 28 août 2019. Le 2ème décaissement, pour un montant de 883 M. F CFP (soit 7,4 M. €), est intervenu le 27 décembre 2019.

Réalisations en 2020

I. Révision de la convention de financement

Avenant n°2

En 2020, la Polynésie française a fortement été impactée par la pandémie de Covid-19. Les mesures prises par le Gouvernement de la Polynésie française et le Haut-commissariat afin d'assurer la sécurité sanitaire des citoyens ont eu des retombées négatives sur l'économie polynésienne. Le secteur du tourisme dans lequel œuvre le 11ème FED territorial et qui est un moteur de l'économie a été paralysé.

Dans ces circonstances particulières et à titre exceptionnel, la Polynésie française a sollicité par courrier n° 2294/PR du 15 avril 2020 à la Commission européenne la facilitation des décaissements restants via la transformation des tranches variables 2020 et 2021 en tranches fixes et le regroupement des deux paiements attendus au titre des années 2020 et 2021 en un seul paiement anticipé sur l'exercice 2020.

Cette demande de révision s'est traduite le 30 juin 2020 par la formalisation de l'avenant n°2 à la convention de financement :

- Transformation des tranches variables restantes au programme (2020 et 2021) en tranches fixes ;
- Transfert à 2020 d'un montant de 5 M. € initialement prévu pour 2021 ;
- Avancement du paiement 2020 au 3ème trimestre 2020 alors qu'il était initialement prévu au 4ème trimestre 2020.

Avenant n°3

Par courrier n° 2294/PR du 15 avril 2020, le Président de la Polynésie française sollicitait également auprès de Madame la Commissaire européenne aux partenariats internationaux la mobilisation de l'enveloppe B du 11ème FED afin d'aider la Polynésie française à lutter contre la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sanitaires et socio-économiques.

1ER DÉCAISSEMENT DE 889 M. F CFP (7,45 M. €) LE 28 NOVEMBRE 2018

2ÈME DÉCAISSEMENT DE 883 M. F CFP (7,4 M. €) LE 27 DÉCEMBRE 2019



SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 À LA CF LE 30 JUIN 2020

Par lettre en réponse du 13 août 2020, la Commission européenne indiquait qu'une allocation exceptionnelle de 850 000 €, provenant d'une répartition des reliquats de cette enveloppe B, pouvait être allouée à la Polynésie française.

Il a ainsi été proposé que ces fonds additionnels soient utilisés pour augmenter, par avenant n°3 à la convention de financement, la contribution de l'Union européenne au programme d'appui au secteur du tourisme en Polynésie française, la faisant passer d'un montant de 29 950 000 euros à un montant de 30 800 000 euros. Par courrier en réponse n° 5273/PR du 21 août 2020, le Président de la Polynésie souscrivait à cette proposition d'avenant n°3 à la convention de financement, qui a été formalisé le 12 novembre 2020.

2. Décaissements

3ème décaissement



La 3ème demande de décaissement concernant le versement de la troisième tranche, pour un montant de 1 479 713 604 F CFP (soit 12,4 M. €) a été transmise aux services de la Commission européenne par courrier n° 3146/PR du 28 mai 2020. Le paiement de cette tranche a été réceptionné le 14 août 2020.

“
SIGNATURE DE
L'AVENANT N°3
À LA CF LE 12
NOVEMBRE 2020
”

“
3ÈME
DÉCAISSEMENT
DE 1,47
MILLIARDS F
CFP (12,4 M. €)
LE 14 AOÛT 2020
”

4ème décaissement

La 4ème demande de décaissement concernant le versement de la quatrième tranche, pour un montant de 101 430 500 F CFP (soit 850 000 €) a été transmise aux services de la Commission européenne par courrier n°8423/PR du 8 décembre 2020. Le paiement de cette tranche sera probablement réceptionné au second trimestre 2021.

“
4ÈME
DÉCAISSEMENT
DE 101 M. F
CFP (850 000€)
TOUJOURS EN
ATTENTE
”

3.3.5.2 11ÈME FED RÉGIONAL PACIFIQUE PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES (PROTEGE)

La programmation de l'enveloppe régionale du 11ème FED a débuté en 2014. L'enveloppe allouée à ce programme est de 4,3 milliards F CFP (36 M. €) pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- Lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission européenne ;
- Et lors du 13ème forum UE-PTOM qui s'est tenu à Tortola aux Iles Vierges britanniques du 23 au 24 février 2015.



**ORDONNATEUR RÉGIONAL
DES PTOM POUR LE 11ÈME FED**

**SECTEUR =
« ENVIRONNEMENT
ET GESTION DURABLE
DES RESSOURCES NATURELLES »**



Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13ème forum UE-PTOM :

- La Nouvelle-Calédonie est désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11ème FED ;
- Le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11ème FED régional PTOM est « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ».

Le secteur choisi est décliné au travers de 4 thématiques prioritaires.



Le processus de programmation s'est achevé en 2018 avec la signature :

- Le 23 février 2018 du document de programmation entre l'Ordonnateur régional des PTOM du Pacifique, M. Philippe GERMAIN, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et l'Union européenne, représentée par M. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement ;



- Le 10 avril 2018 de la convention de financement entre l'Union européenne et les PTOM du Pacifique, représentés par l'Ordonnateur régional ;
- Le 26 octobre 2018 de la convention de délégation entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du projet, la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).



Illustration 25 : les partenaires du programme PROTEGE

Le lancement officiel du projet, dénommé « Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes » (PROTEGE), est intervenu lors du 17ème Forum UE – PTOM qui a eu lieu du 25 février au 1er mars 2019 à Tahiti.



Réalisations en 2020

1. Gouvernance

2ème et 3ème Comité de coordination technique territorial – 25 février 2020 / 10 juillet 2020

Le deuxième comité de coordination technique territorial a eu lieu le 25 février 2020 avec à l'ordre du jour la présentation du bilan des actions 2019 et les perspectives 2020, ainsi que la présentation du bilan financier 2019 et prévisionnel 2020.

Le troisième comité de coordination territoriale s'est tenu le 10 juillet 2020 avec à l'ordre du jour notamment le rappel des décisions du 2ème COPIL régional, le rapportage technique et financier à mi-2020, la programmation technique territoriale et les impacts de la Covid-19.

2ème COPIL régional par visio-conférence – 23 avril 2020

Le deuxième Comité de pilotage (COPIL) du programme PROTEGE s'est tenu par visioconférence le 23 avril 2020. Les débats et les travaux de la réunion ont été riches et se sont clôturés par des décisions importantes pour la poursuite des activités du programme pour l'année 2020. Ont été validés la charte de fonctionnement et de gouvernance révisée ; le rapport faisant état de l'avancée des activités pendant le semestre écoulé et les prévisions pour le semestre à venir ; le plan de mise en œuvre et son budget actualisé ; ainsi que les fiches opérations revues à la lumière du plan de mise en œuvre.

Le principe selon lequel l'Union Européenne deviendra membre votant du COPIL a été validé à l'unanimité. L'Union européenne a rédigé un avenant à la convention de financement, préalable nécessaire à la formalisation de cette décision.

Le prochain COPIL est prévu au cours du 1er trimestre 2021.

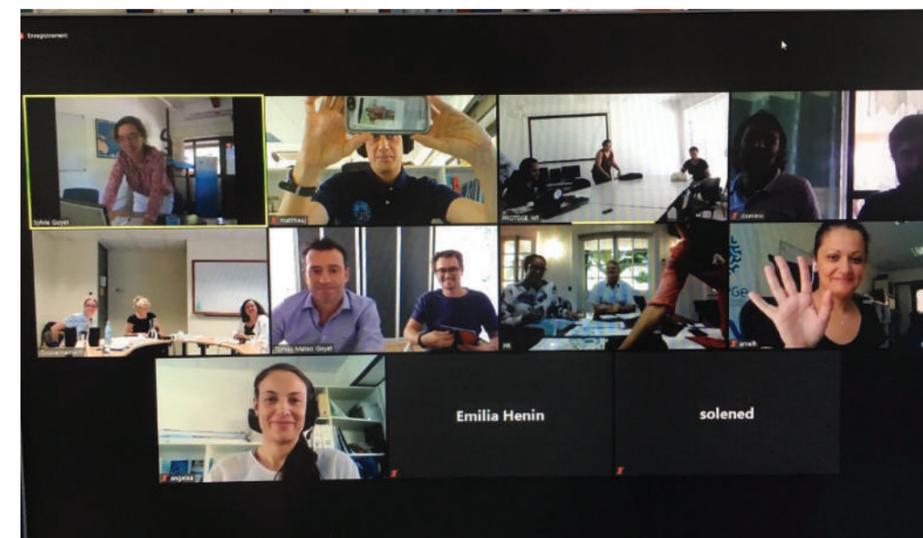


Illustration 26 : 2ème COPIL régional (visio-conférence) 23 avril 2020

Réunion de gouvernance du projet PROTEGE en Polynésie française – 29 juillet 2020

Une réunion de gouvernance a été organisée le 29 juillet 2020, en virtuel, entre les acteurs du projet (UE, PTOM, CPS, PROE et chefs de file) avec pour objectifs d'échanger et de proposer des solutions face aux quelques difficultés relatives à la mise en œuvre et à la gouvernance du projet.

Les sujets abordés portaient sur l'atteinte des objectifs du projet sur les questions de coopération régionale, de résilience et de changement climatique, sur les cas de désaccord entre l'équipe projet et un chef de file, sur l'implication des acteurs et de la société civile et sur la visibilité du projet. Enfin, les rôles et les missions des acteurs du projet, ainsi que les responsabilités de chacun en fonction du mode de contractualisation ont été rappelés.

Signature de la Charte d'engagement des territoires pour la responsabilité sociale et environnementale

Dès la programmation du 11ème FED régional, les PTOM se sont engagés dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) en cofinçant le projet au titre de la RSE à hauteur de 128 000 euros, soit 15,2 millions F CFP.

Des ateliers de concertation ont été organisés en Polynésie française, à Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie en janvier et février 2020. Ces travaux de concertation ont permis d'élaborer le protocole de construction et de mise en œuvre du schéma d'intervention de la démarche RSE.

Suite à la validation du schéma d'intervention par les PTOM le 8 juin 2020, la Charte d'engagement des territoires pour la responsabilité sociale et environnementale du projet PROTEGE a été soumise à la signature des ordonnateurs territoriaux et de l'ordonnateur régional.

Réunion d'avancement technique et financier en vue du 3ème COPIL de PROTEGE – 8 décembre 2020

Une réunion d'avancement avec les membres du COPIL s'est tenue le 8 décembre 2020 pour faire un bilan précis de la mise en œuvre technique et financière par thème. Cette réunion a été l'occasion, au vu des retards pris dans la mise en œuvre du programme du fait notamment de la Covid-19, de décider de procéder à une analyse fine des actions en cours et à venir avec les chefs de file, en essayant de resserrer les actions pour accélérer le rythme de mise en œuvre, de supprimer les actions non pertinentes et d'identifier au cas par cas les besoins en temps et financements supplémentaires. Ces travaux seront menés pendant le premier trimestre 2021 pour en présenter les conclusions à la validation du 3ème COPIL et décider d'une révision du plan de mise en œuvre et d'une éventuelle prolongation.

2. Mise en œuvre opérationnelle

Ateliers de concertation pour l'élaboration du schéma d'intervention de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)- janvier et février 2020

Des ateliers de concertation ont eu lieu en Polynésie française, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna en janvier et février 2020.

Ces ateliers ont permis de mettre en place le protocole de construction et de mise en œuvre du schéma d'intervention du RSE organisé autour des trois grands volets suivants :

1. La définition d'un socle commun ;
2. L'identification des mesures RSE selon trois axes de travail ;
3. La mise en œuvre des mesures et l'essai de la méthode et des résultats.

Organisation de l'atelier régional sur la forêt et l'agroforesterie (NC)- 9-13 mars 2020

Au niveau régional, l'atelier sur la gestion intégrée des ressources forestières et l'agroforesterie s'est déroulé en Nouvelle-Calédonie du 9 au 13 mars 2020. La délégation polynésienne était composée de trois agents de la Direction de l'Agriculture, d'un gérant d'une scierie et d'un représentant de la Fédération des associations de protection de l'environnement.



Atelier régional technique PROTEGE sur la gestion intégrée des ressources forestières et l'agroforesterie
9-13 mars 2020, Nouméa – Nouvelle-Calédonie



Illustration 27 :
Atelier régional
« Forêt et agroforesterie » à Nouméa
9-13 mars 2020

Actions par thèmes en Polynésie française

Thème 1 : Agriculture et foresterie

Budget total : 7 955 000 € (951 M. F CFP)

Engagements totaux : 4 058 761 € (51%) (485 M. F CFP)

Dépenses totales : 1 575 103 € (20%) (188 M. F CFP)

Les actions réalisées en 2020 dans le cadre du thème 1 sont le lancement de l'expérimentation des plantes de services, de la mise en place d'alternatives biologiques aux herbicides en ananas, de la gestion de l'eau sur les atolls et la constitution d'un réseau de 27 fermes de démonstration de l'agroécologie.

La création d'un kit de production de larves de mouche BSF pour la production d'alimentation locale pour les poules, ainsi que le soutien du SPG BioFetia sur la promotion du label BioPasifika sont en cours.

Thème 2 : Pêche côtière et aquaculture

Budget total : 6 644 474 € (794 M. F CFP)

Engagements totaux : 3 566 575 € (54%) (426 M. F CFP)

Dépenses totales : 1 329 518 € (20%) (158 M. F CFP)

En 2020, les actions relatives au réseau d'observation du milieu marin, à l'aquaculture et aux zones de pêche réglementées, encadrées par trois contrats de service, se poursuivent. Un nouveau contrat de service sur la valorisation des produits de la mer a également été lancé. Par ailleurs, quatre contrats directs ont été passés avec des prestataires pour conduire des actions telles que l'élaboration d'un guide pour le suivi du milieu marin ou l'évaluation de la pression de pêche récifo-lagonaire.

Thème 3 : Eau

Budget total : 7 355 000 € (879 M. F CFP)

Engagements totaux : 3 051 709 € (41%) (364 M. F CFP)

Dépenses totales : 922 218 € (13%) (110 M. F CFP)

En 2020, trois actions ont pu débuter sur le thème « Eau » en Polynésie française. Il s'agit de la faisabilité d'un système d'alerte de crues sur trois cours d'eau de Tahiti, de l'élaboration de Plans de sécurité sanitaires des eaux (PSSE) pour 5 communes et de la mise en place d'un réseau de suivi qualitatif de la rivière Fautaua.

Thème 4 : Espèces exotiques envahissantes

Budget total : 4 440 000 € (530 M. F CFP)

Engagements totaux : 2 590 314 € (59%) (309 M. F CFP)

Dépenses totales : 1 024 713 € (23%) (122 M. F CFP)

Durant l'année 2020, plusieurs actions (sensibilisation et prospection) ont pu être lancées sur le site UNESCO du Paysage Culturel Taputapuataea, suite au recrutement d'un animateur dédié. En parallèle, de nombreux échanges ont eu lieu afin de préparer le lancement de l'action « biosécurité ».

Etat d'avancement régional

Au 31 décembre 2020, sur un budget total de 35 878 000 € (4,2 Mds. F CFP), 24% des dépenses du budget total (8 471 921€/1 Md F CFP) sont payées et 50% engagées (17 939 474€/2,1 Md F CFP).

60 nouveaux contrats ont été signés durant l'année 2020, révélant l'augmentation significative du nombre de contrats signés en direct par la CPS, modalité privilégiée par les chefs de file au détriment des contrats de service.

L'avancement du projet en 2020 a été indubitablement marqué par la crise sanitaire. Le confinement total déclaré en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie en mars 2020 ainsi que la fermeture des vols intérieurs et internationaux ont entraîné un décalage de plusieurs mois dans la mise en œuvre des activités.

3.3.6 PROGRAMMATION DU 11ÈME FED THÉMATIQUE - PROGRAMME POUR L'ENSEMBLE DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Le programme du 11ème FED thématique, avec un budget de 17,8 millions d'euros, est un accord de coopération entre les 25 PTOM de l'UE et la Commission Européenne, qui couvrira la période 2021-2027. Mis en œuvre par l'agence Expertise France, le programme a été officiellement lancé le 6 août 2020 par la signature de la convention de financement.

Le processus de programmation a été mené par l'OCTA (Overseas Countries and Territories Association) et a démarré lors de la Conférence Ministérielle de février 2015 aux Îles Vierges Britanniques, au cours duquel les membres de l'OCTA ont décidé que les thèmes de la coopération devraient être le changement climatique, y compris la Réduction des Risques de Catastrophes et les énergies renouvelables, au sein du secteur plus général de "l'utilisation durable des ressources naturelles".

L'objectif global de l'Action est de contribuer au développement durable, économique, social et environnemental des PTOM, en créant une capacité de résistance aux effets du changement climatique et une tendance vers une économie axée sur l'efficacité énergétique, ce qui contribuera à la viabilité à long terme du développement économique durable des PTOM. En raison de la crise sanitaire, le volet résilience a été mis à jour pour inclure des activités spécifiques pour lutter contre la Covid-19, en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires.

Les prochaines étapes pour 2021 seront de construire l'équipe et de mettre en place les infrastructures du programme, identifier et établir des contacts avec les points focaux à travers les PTOM et définir la structure de gouvernance du programme.

Une phase de consultation et de conception suivra, avec une co-construction avec les PTOM des priorités et des activités pour la phase de mise en œuvre. Le but sera d'identifier les enjeux et les priorités de résilience et d'énergie les plus pertinents, et ainsi concevoir des activités prescriptives spécifiques pour répondre à ces besoins.

3.3.7 FACILITÉ DE COOPÉRATION TECHNIQUE (TCF II ET TCF III)

3.3.7.1 FACILITÉ DE COOPÉRATION TECHNIQUE (TCF II)

La 2ème Facilité de coopération technique du 11ème FED (ou TCF II) d'un montant de 2 M. € pour l'ensemble des PTOM, (dont 1,89 millions € pour l'Assistance technique et 110 000 € pour les audits et évaluations) a été adoptée le 5 avril 2017.

L'objectif global de la TCF est de soutenir le renforcement des capacités des PTOM pour formuler et mettre en œuvre les stratégies et cadres de développement notamment dans la gestion des programmes de l'UE.

Dans le cadre de la TCF II, un appel à projets à destination des PTOM du Pacifique a été lancé le 17 mai 2017. En réponse, la PF a soumis en juillet 10 projets à la CE pour une 1ère demande de financement d'un montant total de 410 000 €.

À la suite des observations et demandes de précisions de la CE, la demande de financement de la PF a été révisée le 12 octobre 2017 et réduite à 2 propositions de projets, d'un montant total de 165 000 € :

- (1) Une demande d'assistance technique sur la réforme de la gestion des finances publiques (65 000 €) ;
- (2) Une demande d'assistance technique pour le développement local du « smart tourism » dans les archipels (100 000 €)

Seul le projet n°1 a été validé par la CE le 26 octobre 2017. Son objectif principal est d'apporter une assistance technique à la Polynésie française pour l'intégration des logiques de budgétisation par programme et des outils y afférents « CBMT/CDMT » au sein de son système de gestion des finances publiques.

Il se décline en deux objectifs spécifiques, qui correspondent à ceux des deux fiches-actions inscrites au plan d'actions n°1 de la réforme de la GFP (2018-2019), approuvé par le conseil des ministres le 27 décembre 2017 :

DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LA RÉFORME DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (65 000 €)	
Objectif spécifique 1	Définir les procédures et les actions de mise en œuvre et de développement des capacités pour l'élaboration du CBMT
Objectif spécifique 2	Définir les procédures d'élaboration des CDMT

Après finalisation du cahier des charges, la procédure de mise en concurrence a été lancée au début du 2nd semestre 2018. L'expert recruté n'ayant pu intervenir, les services de la Polynésie française ont sollicité le changement d'expert en novembre 2018. Après l'identification d'un nouvel expert, 2 missions de terrain ont été réalisées en 2019.

Réalisations 2020

- Le rapport intermédiaire a été validé le 23 janvier 2020.
- La troisième et dernière mission a été organisée du 9 au 20 mars 2020 inclus, en présentiel et du 30 mars au 10 avril à distance, en raison de l'apparition de la crise sanitaire. Cette mission a eu pour objet (i) la relecture et l'adaptation des fiches items, (ii) le renforcement des capacités du groupe de travail, (iii) la préparation des supports des séminaires à l'attention des ministres et des chefs de services et (iv) la rédaction de la partie introductive du plan de transformation.
- Le rapport final a été présenté et validé le 27 mai 2020 et le contrat a été clôturé le 30 juillet 2020.
- Le programme de la TCF II a toutefois connu des retards et difficultés de mises en œuvre du fait de la défaillance des deux premiers experts proposés par le consortium AECOM : 3 avenants au contrat ont dû être passés entre la Commission européenne et AECOM pour modifier les experts proposés (avenants n°1 et n°3) et réviser le calendrier initial (avenant n°2).

3.3.7.2 FACILITÉ DE COOPÉRATION TECHNIQUE (TCF III)

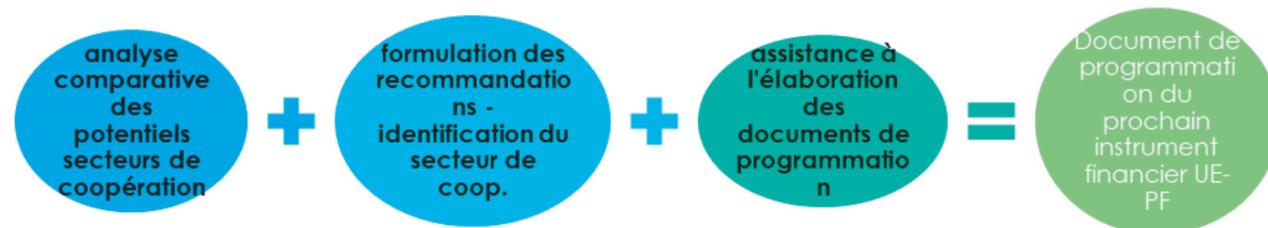
Le 5 juillet 2019, la Commission européenne a informé l'OCTA de l'adoption d'un nouvel instrument financier : la TCF III. Ce fonds doté d'une enveloppe globale de 2 millions d'euros, dont 1,2 millions d'euros encore disponibles pour le bénéfice des PTOM est destiné à financer principalement de l'assistance technique voire des séminaires et conférences.



TCF III
2 M. €
pour les PTOM



Faisant suite, la Polynésie française a sollicité une enveloppe de 85 000 € pour une assistance technique en vue de la prochaine programmation, à démarrer au 2nd semestre 2020. L'objectif est ainsi de disposer des documents de programmation du prochain outil de coopération entre l'UE et la PF courant du 1er semestre 2021. Cette assistance permettrait ainsi de préparer le cadre conventionnel du prochain instrument de coopération UE-PTOM avant la fin de l'année 2021, qui prendrait ainsi la suite du programme du 11ème FED territorial.



3.3.8 PROGRAMMATION TERRITORIALE DU FUTUR INSTRUMENT FINANCIER DE COOPÉRATION DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA PÉRIODE 2021-2027

La Commission européenne a publié en 2018 sa proposition de nouvelle décision du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à l'Union européenne (DAO) qui structurera le partenariat UE-PTOM à partir de 2021. Cette nouvelle DAO prendra acte de la disparition du Fonds européen de développement (FED) et de la création d'un nouvel instrument intégré au sein du budget de l'Union européenne, tout en conservant les acquis du texte précédent sur l'éligibilité des PTOM aux aides au développement de l'Union européenne (UE).

Pour la prochaine période de programmation qui s'étend de 2021 à 2027, la Polynésie française devrait bénéficier de 30 millions d'euros au titre de son enveloppe territoriale, soit une enveloppe constante d'environ 3,6 milliards F CFP.

En termes de modalité, une reconduction de l'approche par appui budgétaire est privilégiée par l'Union européenne. Cette approche nécessite toutefois pour le Pays de réunir les critères indispensables de l'appui budgétaire.

Dans le cadre du processus de programmation, l'ordonnateur territorial (OT) assume la responsabilité de l'élaboration, avec la Commission européenne, des documents préparatoires en se référant aux instructions et guides de programmation établis par la Commission. Cette dernière conclura ensuite une convention de financement avec l'ordonnateur territorial qui sera responsable de la mise en œuvre de l'assistance financière du contrat de réforme sectorielle, sur la base d'un plan d'action à moyen et long terme annualisé.

Pour rappel, pour l'assister dans cette phase de programmation, la Polynésie française a sollicité de la Commission par courrier n° 7187/PR du 9 octobre 2019 une mission d'assistance technique (AT) dans le cadre de la TCF III en appui au bureau des affaires européennes de la DAIEP. Cette prestation d'assistance technique était attendue pour l'année 2020 et accuse aujourd'hui un retard important du fait de la pandémie de Covid-19. La Polynésie française demeure ainsi dans l'attente d'une acceptation officielle de sa demande par la Commission européenne, pour une mission espérée courant avril-mai 2021.

En raison du retard pris dans la contractualisation de l'assistance technique évoquée ci-dessus et du délai restant aux PTOM pour programmer leur future enveloppe territoriale, le Président de la Polynésie française a donné mandat au Bureau des affaires européennes, par CCM n°167/PR du 6 novembre 2020, pour coordonner la future programmation, en lien avec les services de la Commission européenne.

Le Bureau des affaires européennes de la DAIEP a ainsi commencé à rencontrer les ministères et les services dotés d'une politique sectorielle dès novembre 2020. Ces rencontres se poursuivront en janvier 2021, avant d'analyser les secteurs de coopération potentiels du futur instrument de coopération et de formuler des recommandations au Président de la Polynésie française pour le choix du secteur à privilégier.



4. PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX

L'entrée en vigueur le 1er janvier 2014 de la nouvelle D.A.O a permis de clarifier la situation des PTOM vis-à-vis de l'ensemble des « programmes et instruments prévus dans le budget général de l'UE » et de confirmer leur éligibilité « de principe ».

Auparavant les acteurs polynésiens avaient essentiellement bénéficié des programmes du budget de l'UE relatifs à l'éducation et à la formation (programme EFTLV) d'une part et à la recherche (PCRD), d'autre part. Malgré les avancées apportées par la D.A.O, dans les faits, les exigences liées aux procédures de montage de dossier, aux contrôles stricts exercés par la CE ainsi que la concurrence importante autour de ces financements ont rendu très difficile l'accès à ces fonds par des PTOM comme la Polynésie française.

Sous l'égide de l'OCTA et en étroite collaboration avec l'Union européenne, les Etats membres et les entités locales susceptibles de bénéficier de ces instruments, la Polynésie française cherche, à renforcer ses capacités afin d'être le plus à même de cibler les programmes horizontaux susceptibles d'intéresser les acteurs locaux et ainsi d'accéder aux financements correspondants.

4.1 VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES HORIZONTAUX DE L'UE AYANT BÉNÉFICIÉ À LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DURANT LA PÉRIODE 2014-2020³²

4.1.1 HORIZON 2020 (RECHERCHE, INNOVATION)

	Nb de projets financés	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
France	7	0	53 407 176	906 955	1,7%
Polynésie française	3	0	20 138 801	16 712	0,1%
Institut Louis Malardé (ILM)	1			16172	0,1%
Total PTOM – Horizon 2020	27	1	158 414 944	4 133 331	2,6%

4.1.2 COSME (COMPÉTITIVITÉ DES PME ET ENTREPRISES)

	Nb de projets financés	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
Polynésie française	1	0	7 487 590	253 754	3,4%
Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM)	1		7 487 590	253 754	3,4%
Total PTOM – COSME	1	0	7 487 590	648 191	8,7%

4.1.3 ERASMUS+ (FORMATION, ÉDUCATION ET SPORT)

	Nb de projets financés	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
France	55	8	3 762 821	2 208 194	58,7%
Polynésie française	22	15	2 569 701	1 303 459	50,7%
Collège d'Afareaitu	1	1	258 903	100 365	38,8%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1	✓	258 903	100 365	38,8%
Collège de Faaroa	1	1	3 050	3 050	100,0%
Mobilité des personnels de l'enseignement scolaire	1	✓	3 050	3 050	100,0%
Lycée agricole d'Opunohu	1	1	5 700	5 700	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	1	✓	5 700	5 700	100,0%

³²Rapport sur la participation des Pays et Territoires d'outre-mer aux programmes de l'Union européenne durant la période 2014-juillet 2020, publié en décembre 2020 par l'Association des Pays et Territoires d'outre-mer (OCTA).

	Nb de projets financés	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
Lycée Aorai	1		161 690	26 270	16,2%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1		161 690	26 270	16,2%
Lycée polyvalent de Taaoone	2	1	256 505	89 867	35%
Partenariats stratégiques pour les établissements scolaires uniquement	2	✓	256 505	89 867	35%
Lycée professionnel Saint-Joseph	3	1	560 455	220 386	39,3%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1		387 955	108 866	28%
Partenariats stratégiques pour les établissements scolaires uniquement	2	✓	172 500	111 520	64,6%
Polynésie française collectivité d'outre-mer	5	5	548 567	548 567	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	5	✓	548 567	548 567	100,0%
Société d'ornithologie de Polynésie Manu	2			0	0%
Tahiti International School	1			0	0%
Université de la Polynésie française	5	5	309 254	309 254	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	5	✓	309 254	309 254	100,0%
Total PTOM – Erasmus+	177	95	13 693 776	5 535 560	40,4%

4.1.4 BEST 2.0

	Nb de projets	Coordinateur dans PTOM	Fonds UE aux PTOM (€)
France	34	24	3 476 770
Polynésie française	12	12	966 851
Association Pu Tahī Haga no Ganaa	1	✓	49 916
Association Raumatāriki Rapa	1	✓	49 968
Association Rima 'Ura	1	✓	49 659
Association Société d'Ornithologie de Polynésie, MANU	2	✓	440 000
Association Te Mana O Te Moana	1	✓	49 972
Association Te rau atiatī a tau a hiti noa tu	1	✓	49 955
Association Tuihana	1	✓	49 662
Association Vaiku'a i te manu o Ua HRUa	1	✓	49 962
Commune des Gambier	1	✓	77 789
Fédération des Associations de Protection de l'Environnement	1	✓	49 968
Vaihuti Fresh	1	✓	50 000
Projets de coopération - bénéficiaires en dehors des PTOM			
Nouvelle Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Wallis et Futuna⁸⁰	1	0	399 897
Agence des Aires Marines protégées (AAMP)	1		26 854
Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPROE)	1		373 043
Total PTOM – BEST 2.0	43	43	7 785 370

4.2 EDUCATION ET FORMATION : LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +



Illustration 28 : Logo Erasmus+ - Source : lidem.eu

Pour le cadre 2014-2020, ERASMUS +, le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, est de loin le programme horizontal de l'UE le plus utilisé dans les PTOM en termes de nombre de bénéficiaires et de projets, et de montants de financements reçus par les organisations établies dans les PTOM .

Il remplace les programmes ERASMUS pour l'enseignement supérieur, COMENIUS pour le primaire et le secondaire, et L pour l'enseignement professionnel.

Il distingue désormais les subventions octroyées :

- D'une part, au titre des projets d'échanges réalisés par les établissements du secondaire (Erasmus + partenariat stratégique) et,
- D'autre part, les subventions déployées dans le cadre des mobilités étudiantes et de personnels de l'enseignement supérieur (Erasmus + mobilité).

En Polynésie française, la gestion des programmes européens pour l'éducation et la formation est assurée par le Pôle des Relations Européennes Internationales et à la Coopération (PREIC) de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) qui mobilise, coordonne et anime un réseau d'acteurs impliqués dans l'ouverture internationale. Il participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + et sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Le pilotage des dispositifs est assuré par le directeur de cabinet du ministère en charge de l'éducation.

Le PREIC est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du pilotage de la stratégie éducative internationale dans les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur (hors universitaire) en fonction des objectifs prioritaires du ministre de l'Éducation en PF.

Depuis sa création en 2013, le nombre de demandes de formation et de stages pour les étudiants a augmenté de manière significative.

4.2.1 ERASMUS + SCOLAIRE : LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Les partenariats stratégiques sont des projets sur 3 ans qui concernent les établissements scolaires titulaires d'une charte ERASMUS+. Ils ne sont pas forcément membre du « Consortium Polynésie » à l'instar du Lycée St Joseph de Pirae.

Depuis sa mise en place en 2013, 8 partenariats ont été recensés :

1. Période de 2013 à 2016 : Le projet du collège d'Afareaitu (Moorea) « The Culture Train » qui a été cité en modèle par l'Agence Européenne Erasmus+ ;

2. Période de 2014 à 2017 : Le lycée St Joseph de Pirae a obtenu le label Centenaire pour son projet « A retrospective look of World War I from a regional point of view », mené avec des établissements d'Allemagne, de Grèce, de Lettonie, de Hongrie, de Turquie et de la Réunion ;
3. Période de 2014 à 2017 : Le lycée Aorai a mis en œuvre le programme « It's my life, it's my choice » en partenariat avec 4 établissements d'Espagne, des Pays-Bas, de Suède et de Turquie ;
4. Période de 2015 à 2018 : le lycée polyvalent de Taaone a soutenu 2 projets :
- 1 projet avec des établissements de Pologne, Grèce et Roumanie sur la thématique « We believe in a better Europe »
5. 1 deuxième intitulé « FAVERSHAM » avec l'Angleterre ;
6. Période de 2017 à 2018 : le lycée St Joseph de Pirae explore le thème de la « Citoyenneté et multiculturalisme » en partenariat avec le Luxembourg, la Réunion et l'Italie ;
7. Période de 2018 à 2021 : le lycée St Joseph de Pirae développe le thème « No Man is an Island » avec 5 partenaires (l'Italie, La Réunion, l'Espagne, le Portugal et la Finlande) ;
8. Période de 2019 à 2021 : Le lycée du Diadème s'engage dans le projet « Multimedia, Multidisciplinary, Multiculturalism » avec la Belgique, le Portugal, l'Italie, la Turquie et la Roumanie.

4.2.2 ERASMUS + ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ERASMUS + enseignement supérieur permet le financement des projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur dans le cadre de périodes d'études, de formation, d'observations en situation de travail ou de stages.

Les activités du « Consortium Erasmus Polynésie française » ont débuté en 2014 avec 2 des lycées du territoire : le lycée Aorai et le lycée Hôtelier. Le montant de la subvention a donc été réparti entre ces deux établissements et a financé 20 mobilités de stages pour des étudiants et 1 mobilité de formation du personnel.

A partir de la période 2015-2017, les mobilités ont été réparties entre 7 puis 9 établissements membres du consortium. En 2019, la fusion des lycées Aorai et Taaone a ramené ce chiffre à 8.

Numéro de convention	Période	Montant de la subvention	Nombre de mobilités stage étudiants (SMP)		Nombre de mobilités de personnels (STT)		Etat de la convention
			Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation	
2014-1-FR01-KA103-001499	2014-2016	81 220 €	16	20	4	1	Terminée (79 % de réalisation)
2015-1-FR01-KA103-014479	2015-2017	197 552 €	54	31	5	3	Terminée (54 % de réalisation)
2016-1-FR01-KA103-022783	2016-2018	292 494 €	71	53	12	12	Terminée (71 % de réalisation)
2017-1-FR01-KA103-036231	2017-2019	61 422 €	18	18	1	1	Terminée (100 % de réalisation)
2018-1-FR01-KA103-047139	2018-2020	108 368 €	28	25	3	2	Terminée (88.6% de réalisation)
2019-1FR01-KA103-060851	2019/2021	214 162 €	48	0	11	2	Terminée (3.01% de réalisation)
2020-1-FR01-KA103-	2020/2022	126 842 €	33	1	2	0	En cours (2.34% de réalisation)

Tableau 8 : Evolution du budget des mobilités dans l'enseignement supérieur

En 2019, ce sont 23 mobilités de stage étudiant relevant de la convention 2018-2020 qui ont été réalisées. Les destinations phares sont l'Espagne, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Irlande et Malte.

La convention 2019-2021 semblait prometteuse avec une augmentation significative des mobilités de l'enseignement supérieur dans le cadre du consortium ERASMUS+. Toutefois la crise mondiale de la COVID-19 et la fermeture des frontières n'ont permis de réaliser que 2 mobilités des enseignants à destination de l'Espagne.

Pour la convention 2020, dernière du programme ERASMUS+ 2014-2020, le Consortium dispose de 33 mobilités de étudiants et 2 mobilités du personnel à effectuer avant le 31 mai 2022.

Pour rappel, le consortium regroupe 8 opérateurs de formation dont 6 établissements scolaires accueillant des BTS. Son fonctionnement est à présent stable et ses membres s'inscrivent dans une démarche européenne active.

Le programme européen Erasmus+ a offert aux établissements scolaires et aux classes traditionnellement les moins ouvertes à l'International l'opportunité, à travers les échanges, de mieux appréhender le milieu dans lequel ils évoluent et une opportunité de s'ouvrir à d'autres cultures, ainsi que de trouver une nouvelle motivation. Par-là, il participe à la prévention du décrochage scolaire.

La mobilité des enseignants est aussi encouragée par de nombreux dispositifs. Elle est une priorité de l'UE car la découverte d'autres systèmes éducatifs est un levier d'évolution des pratiques.

Toutefois, force est de constater que la crise sanitaire a amplifié la sensation d'insécurité des familles polynésiennes vis-à-vis des déplacements hors territoire.

4.3 PROGRAMMES THEMATIQUES

4.3.1 BEST 2.0+



Illustration 29 : Logo Best 2.0+

Le programme BEST 2.0+ s'inscrit dans la continuité de BEST 2.0 initié par le Parlement européen et mis en œuvre par la Commission européenne.

L'objectif de BEST 2.0+ est de promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, dans les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) de l'Union européenne.

Le programme BEST 2.0 + a fait l'objet d'un appel à projets lancé le 10 septembre 2020 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Financé par la Commission européenne, cet appel à projets était ouvert aux pays et territoires d'Outre-mer de l'Union européenne, dont la Polynésie française. En lien avec les objectifs du programme BEST 2.0+, les propositions devaient permettre de contribuer localement à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Les projets relatifs à la mise en œuvre de solutions d'économie circulaire et participatives permettant de réduire les pressions sur la biodiversité et les écosystèmes étaient également éligibles. En Polynésie française, cet appel était destiné aux associations, aux communes et aux microentreprises (sous conditions). Les candidats ont d'abord été invités à soumettre une proposition synthétique de leurs projets jusqu'au 22 octobre 2020. Les résultats de cette première étape ont été validés à la fin de l'année pour être, dans un second temps, développés plus en détails, en particulier sur la partie financière.

L'objectif est de financer des actions de terrain de conservation et de développement durable, d'une durée maximale de 18 mois, avec des subventions dont le montant maximum est de 60 000 euros soit près de 7,2 millions de francs. Aucun cofinancement n'est requis.

Une session d'information a été organisée à l'adresse des PTOM du Pacifique le 14 septembre 2020. Au 31 décembre 2020, le processus de sélection est en cours. 15 porteurs de projet ont été invités à soumettre une proposition complète suite à leurs notes de concept. 4 projets polynésiens sont en lice, portés par :

- Moorea Biodiversité ;
- Te Ora Naho ;
- Tahiti Marine Products ;
- et SOP Manu.



5. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de nouveaux financements de la BEI en Polynésie française depuis 2016.

Néanmoins, les actions antérieures ont continué à produire leurs effets. En particulier, des progrès ont été accomplis sur le projet SWAC du Centre Hospitalier de la Polynésie française, avec un premier décaissement prévu en 2021. La BEI travaille en étroite collaboration avec le gouvernement de la Polynésie française pour développer un pipeline d'activités qui soutiendra le développement économique durable du territoire.

Globalement, l'appui financier de la BEI se récapitule comme suit, depuis 2012 :

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT SIGNÉ (€)	ETAT DE LA CONVENTION
Centre hospitalier PF : SWAC	28/12/2012	7,5 millions € 895 millions F CFP	Fonds à déboursier pour la construction d'un système de climatisation de l'eau de mer (SWAC) fournissant de l'énergie de refroidissement au Centre Hospitalier de Polynésie Française (CHPF)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	22/03/2013	8,0 millions € 954,65 millions F CFP	Décaissement de 100% (ou 8,0 millions €) pour des prêts à des PME
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	22,5 millions € (8,4 millions € annulés après signature) 2,68 milliards F CFP	Décaissement de 100% (ou 14.1 millions €) pour des prêts à des PME sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED) ainsi que sur fonds propres de la Banque
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	10 millions € (4,5 millions € annulés après signature) 1,19 milliards F CFP	Décaissement de 100% (ou 5.5 millions €) pour le financement de projets environnementaux et de lutte contre le changement climatique sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	Nov. 2014	8 millions € (4,5 millions € annulés après signature) 954,65 millions F CFP	Décaissement de 100% (ou 3.5 millions €) de la ligne de crédit pour financer des projets environnementaux et d'énergies renouvelables
BANQUE DE TAHITI	Nov. 2014	6 millions € 715,99 millions F CFP	Décaissement de 100% (ou 6,0 millions €) de la ligne de crédit pour des lignes de micro-finance
Banque SOCREDO Microfinance	4/11/2016	8.4 M € (3,9 millions € annulés après signature) 1,00 milliards F CFP	Décaissement de 100% (ou 4.5 millions €) de la ligne de crédit pour des lignes de micro-finance
Montant total		8,390 milliards F CFP 70.4 millions €	

Tableau 9 : Participations de la BEI en PF depuis 2012

A noter que dans le cadre de la mise en place de la facilité d'investissement « Pacific OCTS Covid-19 Financial Sector Facility » (2020-2028), d'un montant de 35,77 millions € (4, 268 milliards F CFP), la Polynésie a été saisie pour agrément conformément aux articles 92 paragraphe 2 et article 3, annexe III de la décision du Conseil 2013/755/UE du 25 novembre 2013. En 2020, les discussions avec la banque SOCREDO ont connu une période de pause pour cause de Covid-19.



6. BILAN

S'agissant de la mise en œuvre du FED, l'année 2020 a été marquée par :

- Au niveau du 10ème FED territorial :
 - La fin, le 14 août 2020, des travaux du programme d'assainissement des eaux usées de Papeete ;
- Au niveau du 11ème FED territorial :
 - La signature, les 30 juin et 12 novembre 2020, des avenants n° 2 et n° 3 à la convention de financement du programme du 11ème FED territorial en soutien au secteur du Tourisme ;
 - La réception, le 14 août 2020, du 3ème décaissement d'appui budgétaire en soutien au tourisme pour un montant total de 1,47 milliard F CFP (12,4 M. €) ;
- Au niveau du 11ème FED régional :
 - La tenue, le 23 avril 2020, du 2ème COPIL Régional du programme PROTEGE par visioconférence ;
- Au niveau du 11ème FED thématique :
 - Le lancement, le 6 août 2020, du programme du 11ème FED Thématique par la signature de la convention de financement entre l'Union européenne et Expertise France ;

Il convient par ailleurs de noter la tenue le 10 décembre 2020 du 18ème Forum PTOM-UE par visioconférence, sous la présidence de Madame Jutta Urpilainen, Commissaire européenne aux partenariats internationaux.

S'agissant du fonctionnement du BAE, il convient de relever les mouvements suivants :

- Le départ en octobre 2020 de Mme Vanessa KLAINGUER, cheffe du bureau des affaires européennes ;
- La nomination en octobre 2020 de Mme Nanihi MASSON, en qualité de cheffe du bureau des affaires européennes ;
- L'arrivée en novembre 2020 de Mme Olivia SCHLOUCH, en qualité de chargée d'affaires européennes au BAE.

Enfin, la pandémie de Covid-19 et les restrictions de voyage en découlant n'ont hélas pas permis aux représentants de la Commission européenne d'effectuer des missions en PF, contrairement aux années passées.

Annexe 1 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED territorial

Annexe 2 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED régional

Annexe 3 :

Répartition des allocations du FED (territorial et régional)

ANNEXE 1

RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL

NUMÉRO DE CONVENTION	PÉRIODE	MONTANT DE LA SUBVENTION
1er FED (1959-1964)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	409
2ème FED (1964-1970)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	78
3ème FED (1970-1975)	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	290
5ème FED (1980-1985)	TEP-1 (225 MF) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 MF) Relance de la culture de la vanille (75 MF) Programme sur les énergies solaires (56,250 MF) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 MF) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 MF) Sauvetage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 MF)	801
6ème FED (1985-1990)	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 MF) Développement de la flotille de pêche (156,2 MF) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 MF) Assainissement de Bora Bora (121,4 MF) Assainissement de Punaauia (93,7 MF) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 MF) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 MF) Recherches sur l'huître perlière (48 MF)	1 006
7ème FED (1990-1995)	Développement des ressources marines (perliculture - 136 MF, flotille de pêche - 360 MF) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 000 MF)	1 556
8ème FED (1995-2000)	Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1 133 MF) Etude sur les stratégies de développement des archipels : définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 MF)	1 683
9ème FED (2000-2007)	Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999MF) Professionnalisation et pérennisation de la perliculture (434 MF) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (699 MF) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 MF)	2 473
10ème FED (2008-2014)	Assainissement de Papeete (2 200 MF) Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (121,72 MF) : - Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau - Bonne gestion des finances publiques - Assistance technique au BAE- amélioration des performances - Communication Aide d'urgence : suite au cyclone OLI Réparation de la RT2 (240 MF)	2 599
11ème FED (2014-2020)	Mise en œuvre de la politique sectorielle du Tourisme (appui budgétaire)	3 567
TOTAL		14 837

ANNEXE 2

RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL

PÉRIODE DE PROGRAMMATION	PROGRAMME	DESCRIPTION	BUDGET (MILLIONS F CFP)
6ème FED	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	24
8ème FED	PPPS - Phase II	Programme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS).	131
	DADP	8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF)	229
	PROCFISH	Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	286
9ème FED	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	623
	SOPAC	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	604
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	(dont 129 pour PF)
10ème FED	INTEGRE	Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique	1 432
11ème FED	PROTEGE	Appui au secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles	4 296
TOTAL			14 837

ANNEXE 3

REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED

NUMÉRO DE CONVENTION	ALLOCATIONS INDICATIVES					
	10ÈME FED-PTOM (2008 – 2014)			11ÈME FED-PTOM (2014-2020)		
	Millions €	Millions F CFP	%	Millions €	Millions F CFP	%
Territoriale	195,0	23 269,35	68,18	229,5	27 386,24	62,96
Aruba	8,8	1 050,10	4,51	13,0	1 551,29	5,66
Bonaire	3,0	357,99	1,54	3,9	465,39	1,7
Curaçao	11,2	1 336,50	5,74	16,9	2 016,68	7,36
Saba	3,0	357,99	1,54	3,5	417,66	1,53
St-Eustatius	2,0	238,66	1,03	2,4	286,39	1,05
St-Maarten	4,7	560,85	2,41	7,0	835,31	3,05
Nouvelle Calédonie	19,8	2 362,73	10,15	29,8	3 556,03	12,98
Polynésie française	19,7	2 350,80	10,10	29,95	3 567,97	13,03
Wallis et Futuna	16,4	1 957,01	8,41	19,6	2 338,87	8,54
Saint-Pierre et Miquelon	20,7	2 470,13	10,62	26,3	3 138,38	11,46
Mayotte ³⁴	22,9	2 732,66	11,74	--	--	--
Anguilla	11,7	1 396,16	6,00	14,0	1 670,62	6,10
Montserrat	15,6	1 861,55	8,00	18,4	2 195,67	8,02
Turks et Caïcos	11,8	1 408,09	6,05	14,6	1 742,22	6,36
Pitcairn	2,4	286,39	1,23	2,4	286,39	1,05
Iles Falkland	4,1	489,25	2,10	5,9	704,05	2,57
Saint Helena	16,6	1 980,88	8,51	21,5	2 565,60	9,37
Régionale	40,0	4 773,20	13,99	100,0	11 933,00	27,43
Caraïbes	15,0	1 789,95	37,50	40,0	4 773,20	40
Pacifique	12,0	1 431,96	30,00	36,0	4 295,88	36
Indien	3,0	357,99	7,50	4,0	477,32	4
Thématique	10,0	1 193,30	25,00	16 - 18	1 909,28 - 2 147,94	16-18
Mesure de soutien	--	--	--	2 - 4	238,66 – 477,32	2-4
Réserve B	15,0	1 789,95	5,24	21,5	2 565,60	5,9
Facilité d'investissement BEI	30,0	3 579,9	10,49	5,0	596,65	1,37
Facilité de Coopération technique	6,0	715,98	2,10	8,5	1 014,31	2,33
Total	286,0	34 128,38		364,5	43 495,79	

³⁴Mayotte n'est plus éligible au FED depuis le 1er janvier 2014, suite à son changement de statut en région ultrapériphérique de l'EU



8. « FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE

TITRE DU PROJET	PAGE
8.1 10ème FED – Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française	98
8.2 10ème FED – Contribution à l'assainissement des eaux usées de la Commune de Papeete	108
8.3 11ème FED – Appui budgétaire au secteur du tourisme	113
8.4 11ème FED thématique - Programme pour l'ensemble des Pays et Territoires d'Outre-Mer (changement climatique ; transition énergétique ; réponse à la Covid-19)	118
8.5 11ème FED – TCF II (Facilité de coopération technique)	119
8.6 11ème FED régional Pacifique – Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE)	121
8.7 Programmes horizontaux –ERASMUS + - Mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur /Consortium PF	124
8.8 Programmes horizontaux – ERASMUS + - « No man is an island »	127
8.9 Programmes horizontaux – ERASMUS + - “Multimedia, Multidisciplinarity, Multiculturalism” / “Utiliser les media dans l'éducation pour une bonne citoyenneté active »	130
8.10 Programmes horizontaux – Programme BEST 2.0+	135

8.1 10ÈME FED – RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10ème FED Territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
---------------------------------------	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : AT PEFA : DBF AT PSE : DIREN AT BAE / Communication: BAE/DAIEP
--	--

BUDGET DU PROJET		
Coût global	162 288 800 F CFP	
SOURCES ET RÉPARTITION DES FINANCEMENTS		
Union européenne-UE	158 708 900 F CFP	1 270 000 €
Polynésie française	3 580 000 F CFP	30 000 €

Durée et phasage du projet : 90 mois, à compter de sa signature, dont 66 mois (5 ans) de mise en œuvre opérationnelle et 12 mois de clôture. (cf. avenant à la CF signé le 9 mars 2015).
Le projet comprend 3 activités :
Activité 1 : **la politique sectorielle de l'eau**
Activité 2 : **la gestion des finances publiques**
Activité 3 : **l'amélioration des performances dans la gestion des programmes européens**

PARTENAIRES DU PROJET		
Activité 1	La politique sectorielle de l'eau	Direction Partenaires du projet de l'environnement (DIREN)
Activité 2	La gestion des finances publiques	Direction du budget et des finances
Activité 3	L'amélioration des performances	BAE
Activité 4	Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française	BAE

LE PROJET

Objectif principal : ce projet vise au renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française afin de rendre les interventions du service public plus performantes et ainsi, favoriser son dialogue avec les instances communautaires.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet intervient dans 3 domaines :

- L'appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française, débouchant sur la mise en place d'une politique sectorielle approuvée par les acteurs concernés,
 - L'ajustement du plan de réforme de la gestion des finances publiques de la Polynésie française, à partir d'une analyse basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (PEFA),
 - L'amélioration du dialogue de la Polynésie française avec les institutions européennes par une plus grande maîtrise dans l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires (dont projets régionaux).
- Ces 3 domaines d'intervention sont prévus d'être accompagnés par une opération de communication via un contrat de services financé sur le 10ème FED territorial

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un comité de pilotage sera mis en place pour chacun des trois axes du programme. Ces comités associent, outre des représentants du gouvernement, de l'Assemblée élue et de l'Etat, des représentants des parties prenantes, responsables administratifs et société civile (sauf pour l'axe GFP qui ne concerne que les pouvoirs publics). L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est une démarche participative impliquant tous les acteurs concernés, dont les usagers.

Concernant l'amélioration des performances, des formations sont prévues à destination des porteurs de projet, qu'ils soient institutionnels ou membres de la société civile

Bénéficiaires du projet :

- *Programme sectoriel de l'eau* : La population locale qui bénéficiera d'une meilleure gestion de la ressource, d'un accès à la ressource et d'une amélioration des conditions environnementales ;
- *Bonne gestion des finances publiques* : les pouvoirs publics qui bénéficieront d'une expertise pour améliorer la gestion des finances publiques avec un impact positif, in fine, sur la maîtrise des prélèvements obligatoires (et, donc, sur le pouvoir d'achat de la population) ainsi que sur l'efficacité des services publics délivrés à la population ;

- *Amélioration des performances* : les services, ministères ou collectivités locales concernés par la mise en œuvre de projets ainsi que l'ensemble des acteurs (administrations, associations, entreprises, organismes de recherche, ONG, ...) bénéficiaires potentiels des outils européens.

Résumé du projet : Ce projet vise à améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de la Polynésie française, afin qu'elle puisse :

- d'une part, améliorer son dialogue et renforcer son partenariat avec l'Union européenne et
- d'autre part, développer un mode de gestion publique axée sur la performance et les résultats.

Ainsi, il consiste à mobiliser des assistances techniques, afin d'accompagner la démarche de performance entreprise par la Polynésie française. Il concerne les secteurs de l'eau et des finances publiques ainsi que les outils et financements européens.

ACTIVITE 1 : LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 1	53 687 351 FCP ou 449 900€
Durée et phasage activité 1	12 mois de mise en œuvre

CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 1 :

L'eau est une problématique transversale qui engage de nombreux intervenants dont les enjeux sont sanitaires, économiques, sociales et environnementales. Elle est une ressource qui soutient tout développement et toute vie, elle est donc importante et également limitée. Des programmes d'exploitation et de protection de la ressource sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies en Polynésie française, sans toutefois qu'un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource existe. D'autant que les impacts du changement climatique menacent la pérennité de l'eau. Cette absence de stratégie globale entrave et pèse lourdement sur tous les projets de développement social, économique et environnemental du pays.

Le séminaire GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eaux), organisé par l'Union Européenne (UE) à Papeete, en décembre 2008, avait mis en avant ces manques de visibilité globale sur le secteur de l'eau, de connaissance de la ressource ainsi que de coordination et de hiérarchisation des activités. A la suite du séminaire régional sur la gestion de l'eau (Samoa – avril 2010), une feuille de route a ainsi été établie pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau.

L'implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'implication des acteurs locaux, société civile, usagers économiques et acteurs institutionnels, est une nécessité pour garantir une politique de l'eau de qualité qui intègre les réalités de terrain. Ainsi tout au long du processus, des représentants de ces acteurs ont été associés aux diverses étapes et notamment aux réunions de travail.

Afin d'informer les autres parties prenantes, des informations par une page internet dédiée ainsi que des informations publiques seront effectuées, en particulier à destination des représentants des 48 communes.

Un comité de pilotage a été mis en place pour la validation des documents issus des groupes de travail.

Descriptif de l'activité 1 :

L'assistance technique a appuyé la Polynésie française dans l'élaboration et la validation par l'ensemble des acteurs de sa politique sectorielle de l'eau.

Les principaux travaux concernent :

- l'organisation de la concertation pour l'élaboration de la déclaration des objectifs sectoriels ;
- la coordination des travaux nécessaires pour l'élaboration des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- et la conduite du processus d'approbation des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du CDMT.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 1 :

En 2011

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne.

En 2012

La fiche action a été validée par le QSG en juin 2012 et la rédaction des DTA et de la convention de financement ont été finalisés.

En 2013

Le 19 août 2013, la convention de financement 10ème FED est signée par les parties. Et l'avis de pré-information est publiée le 11 septembre 2013 et transmis officiellement du DAO à l'UE

En 2013

02 janvier 2014 : Publication de l'avis de marché de l'Assistance Technique

05 février 2014 : Date limite de remise des dossiers de candidature

15 avril 2014 :	Réunion 1 de la commission de sélection des candidats
29 avril 2014 :	Réunion 2 de la commission de sélection des candidats (compléments pour les critères professionnels)
07 août 2014 :	Envoi des invitations à soumissionner
03 octobre 2014 :	Date limite de remise des offres
13 octobre 2014 :	Commission d'ouverture des offres
16 octobre 2014 :	Commission d'évaluation des offres
Octobre/novembre :	Rédaction du rapport, discussion Pays/UE
12 novembre 2014 :	Approbation du rapport par l'ordonnateur territorial suppléant
24 décembre 2014 :	Approbation du choix du candidat par la CE
⇒ En 2014, le diagnostic du secteur de l'eau qui était à la charge du Pays était terminé.	

En 2015 :

1er trimestre :	Finalisation tripartite du contrat
25 mars 2015 :	Signature du marché de service avec SAFEGE n°FED/2014/355-703
19 mai 2015 :	Démarrage de la prestation: installation de l'AT résident en PF
juillet 2015 :	Redynamisation du réseau d'acteurs de la PSE, explication de la démarche
septembre 2015 :	Elaboration des orientations sous-sectorielles de la PSE (ateliers de concertation)
4ème trimestre 2015 :	Travaux préparatoires avec le groupe interne de coordination(GIC)
décembre 2015 :	Elaboration des plans d'actions associés en atelier de concertation avec les acteurs de l'eau
En termes de liquidation :	
4ème trimestre : liquidation du préfinancement : 134 970€	
Le 31/12/2015 : liquidation de la facture n°1 de 89 980 €, soit un total liquidé de : 224 950 €	

En 2016 : Rapport intermédiaire n°2

Mars à mai :	rédaction et échanges sur le rapport intermédiaire n° 2
08 juin :	approbation du rapport intermédiaire n°2 (réf. courrier 277 PR-DAIEP)
Avenant au contrat:	
17 mai :	signature de l'avenant n°1 au contrat de services relatif à la prolongation de la mission de deux (2) mois, soit une durée du contrat révisé de 14 mois.
Rapport final & DOS (Document d'Orientations Stratégiques)	
Du 3 au 11 mai :	mission « assistance technique à la DOS »
Fin juin :	1ère version du projet de rapport final
Juillet à octobre :	échanges sur le rapport final et le DOS
24 novembre :	approbation du rapport final et DOS (réf. courrier N° 527/DAIEP)
En termes de liquidation :	
Le 24 juin :	paiement intermédiaire n°2 accordé par la Commission européenne pour un montant de 179 960 €
Le 27 déc. :	paiement final pour un montant de 44 990 €

En 2017 :

23 mars :	Clôture du contrat et libération de la garantie de préfinancement
1er semestre :	Finalisation du document de la politique sectorielle de l'eau en concertation avec les communes et l'Etat avec la collaboration d'une assistance technique locale (contractée sur le budget du Pays)
24 août :	rendu de l'avis du CESC (avis n°92 du 24 août 2017) sur le projet de délibération portant adoption de la politique sectorielle de l'eau (pour la période 2017-2023)
2nd semestre :	finalisation du projet de délibération

En 2018 :

Révision et mise à jour du projet de politique de l'eau, pour la période 2019-2025.

En 2019 :

Actualisations du diagnostic, du document d'orientations stratégiques et du plan d'actions. Une partie des actions identifiées sont d'ores et déjà mises en œuvre par les services concernés.

Réalisations en 2020 :

Ajustement des documents suite à une nouvelle consultation des communes (SPC-Pf) et services techniques (Pays, Etat) pour une présentation du projet de politique de l'eau au Conseil des ministres puis transmission du projet de texte à l'APF au 1er semestre 2021.

Evaluation :

L'année 2015 a vu l'installation de l'assistant résident et a été consacrée aux démarches de concertation pour l'élaboration des orientations stratégiques et des plans d'actions associés. A cette occasion, ont été réunies près d'une soixante personnes (élus et techniciens / privés et publics / associatifs) impliquées dans la thématique de l'eau à l'occasion de 9 ateliers de travail. Une participation importante a été relevée ainsi qu'une implication forte, notamment des élus des archipels éloignés.

La méthode de travail initialement envisagée a du être adaptée au contexte → création d'un groupe interne de concertation pour pré-définir les orientations sous-sectorielles et résultats attendus, ainsi que les objectifs de la PSE. Ce groupe a permis de réunir des personnes ressources sur les thématiques de l'AEP, l'AEU, les ressources en eau, eaux pluviales, le suivi des milieux, et proposé un encadrement préalable des éléments de la PSE.

En 2016, la mise en œuvre du suivi du projet a nécessité une coordination entre les moyens de la DIREN, du ministère en charge de l'environnement, de la DAIEP, des bureaux de la CE et du contractant. La mission principale a été complétée par la venue d'un expert DOS en mai 2017 qui a permis de finaliser les documents attendus (rapport et DOS).

En 2017, les travaux menés pour l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau sont achevés, ainsi que le projet de loi de pays adoptant le document d'orientation stratégique, le plan d'actions et le cadre des dépenses à moyen terme. Ainsi, 12 orientations opérationnelles ont été arrêtées, qui se déclinent en 35 mesures et se concrétisent au travers de 89 actions pour la période 2017-2020, pour un montant de 19,228 milliards F CFP. Les premières actions ont démarré en 2017.

Les documents finalisés ont fait l'objet de concertation des 48 communes et de l'ensemble des services du Pays et de l'Etat. Les documents constitutifs de la politique de l'eau ont reçu un avis favorable du CESC en août 2017.

De 2018 à 2019, les documents ont fait l'objet d'actualisation et d'ajustement avant une nouvelle consultation finale par les services techniques et le SPC-PF.

ACTIVITE 2 : LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 2	10 739 857 F CFP ou 90 000 €
Durée et phasage activité 2	3 mois

CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 2 :

Depuis 2008, le contexte de crise économique a conduit la Polynésie française à rationaliser la gestion de ses finances publiques. C'est pourquoi, elle a engagé des travaux de réforme sur ce sujet. Une évaluation PEFA a été réalisée, à la demande de la CE, en 2008 mais n'a pas reçu de validation des parties prenantes. En 2010, une mission de l'Inspection Générale des Finances a donné lieu à la publication d'un rapport, dit rapport « Bolliet ». Sur la base de ces deux rapports, les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française ont été révisées et un plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques est aujourd'hui en cours. Un comité de suivi du plan de réforme est d'ores et déjà en place.

Ce travail reflète en premier lieu la volonté du Pays d'assainir la gestion de ses finances publiques et de retrouver un cycle vertueux. En second lieu, ce travail vise également à permettre à la CE d'évaluer l'éligibilité de la PF à l'appui budgétaire dans le cadre du 11ème FED. En effet, pour pouvoir bénéficier de l'appui budgétaire sectoriel, le PTOM doit disposer :

- Politique sectorielle en place ou en cours de mise en œuvre ;
- Un cadre macroéconomique orienté vers la stabilité ;
- Un programme pertinent et crédible d'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- Un niveau suffisant de transparence et de contrôle de la gestion des finances publiques (accès public aux informations budgétaires).

Descriptif de l'activité 2 :

L'assistance technique vise à accompagner la Polynésie française par la réalisation d'une évaluation PEFA, l'identification de recommandations pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'accompagnement pour la mise en place d'un cadre de réforme de la GFP.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 2 :

En 2012 : 1er projet de Termes de Référence transmis en 2012

En 2013 : aucun évènement

En 2014 : Projet des TdR révisés après prise en compte des demandes de modifications par la CE, transmis le 15/09/2014 pour une mobilisation de l'AT PEFA pour 3 mois (courant 2015)

En 2015 : Commencement et achèvement de la mission (1) avec l'approbation le 16 décembre par le comité de pilotage de l'AT PEFA du rapport final d'évaluation du système de gestion des finances de la PF.

Récapitulatif du calendrier de réalisation de la mission (1) :

9/10 mars : validation des termes de référence de l'AT par la CE, la PF et les réviseurs (AFD et secrétariat PEFA) ;
5 mai : 1ère réunion du comité de pilotage ;
28 mai : lancement de l'appel d'offres pour la prestation ;
19 juin : décision d'attribution du marché au consortium ADE ;
7-29 juillet : mission d'évaluation sur le terrain des deux experts Ali Achour et Dan Nicolau ;
5 août : 2ème réunion du comité de pilotage avec restitution par les consultants des premières conclusions de l'évaluation ;
Fin septembre : remise du rapport provisoire – Nombreux échanges entre les réviseurs et les évaluateurs ;
24 novembre : validation « PEFA CHECK » du rapport final (ce qui signifie que toutes les règles de bonne pratique du secrétariat PEFA ont été respectées)
16 décembre : approbation du rapport d'évaluation final par le comité de pilotage à l'occasion de sa 3ème réunion, en présence des représentants de la Commission européenne.

En 2016 :

27 janvier : présentation en conseil des ministres de l'évaluation du système de la gestion des finances publiques de la Polynésie française sur la base du « cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques (PEFA) » -Bilan de la mission d'évaluation PEFA standard (réf. CCM NOR : DBF1620026CN)

1er trimestre : processus interne à la PF de préparation des axes stratégiques du projet de plan de réforme de la GFP avant la venue de la seconde mission du consultant du consortium ADE (pilotage par la Direction du Budget et des Finances - DBF) ;

29 mars au 1er avril : réalisation de la mission n°2 de l'évaluation PEFA prolongée avec notamment :

30 mars : organisation du COTECH – COPIL avec présentation de l'esquisse du plan d'actions ;
30 et 31 mars : organisation des ateliers de travail autour des quatre (4) axes stratégiques :
1/ « mise en place de dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères » ;
2/ « renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget » ;
3/ « développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes » ;
4/ « développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques ».

Au niveau des rapports :

Mars : Rapport n°2 : « plan d'actions et synthèse des ateliers et projet de plan de réformes de la GFP » ;
14 juin : approbation du rapport n°3 : « contribution à l'élaboration du plan de réformes du système de gestion des finances publiques en Polynésie française » ;
15 juillet : approbation du rapport final (n°4) : « rapport de fin de mission »
4 novembre : approbation de l'OT suppléant pour clôturer le contrat

Au niveau du plan de réforme de la GFP :

- Août-déc. : finalisation du plan de réformes de la GFP (Vice-présidence et DBF)
- Décembre : réunions du « COTECH PEFA » : le 12 décembre et « COPIL PEFA » le 15 décembre pour validation du plan de réformes de la GFP et présentation de la mise en œuvre du plan stratégique avec une gouvernance COPIL/COTECH propre (voir perspectives 2017)
- 27 décembre : Validation du plan de réforme par le conseil des ministres et transmission à l'Assemblée de la Polynésie française (l'APF).

En termes de liquidations :

L'enveloppe totale de 83 480 € (9 961 813 F CFP) pour ce marché a été réglée au contractant ADE

En 2017 :

Au niveau du plan de réformes de la GFP (Hors cadre du contrat de l' « AT PEFA prolongé »)
9 mars : délibération n°2017-20 APF du 9 mars 2017 approuvant le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la PF
22 mai : comité de pilotage présentant l'ouverture du « chantier de la réforme » de la GFP
24 mai : comité technique de la réforme de la gestion des finances publiques avec l'ouverture du « chantier de la réforme » et la définition des groupes de travail œuvrant pour la proposition des plans d'actions
Juin - nov. : élaboration du plan d'actions n°1 (2018-2019) de la réforme avec la définition de 45 fiches actions
14 déc. : adoption par le comité de pilotage du plan d'actions n°1 de réformes de la GFP
28 déc. : adoption par le conseil des ministres du plan d'actions n°1 de réforme de la GFP

En 2018 :

(Au niveau du plan de réformes de la GFP)

Réalisations présentées au travers de la fiche action « 11ème FED T. » (cf. informations relevant du dialogue continu avec la CE et des critères de décaissement du programme d'appui budgétaire)

En 2019 :

A l'instar de l'année 2018, les réalisations inhérentes au plan de la RGFP sont présentées au travers de la fiche action « 11ème FED T. »

Réalisations en 2020 :

A l'instar de l'année 2019, les réalisations inhérentes au plan de la RGFP sont présentées au travers de la fiche action « 11ème FED T. »

ACTIVITE 3 : L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DANS LA GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 3	57 279 236 F CFP ou 480 000 €
Durée et phasage activité 3	42 mois

CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 3 :

Depuis 1958, l'Union européenne contribue au développement de la Polynésie française. Elle bénéficie en effet des concours financiers de l'UE et d'un régime d'échanges commerciaux spécifiques. Ainsi, en plus de 50 ans, la Polynésie française a perçu 11 milliards de F CFP (soit 92 millions €), au titre du FED territorial et 2,6 milliards de F CFP (soit 21 millions €), au titre du FED régional. Eligible à certains programmes communautaires horizontaux, depuis 2001, la Polynésie française en bénéficie peu jusqu'à maintenant.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la Polynésie française lors de l'exécution des programmes FED antérieurs et de sa sous-utilisation des programmes communautaires horizontaux, elle a mis en place, en juin 2011, un bureau des affaires européennes (BAE). Celui-ci a pour vocation principale d'assurer la coordination des programmes financés avec le soutien de l'Union européenne, mais également d'améliorer le dialogue entre la Polynésie française et l'UE et de faciliter l'accès du plus grand nombre aux outils européens.

Au regard de ces éléments, la Polynésie française a proposé à l'Union européenne, en 2009, d'orienter une partie des fonds alloués au titre du 10ème FED bilatéral à des assistances techniques visant à renforcer ses connaissances et capacités dans les domaines concernés et à opérer un transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques.

Descriptif de l'activité 3 :

L'assistance technique contribue à l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du partenariat entre l'UE et la Polynésie française ainsi que de son intégration régionale. Outre l'accompagnement pour la préparation d'un plan d'actions pluriannuel du BAE et de sa révision annuelle, un programme d'accompagnement méthodologique au changement, comprenant des actions de formation est développé, sur la base des constats et recommandations établis, afin d'apporter durablement :

- une amélioration des aptitudes de la Polynésie française à concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets (en particulier ceux bénéficiant du soutien de l'UE) ;

- une pertinence et une cohérence accrues de ces projets au regard des politiques publiques territoriales ou locales ;

- une utilisation optimisée, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, des financements européens disponibles ;

- une plus grande capacité à développer et mettre en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans un cadre régional.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 3 :

En 2013 :

Transmission officielle du projet de DAO pour l'AT BAE en septembre (validé CE en novembre 2013).

En 2014 :

- 02 janvier : lancement de l'A.O.
- 1er trimestre : réunions des commissions d'évaluation
- 07 août : publication de l'avis de la liste restreinte
- 03 octobre : date limite pour la remise des offres
- 13 et 16 octobre : comité d'évaluation des offres
- 12 novembre : rapport d'évaluation transmis par la PF
- 23 décembre : validation du rapport par la CE
- 24 décembre : notification aux soumissionnaires

En 2015 :

- 21 janvier : transmission du projet de contrat au Bureau de la CE pour les PTOM ;
- 27 janvier : demande d'avenant pour prolongation de la convention de financement ;

- 13 mars : réception de l'avenant de prolongation signé par la CE ;
- 5 mai : contrat de service signé avec le prestataire AGRER ;
- 8 juillet : Ordre de Service signé pour le démarrage de la mission d'AT le 29 juillet ;
- 29 juillet : démarrage de la mission d'AT ;
- 16 décembre : première réunion du COPIL de l'AT BAE. La validation du rapport N°1 « Etat des lieux – Diagnostic de la coopération UE-PF » est reportée, dans l'attente de modifications qui devront être apportées par l'AT pour le 15 janvier 2016

En 2016 :

- Au niveau des rapports :
 - 3 mai : COPIL n° 2 : présentation du rapport intermédiaire n°2
 - 16 juin : COPIL n° 3 : présentation du rapport intermédiaire n°3 (projet de plan d'actions détaillé)
 - 15 déc. : COPIL n° 4 : présentation du rapport d'étape n° 1 (réalisations entre sept. et décembre 2016)

Au niveau de la mission :

- Février : fourniture et installation du système de visioconférence pour le BAE ;
- Mars : organisation d'ateliers SWOT³⁵
- Février à juin : préparation de l'appel d'offres « Communication et visibilité », qui sera finalement déclaré infructueux le 24 juin par la commission d'ouverture des offres ;
- Septembre à octobre : accompagnement de la deuxième mission de l'AT du 11ème FED territorial ;
- Octobre à décembre : développement du CDMT et des indicateurs de la stratégie de développement du tourisme, avec le Ministère en charge du tourisme, la DBF, le SDT et le GIETT ;
- Octobre à novembre : préparation de la « Lettre de mission au BAE et à la DPF concernant la coopération avec l'UE » ;
- 15 novembre : mise en ligne du site internet de l'administration de la PF, avec une page web DAIEP.8 au 10

Au niveau des formations :

- Formation « gestion du cycle de projet et cadre logique » les 26, 27 octobre et 3, 8 et 9 novembre
- Formation « élaboration du CDMT » : les 13, 14 et 15 décembre
- Formation « appui technique à l'auto-évaluation PEFA » les 6, 7, 8 et 9 décembre

Au niveau du contrat

- Ordre de Service relatif à la suspension de la mission pendant les mois de juillet et août (réf. OS n°289 du 15 juin)
- Ordre de service pour modifier les modalités de paiement (réf. OS n°425 du 19 septembre)

Au niveau des liquidations

- 19 avril : Paiement intermédiaire n°1 d'un montant de 57 600 € (6 873 508 F CFP) (rapport 1- Etat des lieux)
- 24 juin : Paiement intermédiaire n°2 d'un montant de 57 600 € (6 873 508 F CFP) (rapport 2 – analyse SWOT)
- 7 nov. : Paiement intermédiaire n°3 d'un montant de 28 800 € (3 436 754 F CFP) (rapport 3- plan d'actions détaillé)

En 2017 :

Au niveau des rapports et COPIL :

- 20 juin : COPIL n° 5 : présentation et approbation du rapport d'étape n° 2/5 (période de déc. 2016 à juin 2017)
- 18 déc. : COPIL n° 6 : présentation et approbation du rapport d'étape n° 3/5 (période de juin à novembre 2017*)
- (* période effective : juin, puis octobre et novembre 2017 cf. ordre de service précisé infra)

Au niveau des formations :

- 21,22 et 23 mars : Formation aux procédures contractuelles de l'UE (PRAG) ;
- 19, 20 et 25 avr. : Formation à la conception et gestion de programmes et projets financés par l'UE
- 07, 09, 14, 15, 16 et 17 mai* : Formation des animateurs et rapporteurs des ateliers de la réforme de la GFP
- *(1/2 journée)
- 12, 13 et 14 déc. : Formation à la modalité d'appui budgétaire sectoriel
- 19, 20 et 21 déc. : Formation de formateurs

Au niveau du contrat

- Ordre de Service de remplacement d'un expert formateur (réf. OS n°04/2014/355-702 du 10 nov. 2017)
- Ordre de service portant suspension de mission du 28 déc. 2017 au 02 février 2018 (réf. OS n°05/2014/355-702 du 27 déc. 2017)

Au niveau des liquidations

- 28 avril : Paiement intermédiaire n°4 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 1/5)
- 19 oct. : Paiement intermédiaire n°5 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 2/5)

³⁵Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces)

En 2018 :	
- <u>Au niveau des rapports et COPIL :</u>	
31 mai	COPIL n°7 présentation et approbation du rapport d'étape n°4/5 (période de décembre 2017 à mai 2018) en présence de la CE (M. Mateo-Goyet et M. Horala, respectivement chef du bureau et gestionnaire de programmes au bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique et M. Barraut, expert appui budgétaire auprès de la Délégation de l'Union européenne pour la région Asie-Pacifique)
27 nov. :	COPIL n°8 = dernier COPIL : présentation et approbation du rapport d'étape n°5/5 (période de juin à novembre 2018*) (*présence effective de l'AT entre septembre et novembre 2018)
- <u>Au niveau des formations / ateliers :</u>	
Avril :	« Formation à la conception et gestion de programmes et projets éligibles aux financements de l'UE » (13 participants)
Mai :	« Formation à la modalité d'appui budgétaire sectoriel » (7 participants) « Formation et appuis à l'élaboration des politiques sectorielles » (15 participants)
Sept. :	« Formation au cadre logique et gestion du cycle de projet » (16 et 10 participants)
Oct. :	« formation des experts-formateurs « programmes financés par l'Union européenne » (7 participants) « Approche du cadre logique » « Formation à la gestion axée sur les résultats (GAR) » (24 participants) Atelier de planification (DRMM et DPAM) (15 participants) Atelier de préparation à l'élaboration des PPI (19 participants) 1 session pour les membres des cabinets ministériels (12 participants) avec DBF et DMRA 1 séance de « team building » du BAE 1 formation de formateurs « GAR » (7 participants)
- <u>Au niveau du volet communication :</u>	
Soutien au BAE pour la mise à jour du site Internet la publication des newsletters des affaires européennes : 3ème Newsletter publiée le 25 mai 2018 et 4ème newsletter publiée le 21 décembre 2018	
- <u>Au niveau des liquidations :</u>	
22 mai :	Paiement intermédiaire n°6 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 3/5)
29 nov. :	Paiement intermédiaire n°7 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 4/5)
En 2019 :	
01er avril :	réception de la facture finale de la part du consortium AGRER
20 mai :	paiement final à hauteur de 10 % de la valeur du contrat soit 48 800 €.
07 août :	transmission des garanties originales de préfinancement à AGRER permettant la clôture du contrat
Fin septembre : clôture du contrat par les services de la Commission européenne	

Réalisations en 2020 :
- Avec la clôture de cette dernière activité, une évaluation finale des différents contrats de ce programme de renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française était prévue d'être réalisée en collaboration avec les services partenaires (notamment la DIREN et la DBF) et les services de la CE.
- Compte tenu de la situation sanitaire en 2020 et du temps écoulé depuis la fin des principales activités du programme, il a été décidé en concertation avec les services de la CE de supprimer l'évaluation finale initialement prévue au titre de la convention de financement.
- Le programme de renforcement des capacités institutionnelles de la PF a été clôturé par lettre n° 7162/PR du 28 octobre 2020.

ACTIVITE 4 : PLAN DE COMMUNICATION ET VISIBILITE DE LA COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLYNESIE FRANÇAISE	
Réf. :	Marché non contractualisé en 2015
Coût activité 4	5 967 134 F CFP ou 50 000 €
Durée et phasage activité 4	24 mois

CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 4 :
Une des missions du Bureau des Affaires Européennes est de communiquer sur les actions de l'Union Européenne. La Convention de Financement du programme « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française » indique au point 4.4 que : « La montée en charge du BAE devra permettre de développer des actions de communication visant à promouvoir les valeurs européennes, de mieux informer sur les outils d'intervention de l'UE et d'améliorer la visibilité de l'UE dans les programmes qu'elle finance ». Or, mises à part les sessions d'information sur le programme européen Erasmus + organisées régulièrement par le Bureau des relations et échanges internationaux de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE) dans les établissements scolaires, la communication régulière sur l'Union Européenne se limite actuellement à la publication de communiqués de presse de la part du service communication de la Présidence et aux communications en Conseil des Ministres. Actuellement, les actions financées par l'UE ne figurent pas au budget du Pays (certains Pays ont trouvé des solutions pour intégrer les fonds d'aide extérieure à leur budget national). En conséquence, les actions et produits de la coopération avec l'UE sont peu visibles, et les élus de l'Assemblée sont peu impliqués dans le processus d'élaboration et de suivi des projets. Depuis l'organisation de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique, organisée par la Commission européenne les 25 et 26 novembre 2014, à Tahiti, avec le soutien de la Polynésie française, aucun autre événement majeur d'envergure internationale portant sur l'Union européenne n'a eu lieu en Polynésie française. Le BAE n'a à ce jour pas de stratégie de communication sur l'Union européenne.

Descriptif de l'activité 4 :
L'objectif général est d'accroître, au sein du public polynésien, la connaissance de l'Union Européenne et de ses actions, et notamment de celles mises en œuvre en Polynésie française. Les objectifs du programme de communication et de visibilité couvrent les thèmes suivants :
- Faire mieux connaître les principes et les valeurs de l'UE ;
- Accroître la connaissance sur l'UE, sur la coopération UE-PF et sur les méthodes utilisées par l'UE pour la définition et la gestion de ses programmes ;
- Promouvoir les actions de coopération de l'UE dans le monde, dans la Région Pacifique et notamment en PF ;
- Accroître la visibilité de tous les programmes financés par l'UE ;
Les résultats attendus de l'action du prestataire sont :
- Un plan de communication explicitant les services qui seront rendus par le prestataire, et comment ces services conduiront à atteindre les objectifs ci-dessus ;
- Le public cible est sensibilisé aux valeurs européennes et au sens de la citoyenneté européenne

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

- Historique de l'activité :
En 2015 :
Le BAE a produit en fin d'année les Termes de Référence et la plupart des documents nécessaires au lancement de l'Appel d'Offre pour le marché en question.
En 2016 :
1er trimestre : finalisation du dossier d'appel d'offres et de la composition du comité d'évaluation
24 mai : envoi du dossier d'appel d'offres aux soumissionnaires
24 juin : comité d'évaluation des offres : « appel d'offres annulé » (aucune offre déposée)
30 juin : décision de relancer le marché via le contrat-cadre de la CE
Juillet : modification du cahier des charges
18 août : signature du contrat-cadre pour une durée de 2 ans avec le consortium ICE, lauréat du marché pour un montant de 45 500 € sur la base de 65 jours de travail de l'expert répartis sur 2 ans ;
Octobre : démarrage de la mission avec des réunions de préparation le 11 octobre, 7 novembre et 8 décembre
- Au niveau des liquidations :
6 septembre : paiement du préfinancement à hauteur de 27 300 € (3 257 756 F CFP)
En 2017 :
Févr. : Réflexions et travail de conception de l'évènement avec l'agence locale, représentant le consortium
15 févr. : 1er COPIL du contrat « communication et visibilité »
02 mars : présentation de l'évènement « journée de l'Europe » aux partenaires de la coopération UE-PF
07 avril : modification de l'évènement en « semaine médiatique » compte-tenu de contraintes notamment financières
05 mai : conférence de presse de l'évènement
09 au 14 mai : organisation de la semaine de l'Europe (essentiellement médiatique avec création de 6 clips animés sur l'Europe en PF, des reportages TV, radio, émissions, ainsi que la participation de certains restaurateurs, et l'affichage de kakemonos et drapeaux aux couleurs de la coopération dans les principales rues de la ville de Papeete) /
cf. https://www.service-public.pf/daie/bureau-des-affaires-europeennes/evenements/semaine_europe_pf-2017/
28 nov. : 2ème COPIL du contrat « communication et visibilité » en présence du chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique
En 2018 :
Continuité de la mise en œuvre du contrat avec la 2ème édition de la Semaine de l'Europe – édition 2018 ;
1er trim. : Elaboration du budget et du programme prévisionnel
Avril : Validation du budget et du programme de l'évènement
24 mai : conférence de presse de lancement de la 2ème « semaine de l'Europe en PF »
28 mai - 3 juin : Semaine de l'Europe avec la participation des partenaires de la coopération UE-PF (participation à des plateaux TV), des médias (diffusion des 6 spots TV ré édités pour cette année), des restaurateurs (avec des sets ludiques proposés aux clients ainsi que des mets aux couleurs européennes) et avec la présence de la Commission européenne (participation du chef du bureau des PTOM, M. Mateo-Goyet aux journaux télévisés des 2 chaînes locales)
06 sept. Après validation du rapport final, paiement final du contrat de communication
12 sept. Confirmation de la clôture du contrat par l'OTs
En 2019 :
Au-delà de ce programme clôturé, mise en place d'autres actions de visibilité et de communication de la coopération UE-PF avec les partenaires, telle que :
Mai 2019 : production de 2 supports de communication pour expliquer les élections européennes
Juin 2019 : participation à la soirée de clôture du projet Erasmus+ ECAM du lycée st Joseph
Juillet 2019 : participation à l'élaboration des termes de référence en concertation avec les services de la CE et organisation du tournage et rencontre des acteurs pour la production d'un film portant sur la coopération UE-PF. Ce court métrage produit en juillet 2019 présente des acteurs de la coopération autour des sujets du 10ème FED régional et des 10ème FED et 11ème FED territoriaux. Le film a été diffusé sur les 2 chaînes locales : TNTV et Polynésie 1ère et des spots radio ont également été diffusés parallèlement.
Oct. 2019 : participation à l'organisation des Erasmus days aux côtés de l'UPF (service des relations internationales).

Réalisations en 2020 :
A l'instar de l'année 2019, les réalisations inhérentes au plan de la RGFP sont présentées au travers de la fiche action « 11ème FED T. »

8.2 10ÈME FED - CONTRIBUTION À L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10ème FED Territorial	Réf. UE : n° FED/2011/023-434
Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'Environnement (DIREN)

BUDGET DU PROJET

Coût global	2 214 200 477 F CFP	18 555 000 €
<i>Convention de financement n° FED/2011/1023-434 en date de 22 novembre 2013, modifié par :</i> <i>Avenant n° 1 avec la période de mise en œuvre de 78 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 102 mois)</i> <i>Avenant n°2 avec la période de mise en œuvre de 86 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 110 mois)</i> <i>Avenant n°3 avec la période de mise en œuvre de 89 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 113 mois)</i> <i>Marché de travaux référencé FED 2017/7384-728 en date du 20 juin 2017, modifié par :</i> <i>Avenant n° 1 pour un montant total du marché de 764 907 960 XPF HT au lieu de 647 500 000 XPF HT</i> <i>Marché de service référencé FED 2016/374-440 en date du 13 juin 2016, modifié par :</i> <i>Avenant n° 1 pour un montant total du marché de 135 311 875 XPF HT au lieu de 129 896 151 XPF HT et une prolongation de la période de mise en œuvre des tâches de 58 mois au lieu de 47 mois.</i>		

Durée et phasage du projet : 113 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 89 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture. (Avenant n°3 à la CF)
Signature du marché de maîtrise d'œuvre déléguée en juin 2016 et signature des 2 marchés de travaux en juin 2017 pour une durée de 24 mois.

PROJET EN COURS

PARTENAIRES DU PROJET

Polynésie française	Communication et imprévus
Commune de Papeete (SEML « TE ORA NO ANANAHI »)	Financement des études préalables

LE PROJET

Objectif principal : le projet vise à favoriser le développement économique, social et environnemental durable par l'amélioration du cadre de vie de la population de Papeete dont les composantes visées sont la salubrité publique, la qualité des eaux, la préservation de la rade et préservation de l'environnement en général

Objectifs spécifiques : par l'instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

Stratégie et philosophie du projet : Le projet participe à la réalisation du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete (Tahiti) qui répond à un besoin prioritaire d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La ville de Papeete est la capitale économique. Elle concentre, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la commune (habitants et entreprises) et l'ensemble de la population de Papeete et Tahiti (réduction des pollutions et nuisances).

Résumé du projet : concrètement, il s'agit de participer à l'instauration d'un service public performant usuel et indispensable pour toute ville d'importance : l'assainissement collectif public des eaux usées.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.
Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 125 millions d'euros (16 milliards F XFP), actualisé à ce jour à 18 milliards F XPF

Historique et descriptif du projet :

Dans un premier temps, de 2007 à 2009, une zone pilote (zone 0 – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre-ville de Papeete pour un montant de 330 millions F XPF (réseaux et petite station d'épuration). Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, à fin 2014, 280 raccordements étaient effectifs sur les 330 potentiels (soit 92%) dans la zone pilote.

Dans un second temps, de 2011 à 2016, les études et travaux correspondant à une partie de la **zone 1** ont été réalisés dans le cadre du Contrat de Projets à hauteur de 4 milliards XPF (dont 3,57 milliards F CFP financés par l'Etat et le Pays (89%) et 430 millions financés par la SEML). Cette phase appelée "**phase 1A**" correspond à la réalisation d'une station d'épuration (au niveau du remblai de la Papeava) dimensionnée pour un volume de 3 500 m³/jour (soit 12 000 équivalents habitants) d'un émissaire de rejet en océan et d'un réseau de 5 km permettant le raccordement d'environ 300 abonnés (de Fare Ute au Parc Bougainville), pour un volume collecté estimé à 1 500 m³/jour.

Actuellement, la phase 1FED (2016-2019) est en cours de réalisation (études et travaux) à hauteur de 1,8 milliard F XPF, elle est financée par le 10ème FED territorial (objet de cette fiche), elle consiste en la pose de 7 km de réseaux, de 3 postes de refoulement, d'un poste de relevage et de 210 tabourets de branchement (permettant à l'usager de se connecter sur le réseau). La zone de travaux comprend les tronçons restants du centre-ville ainsi que Fare Ute et l'extension du réseau de collecte principal vers l'Est de la commune, jusqu'à Paofai.

Pour achever les travaux de la zone 1, une dernière phase appelée **phase 1 TIPEARUI** sera nécessaire pour un montant de 1,5 milliard F XPF (financé par la Contrat de Projets), elle correspond à l'extension du réseau au niveau de la vallée de Tipaerui. Cette phase est prévue pour l'instant d'être réalisée en 2019 ou 2020.

Pour conclure, l'ensemble de phase 1 (zone1) de travaux représente un montant de plus de 7 milliards de F XPF, pour un programme global se déclinant en 3 phases principales d'un montant de 18 milliards F XPF. Ce programme porte sur environ 6 000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour (soit 50,000 équivalents habitants) à l'horizon 2030.

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- La rédaction de deux dossiers d'appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour le suivi et la réalisation des travaux de la phase 1FED, y compris contrôle de qualité. Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres de la phase 1A sont financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML. ;
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour la mise à jour du dossier d'études, le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre) et la coordination,
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour les travaux ;
- le dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par la DIREN pour le compte du Président de la Polynésie française, ordonnateur territorial ;
- et le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par la DIREN, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé et en concertation avec la commune et la SEML.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile : Un comité de pilotage sera mis en place. Il rassemblera les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut-commissariat, la Direction de l'Environnement (DIREN) et le BAE, qui a en charge la coordination globale du projet et le secrétariat dudit comité. Il s'assure de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité.

Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà menées par la commune, des actions de communications à destination des usagers seront menées conjointement par la commune et la Polynésie française afin de sensibiliser la population à la nécessité et à l'intérêt d'un système collectif d'assainissement.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

En 2010

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 milliard F CFP HT (soit environ 15 millions d'euros) ont été signées pour réaliser les études préliminaires ainsi que les travaux de pose des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.
Les travaux de réseaux ont démarré en 2012 et ont été réceptionnés fin 2013.

En 2011

- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 millions F CFP (soit 1,69 millions d'euros) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études connexes pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.

En 2013

- En mai 2013, la convention de financement d'un montant de 1,62 milliard F CFP a été signée pour les études de conception démarrées en septembre 2013 suivi des travaux de la station d'épuration à compter de septembre 2014 pour une durée de 21 mois.

Le montage administratif du projet de la contribution du FED pour l'assainissement collectif des eaux usées de Papeete a été élaboré avec les différents intervenants entre 2010 et 2011 et l'année 2012 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires (DAO études de maîtrise d'œuvre et DAO de travaux) à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

En 2014

- Mars 2014, signature de la dernière convention de financement d'un montant de 464 millions de F XCP (soit 3,9 millions d'euros) pour la réalisation des travaux de l'émissaire.
- Juin 2014 : démarrage des travaux
- Transfert de la conduite du projet à la DIREN.
- Finalisation et validation du dossier d'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre du projet (marché FED de services).
- Rencontre protocolaire avec les membres de la commission européenne et visite des chantiers de l'assainissement de Papeete
- Lancement de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre du projet

En 2015

- Le 20 février : Déclaration d'infirmité de l'Appel d'Offre de maîtrise d'œuvre.
Validation de la Décision d'annulation et publication officielle par l'UE, d'un nouvel avis d'Appel d'Offres restreint international
- Le 09 mars : Approbation par le comité du nouvel Appel d'Offres et des termes de référence.
- Le 24 mars : Publication du nouvel Avis d'Appel d'Offres.
- Le 11 mai : Date limite de remise des offres avec réception de 4 offres.
- Le 11 septembre : Envoi du rapport de sélection avec une liste restreinte des candidats amendée : 3 offres retenues sur 4.
- Le 18 novembre : Validation du Dossier d'Appel d'Offres.
- Le 14 décembre : Envoi des invitations à soumissionner aux 3 candidats retenus pour une remise des offres en février 2016.

En 2016

- 1er trimestre 2016 : Finalisation du rapport d'évaluation des offres du marché de maîtrise d'œuvre partielle (Moed)
- 14 juin : Signature du marché (Moed) n° FED/016/374-440 (pour un montant de 129,9 millions F CFP HT) et lancement du démarrage des prestations (16 juin)
approbation du dossier d'appel d'offres des marchés de travaux
- 18 juillet : Lancement de la consultation des entreprises
- 02 août : Lancement de la consultation des entreprises
- 31 octobre : date limite de remise des offres
- 4, 17 et 18 novembre : Réunions du comité d'évaluation des offres et rédaction du rapport d'ouverture des offres et du rapport d'évaluation (décembre)

En parallèle aux procédures d'appels d'offres, la PF a sollicité un report du délai des 3 ans pour la contractualisation (dénommé « D+3 =21 novembre 2016), avec :

- 23 juin : Demande de report du délai « D+3 »
- 19 septembre : Accord pour la dérogation officialisée par courrier de la Commission européenne du 26 sept.
- 18 octobre : Demande de l'avenant n°2 à la convention de financement pour traduire la dérogation (D+4)

En 2017

Pour la convention de financement (CF) :

- 04 janvier : réception de l'avenant n°2 à la CF

Pour les marchés de travaux :

- 1er semestre : finalisation de la préparation des marchés de travaux
- 15 juin : cérémonie de signature pour les marchés de travaux en présence du Président de la Polynésie française et des consortiums choisis avec la contractualisation du marchés contractualisés via :
- marché de travaux lot 1 FED/ 2017/784-727 du 15-06-2017 pour une durée de 24 mois avec le consortium JL Polynésie, Interoute et ECI pour un montant de 983,8 millions F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Paofai.
 - et marché de travaux lot 2 FED/2017/784-728 du 15-06-17 pour une durée de 24 mois avec le consortium Interoute, JL Polynésie et ECI pour un montant de 647,5 millions F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Fare Ute.
- Juillet : démarrage des deux prestations par les phases de préparation et d'approvisionnement des chantiers qui se sont poursuivies durant toute la fin de l'année 2017.

28 nov. : 1er COPIL du programme du 10ème FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence du chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique

Nov. à Déc. 2017 : préparation de la phase de communication avec la Ville de Papeete avant le lancement des travaux de pose de réseaux (spot TV, flyers, presse)

En 2018 :

Lancement effectif des travaux d'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete le 15 janvier 2018 après l'élaboration et la diffusion d'une campagne de communication réalisée au travers des médias (TV, presse écrite, radio) et menée en concertation avec la Ville de Papeete, la SEM Te ora No Ananahi et les acteurs du programme FED (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'œuvre déléguée) ;

En termes de suivi des travaux :

- Pour le lot 1 : Environ 69 % de linéaire posé (plus de 2 726 mètres linéaires).
4 postes en cours de réalisation / 3 tronçons réceptionnés (1-6, 1-7 et 1-14)
Adoption de la variante proposée pour les matériaux en PRV pour les canalisations
Mise en place d'une solution de forage pour la pose des canalisations sur l'avenue Pouvanaa - fin novembre 2018.
Plus de 460 millions F FCP facturés en 2018 (soit ≈ 57 % du montant du marché)
- Pour le lot 2 : Environ 54 % de linéaire posé (plus de 1 654 mètres linéaires).
7 tronçons réceptionnés (2-4, 2-5, 2-7, 2-8, 2-10, 2-11 et 2-13)
Préparation de l'avenant pour remplacement des réseaux existants en fibro-ciment (500 mètres linéaires) car non viables à moyen termes. (cf. courrier n°699 DAIE du 22.11.18)
Environ 270 millions facturés en 2018 (soit ≈ 41,7 % du montant du marché)

Pour la maîtrise d'œuvre déléguée :

Suivi des travaux / instruction et traitement des décomptes avec la DIREN et le BAE
Environ 48 millions facturés en 2018 (≈ 37 % du marché de maîtrise d'œuvre déléguée).

En termes de gouvernance :

29 Mai 2018 : 2ème COPIL du programme du 10ème FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence de la Commission européenne (bureau des PTOM pour le Pacifique représenté M. Mateo-Goyet, chef de bureau et M. Horala, gestionnaire de programmes ainsi que la délégation de l'Union européenne en Thaïlande, représenté par M. Barraut)

27 novembre 2018 : 3ème COPIL du programme du 10ème FED « assainissement de la ville de Papeete »

En 2019 :

En termes de suivi des travaux :

Suivi des travaux par la maîtrise d'œuvre déléguée dont le groupement est représenté par le bureau d'études SPEED, en collaboration avec la DIREN, représentant la maîtrise d'œuvre et le bureau des affaires européennes (DAIE/BAE) représentant la maîtrise d'ouvrage et en relation avec les services de la Commission européenne.
Instruction et traitement des décomptes pour le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux.

Pour le lot 1 : 100% de linéaire posé (4147 mètres linéaires).
Les 4 postes sont réalisés.
Au total 13 tronçons sur 14 ont été réceptionnés. Il ne manque que le tronçon 1-10.

Plus de 433 millions F FCP facturés en 2019 ► soit un taux de facturation totale d'environ 90 % du montant du marché (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

Pour le lot 2 : Environ 90% de linéaire posé (3775 mètres linéaires).
7 tronçons supplémentaires réceptionnés (2-1, 2-2, 2-3, 2-6, 2-12, 2-14 et 2-16)

Plus de 388 millions facturés en 2019 ► soit un taux de facturation totale d'environ 83 % du montant du marché (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

Pour la maîtrise d'œuvre déléguée :

Suivi des travaux – instruction et traitement des décomptes
Environ 57 millions facturés en 2019 ► (soit un taux de facturation total d'environ 77 % du marché de maîtrise d'œuvre déléguée (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

En termes de gouvernance :

27 août 2019 : 4ème COPIL du programme du 10ème FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence de la Commission européenne (bureau des PTOM pour le Pacifique représenté M. Mateo-Goyet, chef de bureau).

Réalizations en 2020 :

En termes de suivi des travaux :

Suivi des travaux par la maîtrise d'œuvre déléguée dont le groupement est représenté par le bureau d'études SPEED, en collaboration avec la DIREN, représentant la maîtrise d'œuvre et le bureau des affaires européennes (DAIE/BAE) représentant la maîtrise d'ouvrage et en relation avec les services de la Commission européenne.
Instruction et traitement des décomptes pour le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux.
Signature de l'avenant n° 3 à la convention de financement référencé n° FED/2011/023-434

Pour le lot 1 : 100% de linéaire posé (4 139.5 mètres linéaires)
Les 4 postes sont réalisés.
Au total 14 tronçons sur 14 ont été réceptionnés dont le dernier, le tronçon 1-10, le 17.02.21.

Environ 58 millions F FCP facturés en 2020 ► soit un taux de facturation totale de 99.6 % du montant du marché (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

Pour le lot 2 : 100% de linéaire posé (3 731.6 mètres linéaires).
Au total 16 tronçons sur 16 ont été réceptionnés dont les 2 derniers (2-9 et 2-15) en 2020
Environ 117 millions facturés en 2020 ► soit un taux de facturation totale de 100 %
Du montant du marché (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).
Signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux référencé n° 2017/FED/784-328 (lot 2)

Pour la maîtrise d'œuvre déléguée :

Suivi des travaux – instruction et traitement des décomptes
Environ 11 millions facturés en 2020 ► (soit un taux de facturation total d'environ 99.3 % du marché de maîtrise d'œuvre déléguée (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).
Signature de l'avenant n° 1 au marché de service référencé n° FED/2016/374-440
Finalisation et réception des travaux ainsi que l'instruction et le traitement des décomptes associés
Organisation de la réception définitive des travaux en présence si possible de l'UE
Mise en service des tronçons et des postes installés & raccordement des usagers

Perspectives pour 2021 :

- Organisation du COPIL n°5 de clôture
- Préparation d'une phase de communication avec les deux contractants des marchés de travaux avant la fin définitive des travaux de pose de réseaux (insertion presse)
- Organisation de la réception définitive des travaux du lot 1 et du tronçon 2-15 du lot 2 en l'absence de l'UE
- Mise en service des tronçons et des postes installés & raccordement des usagers
- Lancement de la phase d'évaluation finale et d'audit

8.3 11ÈME FED – APPUI BUDGÉTAIRE AU SECTEUR DU TOURISME

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11ème FED territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
Porteur du projet : Président de la Polynésie	Responsable du suivi du projet en PF : Service du tourisme (SDT) / Direction du budget et des finances (DBF)

BUDGET DU PROJET

Coût global initial	3 567 967 000 F CFP	29 950 000 €
SOURCES ET REPARTITION DES FINANCEMENTS		
Union européenne-UE	11ème FED	29 950 000 €

Durée et phasage du projet : 113 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 89 mois de mise en œuvre Convention de financement n° FED/2017/038-996 en date de 23 février 2018, modifié par : Avenant n° 1 portant révision du calendrier prévisionnel de décaissement et modification de l'indicateur de performance n° 2 et des valeurs cibles des indicateurs n°1, 3 et 4. Avenant n°2 autorisant la transformation des tranches variables en tranches fixes pour les 2 derniers exercices 2020 et 2021 et le décaissement anticipé au 3è trimestre des sommes dues au titre de 2020 ainsi que le transfert à 2020 d'un montant de 5 M € initialement prévu pour 2021, soit un montant total de 7.4 M €, soit environ 1 479 M F CFP. Avenant n°3 autorisant le versement à titre exceptionnel du reliquat de l'enveloppe B du 11è FED Territorial pour un montant de 850 000 €, soit environ 101 M FCFP

BUDGET DU PROJET APRÈS AVENANT N°3

Coût global final	3 669 228 000 F CFP	30 800 000 €
--------------------------	----------------------------	---------------------

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays – Union européenne
PROJET EN COURS

LE PROJET

Objectif principal : le programme de coopération entre la PF et l'UE doit appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en PF pour la période 2015-2020. L'objectif global de cette politique est de favoriser le développement d'un tourisme durable, dans une perspective d'accroissement des recettes touristiques facilitant la création d'activités et donc d'emplois directs, indirects et induits dans le secteur lui-même (hébergement, restauration, prestataires touristiques que dans les secteurs connexes (pêche, perliculture, agriculture, commerce et services) tout en valorisant le patrimoine culturel et naturel.

Objectifs spécifiques du programme d'appui

Il est prévu que les objectifs spécifiques du programme d'appui se déclinent selon 3 axes thématiques :

- L'affirmation de la destination à travers la dynamisation de la promotion, afin de conquérir des nouveaux marchés géographiques, d'exploiter de nouvelles niches et d'optimiser les moyens de commercialisation ;
- La mise en place des conditions du développement du tourisme à travers l'adaptation du niveau des infrastructures publiques aux besoins du secteur, le développement des infrastructures privées par une réforme des aides directes et fiscales, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la structuration des filières et la professionnalisation des acteurs ;
- La restructuration de la gouvernance du secteur afin d'améliorer le pilotage de la politique publique et l'appropriation des professionnels et de la population en créant des instances de concertation à tous les niveaux entre les acteurs locaux, la société civile et les pouvoirs publics.

Bénéficiaires du projet : La Polynésie française (PF)

Modalités d'appui :

La mise en œuvre de ce programme de coopération se fera au travers de l'appui budgétaire. Le montant de 29,95 millions € repose sur l'estimation du coût de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en Polynésie française pour la période 2015-2020.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité : Le tourisme est le principal secteur économique de la PF, représentant 51,1 milliards F CFP de recettes, 9 943 emplois directs soit 16,30% de la population active (chiffres de 2015).

Le gouvernement a adopté une politique stratégique de développement du tourisme en PF 2015-2020.

L'objectif général est de favoriser le développement d'un tourisme durable et inclusif devant mener à une hausse de fréquentation et de recette touristique et donc de la structuration des secteurs économique, environnemental, et social menant à la création d'emplois directs et indirects. Il a été élaboré sur la base de l'ensemble des travaux relatifs au tourisme réalisés en Polynésie française ces dix dernières années. Une large consultation des acteurs locaux (entretiens avec les acteurs du tourisme de la PF, groupe de travail, séminaires et réunions plénières avec les membres du gouvernement) a permis d'alimenter la réflexion pour la construction d'une stratégie cohérente, complète et opérationnelle de développement du tourisme.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'une des actions de la stratégie consistant en la création de Pôles locaux de développement touristique (PLDT) sera la traduction de l'implication de tous les partenaires au développement touristique sur le plan local (hébergements, prestataires d'activités, restaurateurs, associations...)

Descriptif de l'activité :

3 axes stratégiques ont été identifiés pour dynamiser le secteur du tourisme en Polynésie française

→ Affirmer la destination PF ;

→ Mettre en place les conditions de développement touristique ;

→ Restructurer la gouvernance.

A cet effet, un poste de suivi de la stratégie touristique (suivi et évaluation) a été créé au sein du service du tourisme pour accompagner la mise en place de cette stratégie, assurer son suivi et son évaluation. Ce travail devra être mené de façon transversale et avec l'implication étroite de l'ensemble des acteurs.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2015 :

Elaboration de la stratégie

Validation de la stratégie en Conseil des ministres

Mobilisation des parties prenantes (Ministère du tourisme, Service du tourisme, Tahiti Tourisme...) pour la programmation du 11ème FED

Première mission en PF du 2 au 24 septembre 2015 de l'Assistance technique de programmation du 11ème FED Territorial du consortium

DAI : phase d'identification et production d'un document

En 2016 :

Poursuite de la programmation avec l'appui de l'assistance technique

28 juillet : passage du document d'action au QSG I (Quality Support Group) : validation de la 1ère étape de programmation

Seconde mission en PF du 13 septembre au 4 octobre 2016 de l'Assistance technique de programmation du 11ème FED Territorial du consortium DAI

8 décembre : présentation au QSG II ⇒ conclusion : nécessité de revoir le document d'actions

En 2017 :

1er trimestre : Suite décision du QSG (Quality Support Group) II : révision de certains documents (DTA et annexes)

Mai 2017 : Transmission du document d'action révisé

2nd sem. : Finalisation du document de programmation avec l'ensemble des acteurs du programme du 11ème FED Territorial (ministère et service du tourisme, direction du budget et des finances avec la coordination du BAE/DAIE)

13 sept. : Tenue de la réunion du comité FED

02 oct. : Lancement de la procédure de validation de la décision de la Commission

13 oct. : Adoption de la décision de la Commission

16 oct. : Lancement de la préparation de la convention de financement

24 nov. : Signature du document de programmation à Bruxelles en présence du commissaire européen N. Mimica et du vice-président de la Polynésie française

Fin 2017 : Finalisation de la convention de financement

En 2018 :

23 février : signature de la convention de financement du 11ème FED portant sur le programme d'appui budgétaire en soutien à la stratégie de développement touristique 2015-2020 de Polynésie française

Suivi du programme d'appui budgétaire :

Suivi en démarche « équipe projet » avec la collaboration de la DBF, du SDT et de l'ISPF & coordonné par le BAE/DAIE pour travailler sur les différents sujets : note de décaissement, indicateurs, calendrier de décaissement, évaluation à mi-parcours, revue annuelle du secteur, etc.

2-4 mai : mission d'appui au programme du 11ème FED : prospection/ échanges avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie en modalité d'appui budgétaire depuis le 9ème FED (DBF/SDT/ BAE-DAIE)

29-31 mai : mission de la CE (bureau de Nouméa et expert d'appui budgétaire auprès de la délégation de l'UE pour la région Asie-Pacifique) : réunions de travail avec l'ensemble des acteurs du programme d'appui budgétaire (VP-DBF / MTT – SDT et ISPF)

Sept. : Élaboration de la revue annuelle du secteur de l'année 2017 (BAE en soutien au SDT)

Demande de décaissement :

- 2ème trim. : Elaboration de la 1ère demande de décaissement (sur la base de la revue annuelle 2016)

- 25 juin : Présentation de la 1ère demande de décaissement de la PF → CE pour un montant de 889 M. FCP (7,45 M. €)

- 28 nov. : 1er paiement en appui budgétaire accordé à la PF (7,45 M. € - 2 115,93 € du fait d'intérêts de retards du programme du 9ème FED de professionnalisation et pérennisation de la perliculture).

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, au travers notamment :

Observatoire du tourisme : 3 avril & 2 octobre 2018

COPIL du suivi de la stratégie touristique :

- 6 fév. : dont la présentation et adoption de la revue annuelle (année 2016)
- 18 oct. : dont la présentation et adoption de la revue annuelle (année 2017), la validation de révision des indicateurs & la validation du principe d'évaluation à mi-parcours

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la GFP :

- 5 janv. : Arr. 43 CM approuvant le plan d'actions n°1 2018-2019 du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques (R GFP) et comprenant 45 fiches-actions
- 18 oct. : COPIL de suivi de la réforme de la GFP : présentation de l'avancement du plan d'actions 2018-2019
- Fin 2018 : Sur les 45 actions du plan d'actions n°1 de la R GFP, 9 actions menées à bien (voir partie 3.3)

En 2019 :

Suivi du programme d'appui budgétaire

Poursuite de la démarche en « équipe projet » avec la collaboration du MTT/SDT/ DBF et de l'ISPF & coordonné par le BAE/DAIE au travers de nombreux échanges sur les dossiers en cours, avec notamment :

Réunions de « points d'avancements »

- 29 janv. / 12 févr. / 23 avril / 16 mai / 24 juin / 28 août / 24 déc.

Demande de modification de la convention de financement (CF) :

- 27 juillet : demande de modification de la CF (courrier 4960/PR) portant révision des indicateurs et du calendrier de décaissement
- 23 octobre : réponse favorable de la CE, formalisée par l'avenant n°1 à la CF (réf. Ares(2019)65554833)

Demande du 2ème décaissement

- 02 octobre : demande du Président de la PF pour le 2ème décaissement d'un montant de 7,4 M. € soit environ 883 M. F FCP avec la rédaction de la 2ème note de décaissement, comprenant les revues de secteur 2017 et 2018
- 19 déc. : réponse favorable de la CE au travers du courrier réf. Ares (2019)7809924 et paiement le 19 déc.

Evaluation à mi-parcours :

- Mai- juin : Elaboration du cahier des charges de l'étude d'évaluation à mi-parcours
- Août : lancement de la consultation
- 09 sept : a des offres (bureau de la CE à Nouméa – BAE/DAIEP en lien avec l'équipe projet)
- 02 oct. : signature du contrat entre les services de la CE et le consortium AARC
- 11 déc. : réunion de démarrage entre le bureau de la CE à Nouméa, les 2 experts Messieurs Burke et Seguin et le BAE/DAIEP par visio conférence ; le programme de travail de cette étude prévoit ainsi 3 phases : 1) documentation, 2) terrain (mission prévue de mi-janvier à début février 2020) et 3) synthèse.

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, au travers notamment :

L'année 2019 a permis d'atteindre un taux de mise en œuvre de 89% : ainsi, en fin d'année 2019, 119 actions sur 134 et 180 sous-actions sur 225, ont été initiées et/ou réalisées. A titre d'exemple :

- 3 avril : 6ème Observatoire du tourisme
- 30 avril : 5ème COPIL du tourisme
- 28 août : 6ème COPIL du tourisme avec la présentation et l'adoption de la revue annuelle du secteur pour l'année 2018
- 19 novembre : 7ème Observatoire du tourisme

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la GFP :

Au terme du délai de mise en œuvre du 1er plan d'actions de la RGFP (PA1), établi pour la période 2018-2019 et comprenant 45 fiches-actions, au total :

- 25 actions ont été menées à bien, soit un taux de réalisation effective de 56 % ;
- 3 actions sont en voie d'achèvement ;
- 9 actions sont en cours et se poursuivront en 2020, en vue d'une finalisation dans le cadre du plan d'actions n°2 (PA2) ;
- 4 actions nécessitent d'être revues préalablement à leur (ré)intégration au titre du PA2 ;
- 4 actions sont bloquées, suspendues à une décision de mise en œuvre dans le cadre du PA2.

Avec notamment :

- 6 mars : Comité de pilotage (COPIL) du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques avec en ordre du jour le point d'avancement du plan d'actions n°1 au 31 décembre 2018
- 14 août : Comité technique (COTECH) du plan stratégique de réforme de la R GFP ayant pour objet le point d'avancement du plan d'actions n°1 au 30 juin 2019

Réalisations en 2020 :

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la Covid-2019. Les mesures prises tant au niveau international, national et local pour en contrer la prolifération ont durement frappé l'économie polynésienne et en particulier le secteur du tourisme.

Suivi du programme d'appui budgétaire

Poursuite de la démarche en « équipe projet » avec la collaboration du MTT/SDT/ DBF/ISPF et de Tahiti Tourisme & coordonné par le BAE/DAIE au travers de nombreux échanges sur les dossiers en cours, avec notamment :

Evaluation à mi-parcours de la stratégie de développement du tourisme 2020-2025

Du 13 janv.au 7 fév : déterminer dans quelle mesure la stratégie a atteint ses objectifs à mi-parcours et en tirer des recommandations d'une part pour le restant de la mise en œuvre et d'autre part pour l'élaboration de la stratégie 2021-2025.

Réunions de « points d'avancements »

27 fév. / 23 avril / 17 juin / 1er juillet.

Réunions de « points d'avancements »

27 fév. / 23 avril / 17 juin / 1er juillet.

Demande de modification de la convention de financement (CF) :

- 28 mai : demande de modification de la CF (courrier 3146/PR) portant transformation des tranches variables restantes (2020 et 2021) en tranches fixes, transfert à 2020 d'un montant de 5 M. € soit environ 597 M. F CFP et avancement du calendrier de décaissement au 3ème trimestre au lieu du 4ème trimestre
- 30 juin : réponse favorable de la CE, formalisée par l'avenant n°2 à la CF (réf. Ares(2020)3424256)

Demande du 3ème décaissement

- 28 mai : demande du Président de la PF pour le 3ème décaissement d'un montant de 12,4 M. € soit environ 1, 479 M. F CFP P avec la rédaction de la 3ème note de décaissement, comprenant les revues de secteur 2017 et 2018 et des informations provisoires du 1er trimestre 2019
- 11 août : réponse favorable de la CE, formalisée au travers du courrier réf. Ares (2020) 4197305 et paiement le 11 août.

Demande de modification de la Convention de financement (CF) :

- 21 août : demande de modification de la CF (courrier 5273/PR) portant financement additionnel exceptionnel d'un montant de 850 000. € soit environ 101 M. F CFP en provenance des reliquats de l'enveloppe B, sous forme d'une tranche fixe.
- 12 nov. : réponse favorable de la CE, formalisée par l'avenant n°3 à la CF (réf. Ares(2020)6651604)

Demande du 4ème décaissement

- 8 décembre : demande du Président de la PF pour le 4ème décaissement d'un montant de 850 000 € soit environ 101 M. F CFP P avec la rédaction de la 4ème note de décaissement, comprenant la revue 2019 du secteur

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions 2015-2020

- Lancement de la stratégie touristique FM25 (2020-2025)

L'année 2020 a permis d'atteindre un taux de mise en œuvre de 95% : ainsi, en fin d'année 2020, 127 actions sur 134 et 193 sous-actions sur 225, ont été initiées et/ou réalisées.

En termes de gouvernance :

- 13 janv au 7 fév : Evaluation à mi-parcours de la stratégie de développement du tourisme 2015-2020
- 20 mai : 8ème Observatoire du tourisme
- 08 juin : 9ème Observatoire du tourisme
- 12 juin : 10ème Observatoire du tourisme
- 27 août : 11ème Observatoire du tourisme
- 27 oct. : 12ème Observatoire du tourisme
- 12 nov. : 7ème COPIL du tourisme (présentation et adoption de la revue annuelle 2019 du secteur)

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la GFP :

- 3ème mission de terrain dans le cadre de l'assistance technique financée sur le fonds TCF II (Facilité de Coopération Technique) du 9 mars au 20 mars en présentiel et du 30 mars au 10 avril en virtuel
- Poursuite des actions non finalisées du plan d'actions n°1 (PA1 : 2018-2019)
- COTECH RGFP (14 sept 2020) : bilan de clôture du PA1

Perspectives en 2021 :

Suivi du programme d'appui budgétaire :

- Poursuite du travail en démarche « équipe projet » et intégration systématique de Tahiti Tourisme
- Demande de paiement n°5 et rédaction de la note de décaissement, sur la base de la revue du secteur 2020

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique :

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions 2015-2020
- Poursuite de la stratégie touristique FM25 (2020-2025)

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la GFP :

- COPIL RGFP (janv. 2021) : bilan de clôture du PA1 et modalités de mise en œuvre du PA2 du plan stratégique RGFP (2018-2027)
- Adoption du PA2 du plan stratégique RGFP (2018-2027)

8.4 - 11ÈME FED THÉMATIQUE PROGRAMME POUR L'ENSEMBLE DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (CHANGEMENT CLIMATIQUE ; TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ; RÉPONSE À LA COVID-19)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11ème FED thématique	Réf. UE : FED/2018/038-950
--------------------------------------	----------------------------

Porteur du projet : Commission européenne Gestionnaire du projet : Expertise France	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
--	---

BUDGET DE L'ENVELOPPE		
Coût global	2 143 061 082 F CFP	17 800 000 € (pour l'ensemble des PTOM)
SOURCES ET REPARTITION DES FINANCEMENTS		
Union européenne-UE	11ème FED THEMATIQUE	17 800 000 €
Expertise France		€

Durée et phasage du projet : 68 mois à compter de la signature de la convention de financement

LE PROJET

Objectif principal :

L'objectif global est de contribuer au développement durable, économique, social et environnemental des PTOM, en créant une capacité de résistance aux effets du changement climatique et une tendance vers une économie axée sur l'efficacité énergétique, ce qui contribuera à la viabilité à long terme du développement économique durable des PTOM.
En raison de la crise sanitaire, le volet résilience a été mis à jour pour inclure des activités spécifiques pour lutter contre la Covid-19, en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires.

Bénéficiaires du projet : L'ensemble des PTOM

CADRE D'INTERVENTION

3 thématiques :
- Résilience aux effets du changement climatique ;
- Résilience aux effets de la pandémie de Covid-19 ;
- Transition vers une économie sobre en carbone et économe en énergie.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2020 :
6 août : Lancement du programme (signature de la convention de financement)

Perspectives en 2021 :

- Les prochaines étapes pour 2021 seront de construire l'équipe, identifier et établir des contacts avec les points focaux à travers les PTOM et définir la structure de gouvernance du programme.
- Une phase de consultation et de conception suivra, avec une co-construction avec les PTOM des priorités et des activités pour la phase de mise en œuvre. Le but sera, grâce à des entretiens bilatéraux avec les PTOM, d'identifier les enjeux et les priorités de résilience au changement climatique et d'énergie les plus pertinents, et ainsi concevoir des activités spécifiques pour répondre à ces besoins.

8.5 11ÈME FED - TCF II (FACILITÉ DE COOPÉRATION TECHNIQUE)

Assistance technique pour la réforme de la Gestion des Finances Publiques de la Polynésie française

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11ème FED TCF II	Réf. UE :
----------------------------------	-----------

Porteur du projet : Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique / Direction du budget et des finances (DBF)
---	---

SOURCES ET RÉPARTITION DES FINANCEMENTS		
Union européenne-UE	11ème FED TCF II	65 000 €
Polynésie française		

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays - Europe

LE PROJET

Objectif principal :

La nouvelle TCF II 11 FED d'un montant de 2 M EUR (pour l'ensemble des PTOM), dont 1.89 M EUR pour l'assistance technique et 110 000 EUR pour audit/évaluation, a été adoptée en avril 2017.

L'objectif global de la TCF est de soutenir le renforcement des capacités des PTOM pour formuler et mettre en œuvre les stratégies et cadres de développement notamment dans la gestion des programmes de l'UE.

Bénéficiaires du projet : L'ensemble des PTOM

CADRE D'INTERVENTION

Type d'activités pouvant être financées par la TCF II :

- Soutien aux PTOM pour maintenir et renforcer leurs capacités de mettre en œuvre et monitorer les programmes financés par l'UE si un tel financement n'est pas prévu par ces programmes
- Audits et évaluations s'ils ne sont pas couverts par d'autres sources de financements
- Recrutement d'expertise qui pourrait faciliter et améliorer la compréhension des PTOM (décideurs politiques et autres parties prenantes) sur des thématiques du développement, commerce, environnement etc.
- Organisation des conférences, séminaires ou formations qui pourront être considérés comme pertinents par la Commission
- Soutien à la participation des représentants des PTOM aux événements dans le cadre des initiatives de coopération internationale et dans les processus d'intégration régionale ainsi que la participation de représentants hors PTOM dans les événements PTOM

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2017 :

5 avril : adoption de l'enveloppe TCF II de 2 M € pour l'ensemble des PTOM
17 mai : annonce de l'enveloppe et proposition aux PTOM du Pacifique de répondre à l'appel à projets en précisant l'objectif du financement et les activités, le budget indicatif, la date indicative du démarrage des activités
13 juillet : demande de financement de la PF pour un montant de 410 000 € avec 10 projets présentés
19 juillet : demande de précisions de la part du Bureau de la CE à Nouméa
12 octobre : demande de financement révisée de la PF pour un montant de 165 000 € avec 2 projets :

(1) Demande d'assistance technique sur la réforme de gestion des finances publiques (65 000 €) et (2) développement local du « smart tourism » dans les archipels (100 000 €)

26 oct. : retour favorable de la CE pour le projet (1)

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

En 2018 :

1er trim. :	Elaboration et finalisation des termes de référence de la mission d'assistance technique à l'élaboration des Cadre Budgétaire à Moyen Terme et Cadre des Dépenses à Moyen Terme s'inscrivant dans le plan de réforme de la GFP en appui avec la DBF/BAE et services de la CE
2ème trim. :	Attente de l'ouverture du nouveau contrat-cadre (CE) pour lancer la phase de consultation
Sept. :	Recrutement de l'expert et démarrage de la mission (initiation des premiers échanges : réunion par visio-conférence et envoi de la documentation)
Nov. :	Après différentes demandes de reports de mission par l'expert, souhait pour la PF de changer d'expert (27.11.18)
Mi-déc. :	Après une nouvelle consultation et échanges avec la DBF/BAE et CE, choix d'un nouvel expert pour mener à bien la mission avec une venue en PF, programmée pour janvier 2019.

En 2019 :

Une 1ère mission du 28 janvier 2019 au 08 février 2019 a permis d'élaborer des supports méthodologiques et documentaires à destination du groupe de travail de la DBF. Réalisation d'un état des lieux en matière de tableaux des opérations financières et en matière de cadres budgétaires à moyen terme et de cadres de dépenses à moyen terme.

A l'issue de cette première mission, l'expert a remis un rapport de démarrage présentant de manière synthétique les enjeux de la mission, les objectifs et l'articulation des activités à décliner tout au long de la mission d'assistance technique. Ce premier livrable a été validé le 14 mai 2020

Après de nouveaux échanges avec la DBF, la PF a sollicité mi-août 2019 de la part du consortium AECOM, devenu DT-Global, un nouveau consultant pour la suite de cette assistance technique.

La 2ème mission a été ainsi organisée du 09 au 19 décembre 2019 avec le nouvel expert mandaté. Cette mission a permis d'élaborer et d'animer les travaux de production par le groupe de travail pour les fiches attendues et de fournir la structure du plan de transformation en vue de constituer la trame des aspects à prendre en considération. Elle a également permis d'accompagner le groupe de travail dans la formulation des rubriques à cerner (état de lieux, cible appropriée et mesure de réforme à mettre en place).

A l'issue de cette seconde mission, l'expert a remis le rapport intermédiaire de présentation des activités menées et de leur impact sur les objectifs et les résultats attendus dans les termes de référence.

Perspectives en 2021 :

Suivi du programme d'appui budgétaire :

- Poursuite du travail en démarche « équipe projet » et intégration systématique de Tahiti Tourisme
- Demande de paiement n°5 et rédaction de la note de décaissement, sur la base de la revue du secteur 2020

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique :

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions 2015-2020
- Poursuite de la stratégie touristique FM25 (2020-2025)

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la GFP :

- COPIL RGFP (janv. 2021) : bilan de clôture du PA1 et modalités de mise en œuvre du PA2 du plan stratégique RGFP (2018-2027)
- Adoption du PA2 du plan stratégique RGFP (2018-2027)

Difficultés rencontrées :

Le programme de la TCF II a connu des retards et difficultés de mise en œuvre du fait de la défaillance des deux premiers experts proposés par le consortium AECOM : 3 avenants au contrat ont dû être conclus entre la Commission européenne et AECOM pour modification des experts proposés (avenants n°1 et n°3).

8.6 11ÈME FED REGIONAL PACIFIQUE PROJET RÉGIONAL OCÉANIE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈME (PROTEGE)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11ème FED régional	Réf. UE : FED/2018/038-910 du 10 avril 2018
---	--

Porteur du projet : Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en sa qualité d'ordonnateur régional	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'agriculture (DAG), Direction des ressources marines (DRM) et Direction de l'environnement (DIREN), en partenariat avec la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) et l'équipe projet CPS
Bénéficiaires du projet : PTOM du Pacifique : La Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Pitcairn	

BUDGET DU PROJET		
Coût global	4 311 154 240 F CFP	36 128 000 €
SOURCES ET RÉPARTITION DES FINANCEMENTS		
Union européenne (UE)		36 000 000 €
PTOM	11ème FED	128 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention de financement

LE PROJET

Objectif principal :

L'objectif principal du programme est de construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le programme vise deux objectifs spécifiques que sont :

1. Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire.
2. Renforcer la sécurité des services éco systémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité

CADRE D'INTERVENTION

Descriptif de l'activité : Ces objectifs spécifiques se déclinent en quatre thématiques élaborées collectivement :

- Au niveau local et régional, la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable (Thème 1) ;
- Au niveau local et régional, les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique (Thème 2) ;
- Au niveau local et régional, l'eau est gérée de manière plus intégrée et mieux adaptée au changement climatique (Thème 3) ;
- Au niveau local et régional, les espèces exotiques envahissantes sont mieux gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre (Thème 4).

Pour atteindre ces résultats, chaque ordonnateur territorial identifie et propose un choix d'actions en fonction des priorités internes propres à son territoire ainsi que des critères et objectifs du programme.

Chaque territoire a également identifié les services techniques « référent » ou chefs de file chargés d'assurer la coordination des acteurs du territoire et le suivi de la mise en œuvre pour chaque thématique.

Implication des partenaires et des acteurs locaux :

En Polynésie française, les chefs de file sont :

- Pour la thématique 1, la direction de l'agriculture (DAG) ;
- Pour la thématique 2 : La direction des ressources marines (DRM) ;
- Pour la thématique 3 : La direction de l'environnement (DIREN) ;
- Pour la thématique 4 : La direction de l'environnement (DIREN).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La programmation de l'enveloppe régionale du 11ème FED a débuté en 2014. Dans le cadre de la préparation des documents de programmation du 11ème FED régional, il est prévu 2 missions de terrain d'une assistance technique financée par le FED.

L'enveloppe allouée à ce programme pour les 4 PTOM est de 4,3 milliards F CFP pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission-européenne ;
- et lors du 13ème forum PTOM-UE qui s'est tenu à Tortola aux Iles-Vierges Britanniques du 23 au 24 février 2015.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires présents dans le Pacifique résulte de la volonté de toutes les parties prenantes de faire coïncider le secteur de concentration du FED régional PTOM avec les priorités retenues par le FED régional ACP. Les écarts des niveaux de développement économique n'occulent en rien le fait que l'ensemble des acteurs océaniques sont soumis aux mêmes problématiques environnementales.

Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13ème forum UE-PTOM :

- la Nouvelle-Calédonie a été désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11ème FED ;
- le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11ème FED régional PTOM sera « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ». Celui-ci se déclinera au travers de 4 thématiques prioritaires :
 1. la transition agro-écologique, l'agriculture et les ressources forestières ;
 2. les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture ;
 3. l'eau ;
 4. les espèces envahissantes ;

Sur la base de la méthodologie participative modulée à l'échelle régionale et territoriale, utilisée dans le cadre du programme INTEGRE, le programme de coopération financé par le 11ème FED régional pourrait s'articuler autour d'un axe combinant un volet à forte valeur ajoutée régionale à une déclinaison de différentes actions adaptées au contexte local pour permettre la mise en place de projets jumeaux avec les pays ACP dans les sous-thématiques communes.

En 2016 :

Du 25 au 29 juillet 2016, l'assistance technique à la programmation du 11ème FED régional a mené une mission en PF pour rencontrer les ministères et services potentiellement intéressés par la mise en œuvre du programme en PF.

En 2017 :

En 2017, la programmation du 11ème FED régional s'est poursuivie par :

- La tenue d'un atelier de programmation à Nouméa du 29 au 31 mars 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Pitcairn) ;
- La restitution à Nouméa des conclusions de l'atelier de programmation le 3 avril 2017 en présence de M. Stefano Manservigi, directeur général de la DG DEVCO et de Mme Tea Frogier, Ministre du travail et de la formation professionnelle ;
- La tenue d'un atelier de finalisation du document d'actions à Nouméa du 24 au 27 octobre 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique ;
- La validation du document d'actions par le groupe de travail « Quality Support Group II » de la DG DEVCO le 5 décembre 2017.

En 2018 :

L'année 2018 a permis de finaliser la phase de programmation du 11ème FED régional, avec la signature :

- le 23 février 2018 du document de programmation en présence de M. Philippe GERMAIN, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Ordonnateur régional et M. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement ;
- le 10 avril 2018 de la convention de financement référencée FED/2018/038-910 entre l'Union européenne et les Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique, représentés par l'Ordonnateur régional ;
- le 26 octobre 2018 de la convention de délégation référencée FED/2018/399-686 entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du projet, la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).

En 2019 :

- Lancement officiel du projet lors du 17ème Forum UE-PTOM le 1er mars 2019 à Tahiti ;
- Recrutement de l'équipe projet CPS – PROE et prise de fonctions de Mme Aurélie Thomassin, coordonnatrice territoriale de PROTEGE en PF, le 6 mai 2019 à Papeete (au sein des locaux de la DAIEP) ;
- Création du Comité de coordination technique territorial du projet PROTEGE en PF le 30 septembre 2019 ;
- Prise de fonctions des animateurs de la DAG (Julien CAMBOU) et de la DIREN (Hitinui TEINAORE) ;
- Tenue du 1er COPIL Régional du programme PROTEGE à Nouméa les 17 et 18 juillet 2019 ;
- Contractualisation avec les chefs de file et lancement des activités ;
- Organisation de deux ateliers régionaux en PF et à WF
- Atelier cocotier du 4 au 8 novembre à Tahiti et Atelier Pêche côtière et aquaculture du 18 au 22 novembre à WF.

Réalisations en 2020 :

Poursuite de la programmation des actions, de la contractualisation et de la mise en œuvre des activités entre la CPS/PROE et les chefs de file. Organisation d'ateliers dans chaque territoire pour l'élaboration du plan de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de PROTEGE. En Polynésie française ces ateliers se sont tenus du 21 au 24 janvier 2020. Organisation d'un atelier régional sur la forêt et l'agroforesterie du 9 au 13 mars 2020 à Nouméa. Tenue de deux CCT les 25 février et 10 juillet. Tenue du 2ème COPIL Régional en virtuel en raison de la pandémie du Covid-19 le 23 avril 2020. Tenue d'une réunion de gouvernance (UE-CPS-PF) en virtuel le 29 juillet 2020. Tenue le 7 décembre d'une réunion de préparation du COPIL régional en présence de l'OR, des OT, de la CPS, du PROE et de l'UE pour une éventuelle demande de prolongation de la durée du projet à présenter lors du 3è COPIL.

Perspectives pour 2021 :

Poursuite de la programmation des actions, de la contractualisation et de la mise en œuvre des activités entre la CPS/PROE et les chefs de file. Tenue du 3ème COPIL Régional attendu à Mata Utu – Wallis et Futuna.

8.7 PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS + - MOBILITÉS DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONSORTIUM PF

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ERASMUS +	Réf. UE :
	2014-1-FR01-KA103-001499
	2015-1-FR01-KA103-014479
	2016-1-FR01-KA103-022783
	2017-1-FR01-KA103-036231
	2018-1-FR01-KA103-047139
	2019-1-FR01-KA103-060851
	2020-10-FR01-KA103-078782

Porteur du projet : Consortium Polynésie (Signataire de la convention de financement)	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE (Thierry DELMAS, Directeur Général de l'Education et des Enseignements)
--	---

BUDGET DU PROJET : SANS OBJET, VOIR LES FICHES INDIVIDUELLES DES ÉTABLISSEMENTS ENGAGÉS

Coût global		
	306 644 990 F CFP	2 569 701 €

PARTENAIRES DU PROJET

Les établissements signataires du consortium	
Etablissements du second degré accueillant des étudiants BTS : lycées Diadème, Hôtelier, Uturoa, Taravao, Agricole de Moorea, Pajara.	
GREPFOC	BTS Formation Continue
CCISM	BTS

LE PROJET

Objectifs principaux et spécifiques : Erasmus+ s'adresse aux établissements du second degré et à l'enseignement Supérieur adhérent au consortium pour développer les mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur.

Stratégie et philosophie du projet :

Le consortium a pour objectif de développer la culture et la mobilité européennes chez les étudiants afin de les familiariser à l'environnement professionnel européen.

Bénéficiaires du projet :

Etudiants de BTS de formation initiale ou continue ainsi que des personnels de l'enseignement supérieur

Résumé du projet :

Les établissements proposent et repèrent les étudiants susceptibles d'avoir le profil pour assumer une mobilité européenne. L'Espagne est la destination la plus prisée par les établissements scolaires, suivie par l'Angleterre et Malte.

Ces mobilités s'inscrivent dans une logique de stage professionnel et peuvent être précédés par des cours de langues.

L'éloignement de la Polynésie Française conduit les établissements scolaires à solliciter des agences de placement (tel que « Tellus ») agréés par l'agence pour la recherche, l'accompagnement et le suivi des stages des étudiants dont les services sont payants.

Il est à noter que pour certains BTS, cette mobilité est obligatoire pour la certification finale, soit dans le cadre européen soit dans le cadre international (pays non-membres). Dans ce dernier cas, il n'y a pas de financement européen

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Ces mobilités sont dans le cadre géographique européen et dans le cadre du programme ERASMUS +. La cohérence au niveau local s'inscrit dans le travail en collaboration avec le bureau des affaires européennes de la Polynésie française. Le BAE a un relais à la délégation parisienne de la Polynésie française.

Descriptif du projet :

Les étudiants partent au moins 60 jours en stage dans un pays européen (hors la France) dans une entreprise en rapport avec leur formation. Par exemple,
- dans des hôtels pour les étudiants de BTS Hôtellerie restauration
- dans des agences de tourisme pour les étudiants de BTS Tourisme
Ces mobilités qui peuvent être complétées par des formations en langue vivante correspondant à la langue du stage font l'objet d'une évaluation voire d'une certification pour certains BTS.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Coordination du consortium : DAREIC
Accompagnement des établissements membres du consortium : DAREIC
Lien avec l'agence européenne de Bordeaux : DAREIC

Les établissements constitutifs du consortium sont réunis en bureau 2 à 3 fois par an afin notamment de travailler sur la répartition des mobilités, les bilans intermédiaires et finaux ainsi que sur les perspectives (les nouvelles demandes) Ces acteurs doivent encore travailler en groupes de travail sur les différents thèmes retenus dans la convention sous l'impulsion du DAREIC.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Le consortium a été créé en 2014 avec deux établissements : Le lycée Aorai et le lycée hôtelier. Il a été ensuite élargi à 7 autres établissements incluant des organismes de formation continue. Il compte désormais 9 établissements.

En 2016 :

Pour la période 2014/2016, 20 mobilités ont été réparties : 16 mobilités étudiantes et 4 mobilités de personnels. Pour la période 2015/2017, 54 mobilités étudiantes accordées (SMP) et 31 ont été utilisées. 5 mobilités des personnels (STT) ont été accordées et 3 ont été utilisées. Pour la période 2016/2018, sur les 71 SMP accordées 53 ont été utilisées et les 12 STT accordées ont été utilisées.

En 2017 :

En 2017, 52 mobilités de stage étudiants ont été réalisées, dont :
- 3 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne ;
- 6 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée Aorai, dont 14 l'Espagne et 1 vers Malte ;
- 3 étudiants du lycée de Taravao vers l'Angleterre ;
- 1 étudiant du lycée d'Uturoa vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée hôtelier, dont 8 vers l'Espagne et 7 en Angleterre ;
- 9 étudiants du Lycée Tuianu Le Gayic de Papara vers Malte.

Par ailleurs, 5 enseignants ont effectué des voyages d'étude, à savoir 3 en Angleterre (dont 2 du lycée de Taravao et 1 du lycée Aorai), 1 en Italie pour le lycée de Taravao et 1 en Espagne pour le Lycée Aorai

En 2018 :

En 2018, il y a eu 18 mobilités des étudiants :
- 1 étudiant de la CCISM vers l'Angleterre
- 7 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 7 étudiants du lycée hôtelier dont 3 vers l'Espagne et 4 vers l'Irlande
- 3 étudiants du lycée de Tuianu Le Gayic de Papara vers les Pays-Bas

Par ailleurs, 2 enseignants du Lycée agricole d'Opunohu se sont rendus en Belgique dans le cadre d'une mobilité du personnel.

En 2019 :

En 2019, 23 mobilités des étudiants ont été réalisées :
- 2 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne et le Royaume-Uni ;
- 7 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 11 étudiants du lycée hôtelier dont 1 vers la Belgique, 6 vers l'Espagne, 1 vers l'Irlande, 1 vers Malte et 2 vers le Royaume-Uni ;
- 3 étudiants du lycée de Tuianu Le Gayic de Papara vers le Royaume-Uni.

Réalisations en 2020 :

En 2020, seulement 2 mobilités des personnels vers l'Espagne ont pu être mises en œuvre du fait de la crise mondiale du COVID et de la fermeture des frontières.

Perspectives pour 2021 - 2022 :

Le programme ERASMUS+ 2014-2020 sera clôturé au 31 mai 2022, il reste à réaliser les mobilités relevant de la convention 2020, à savoir 33 mobilités des étudiants et 2 mobilités du personnel.
Les membres du consortium ont pour objectif d'atteindre résolument les mobilités attribuées malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire.

Evaluation des activités :

Les membres du consortium se sont stabilisés et s'inscrivent dans une démarche européenne active malgré la réticence des familles à envoyer si loin des jeunes, même adultes, dans un contexte sanitaire si peu sécurisé.

Pistes d'amélioration émises par le responsable du suivi du projet :

- Continuer la mutualisation des pratiques et des réseaux de manière plus structurée.
- Concrétiser la proposition d'enquête comparative sur le devenir des étudiants ayant bénéficié d'une mobilité : Insertion professionnelle, nouvelle mobilité, poursuite d'étude...
- Explorer de nouveaux espaces de mobilité hors ERASMUS + : Océanie notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de l'agriculture en s'appuyant sur les liens offerts par le réseau de la francophonie.

8.8 PROGRAMMES HORIZONTAUX - ERASMUS+ - « NO MAN IS AN ISLAND »

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE: ERASMUS+	Réf. UE : 2018-1-IT02-KA229-047979_6
-------------------------	--------------------------------------

Porteur du projet : Lycée Don Bosco Tahiti - Pirae	Responsable du suivi du projet en PF : Lycée Don Bosco Tahiti - Pirae
---	--

PARTENAIRES EUROPEENS DU PROJET

Liceo Laura Bassi	Italie
Lycée Saint Charles	La Réunion
IES Salvador Gadea	Espagne
Escola Basica e Secundaria Gonçalves Zarco	Portugal
Leppävaaran lukio	Finlande

PARTENAIRES LOCAUX DU PROJET

Institutions politiques : Assemblée de Polynésie Française, Présidence de la Polynésie française.
Organismes publics : GIE Tahiti tourisme,
Organismes culturels : tahitian paddle
Entreprises privées : Aremiti, Promenade en mer, Taputu Gloria, Araka,
Institutionnels : Association des Parents d'élèves.
Institutionnels et administratifs : le Vice-Rectorat de la Polynésie Française,

BUDGET DU PROJET

Coût global	11 159 666 F CFP	€
-------------	------------------	---

SOURCES ET RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

Union européenne-UE	10 577 088 F CFP	€
Fonds privés (élèves + professeurs)	582 578 F CFP	

Durée et phasage du projet : 36 mois – Septembre 2018 à juin 2021

Durée des phases de mise en œuvre : 36 mois – Septembre 2018 à juin 2021

Date de signature de la convention de financement : septembre 2018 Partenaires du projet

LE PROJET

Objectifs du programme :

Il s'agit d'un projet multidimensionnel visant à refléter, planifier et réaliser les activités Erasmus+ KA229 entre 6 partenaires européens. Il vise à développer les compétences transversales de nos étudiants, en mettant l'accent sur la pensée critique, les études sociales, les langues étrangères et le numérique, en promouvant des pratiques innovantes en matière d'éducation et de coopération transnationale tout en partageant les bonnes pratiques pédagogiques. Certains thèmes nous sont essentiels comme le patrimoine culturel, la mondialisation, la migration, les questions sociales, la richesse culturelle apportée par chaque pays, l'innovation dans l'éducation et la conscience que nous appartenons tous à la « maison commune ».

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Nous faisons face à une actualité riche d'événements où la diversité des cultures occasionne des actes de violence, des manifestations d'intolérance et où l'intégration culturelle est mise à l'épreuve. Il devient primordial de rappeler à nos futures générations la devise de l'Europe « Unis dans la diversité ».

Les 6 partenaires sont très éloignés les uns des autres mais partagent les mêmes problématiques de métissage, de flux migratoires : D'où venons-nous ? Qui sommes-nous ?

Descriptif du projet :

Pour tous les participants, le projet est l'occasion de formation et d'échanges de pratiques pédagogiques :

- la **pédagogie par projets**. La coordinatrice principale italienne est formatrice à un niveau national et international sur ce type de méthodologie.

- **Twinspace** et **eTwinning**. 3 des 6 partenaires sont des ambassadeurs eTwinning. Un vrai partage de leur expérience est vécu tout au long du projet. Tous les partenaires ont ainsi obtenu le label de qualité pour le projet mené conjointement.

- la **formation en cascade**. Il s'agit là de disséminer au maximum tous les enseignements et compétences acquis durant les rencontres. La participation d'un maximum de personnes par établissement est visée. Des événements comme les Erasmus Days, seront célébrés au sein de nos établissements.

- **webradio**. Les partenaires italiens et espagnols guident les autres membres du projet dans la création de podcasts avec les outils Spreaker et Audacity. Lors des rencontres en Espagne et au Portugal, les élèves de chaque pays partenaires se retrouvent pour raconter non seulement leurs expériences et apprentissages mais aussi énoncer les résolutions votées lors des « sessions parlementaires » propres au projet.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

- contrôle du projet
- soutien moral, matériel et logistique
- accompagnement des actions
- formation aux TICE

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet

En novembre 2018, toutes les coordinatrices des pays partenaires se sont retrouvées à Bologne pour parfaire le programme présenté à Erasmus.

En mars 2019 les partenaires se sont retrouvés à Valence, en Espagne.

Au programme de cette rencontre :

- remise de prix du concours de logo.
- atelier analyse d'un glossaire
- visite du musée des Fallas et de la cité des Arts et des Sciences.
- débat sur l'inclusion à la mairie d'Aldaia
- réalisation et enregistrement d'un premier podcast sur le projet (lecture d'un poème traduit dans nos langues respectives)
- échanges et observations de méthodes pédagogiques
- création d'un e-magazine (journal de la rencontre)
- création d'un compte Instagram, Twitter. (erasmusnomi), d'un blog (<https://erasmusnomi.blogspot.com>)

En mai 2019, une nouvelle rencontre s'est faite à Madère, Portugal.

C'était l'occasion de débattre sur le multiculturalisme et l'union européenne.

Des visites culturelles ont été organisées ainsi que des excursions pour découvrir la richesse naturelle du pays. (Levada)

Les étudiants ont pu partager un peu de leur patrimoine littéraire et musical en participant à une soirée littéraire organisée dans l'institut du vin de Madère.

Un deuxième podcast a été enregistré dans les locaux d'une radio locale.

Les Portugais ont initié leurs hôtes à la peinture sur faïence, activité typique de l'île de Madère (Azulejos).

Une conférence entre enseignants a permis de partager des expérimentations pédagogiques touchant les sujets comme l'inclusion et la formation des étudiants en difficulté.

Du 13 au 19 octobre 2019, le lycée Don Bosco a reçu les délégations européennes pour une semaine d'activités tournant autour du « Vivre ensemble ».

Des rencontres institutionnelles et culturelles ont été organisées :

- visite de la Présidence et entretien avec le président
- visite de l'Assemblée Territoriale
- tour de l'île sur le thème « Te Mana »
- visite de l'île de Moorea

Entre ces rencontres, les partenaires ont travaillé conjointement sur le twinspace pour mener des activités communes par rapport aux objectifs à atteindre. Ils ont notamment partagé leurs connaissances sur leur héritage culturel (World Heritage Day) et sur l'écologie (Earth Day) en utilisant des outils comme Genially et Kahoot.

Le 11 octobre a été l'occasion de célébrer les ErasmusDays. Au programme :

- expositions de photos retraçant les différentes rencontres européennes lors de tous les projets Erasmus engagés par le lycée
- témoignage d'une enseignante italienne sur son expérience dans le programme Erasmus+

De novembre à Décembre 2019, toutes les équipes européennes ont travaillé sur des thèmes aussi divers que la célébration des fêtes de Noël, la journée du 25/11 contre la violence envers les femmes, des échanges sur le thème « Que faire pour le climat ? ».

Réalisations en 2020 :

Pendant le confinement, il a été difficile de mobiliser les élèves. Beaucoup d'entre eux ne disposant pas d'un accès à Internet suffisant. Un clip vidéo a cependant été réalisé sur le modèle du « Don't rush challenge » et le quotidien des élèves a été échangé durant les semaines de confinement à travers l'écriture de journaux. Les européens partageaient notamment leurs inquiétudes quant à l'issue de leur année scolaire.

En avril 2020, une rencontre internationale devait se faire à Espoo en Finlande. Du fait de la crise sanitaire, les projets ont été suspendus. La rentrée des européens est attendue pour démarrer de nouvelles activités en ligne.

Evaluation des activités pour l'ensemble du projet

Après chaque rencontre, les étudiants sont invités à partager leurs expériences, activités, relations humaines vécues lors de leur séjour en remplissant un questionnaire Google Form.

Un suivi régulier des finances accordées par l'Europe est assuré précisément.

Les partenaires se soutiennent dans les évaluations communes tant au niveau administratif que pédagogique.

Une médiatisation est largement assurée (radio, télévision, journaux, média sociaux...)

8.9 PROGRAMMES HORIZONTAUX - ERASMUS + - "MULTIMEDIA, MULTIDISCIPLINARITY, MULTICULTURALISM" / "UTILISER LES MEDIA DANS L'ÉDUCATION POUR UNE BONNE CITOYENNETÉ ACTIVE

PAGE FB DU LYCÉE :

[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/LYCEEDUDIADEME/](https://www.facebook.com/lyceedudidiademe/)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE :

Partenariats stratégiques entre établissements scolaires uniquement

Réf. UE : 2019-1-BE02-KA229-060285_5 notifications email,

dossier accepté le 31 juillet 2019

01/09/2019 – 31/08/2021

Mise à disposition de la convention 09 août 2019 sur la plateforme partenariats@agence-erasmus.fr

Porteur du projet : Lycée du Diadème, Te Tara o Mai'ao

Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE

BUDGET DU PROJET		
Coût global	6 065 763 CFP	50 830 €
SOURCES ET RÉPARTITION DES FINANCEMENTS		
Union européenne-UE	5 615 763CFP	47 060 €
Part des parents	30 000 x 15 = 450 000 F CFP	

Durée et phasage du projet : projet sur 2 ans (01/09/2019 – 31/08/2021)

PARTENAIRES EUROPEENS DU PROJET	
Portugal (Azore)	
Italie (Sicile)	Roumanie (Bucarest)
France (Tahiti, Lycée Polyvalent de Pira'e)	

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

L'idée du projet "Multimédia, Multidisciplinarité, Multiculturalisme", portant l'acronyme "3Multi" est née des besoins et hypothèses communs suivants des institutions qui forment ce partenariat :

- au lieu de créer un contenu multimédia amateur afin de le publier sur les réseaux sociaux, les jeunes pourraient utiliser et améliorer à la fois leurs compétences numériques pour l'apprentissage mais aussi la culture et les valeurs européennes
- en utilisant le multimédia et la multidisciplinarité dans l'éducation, les enseignants augmenteraient la qualité et l'efficacité de leurs cours.

Les objectifs du projet sont :

1. développement des compétences numériques des élèves et des enseignants (MULTIMÉDIA) dans 6 domaines : sécurité Internet, conception Web, animation, montage vidéo, image et son.
2. développement professionnel des enseignants vers un style d'enseignement multidisciplinaire qui conduirait à une plus grande motivation à apprendre du côté des étudiants (MULTIDISCIPLINARITÉ) ;
3. développement culturel et linguistique (MULTICULTURALISME) : les étudiants utiliseront les compétences numériques et la langue anglaise pour en savoir plus sur les valeurs, la culture et les traditions européennes, en élaborant du matériel numérique sur ces sujets. L'interaction et le travail de groupe aideront ces jeunes étudiants à développer un éventail de qualités telles que : la tolérance, la créativité, l'esprit d'équipe, la pensée critique, les compétences en communication.

Les partenaires sont :

-Stedelijke Humaniora, Dilsen-Stokkem, Belgique (coordinateur) Colegiul National CANTEMIR-VODA, --Bucarest, Roumanie TEMMUZ SEHITLERI ANADOLU LISESI, Nevsehir, Turquie, EBI de Angra do Heroísmo, Angra do Heroismo, Portugal Lycée polyvalent de Taone, Pirae, France
IISS Jacopo del Duca - Diego Bianca Amato, Cefalu, Italie

Le coordinateur et l'institution portugaise ont un label scolaire eTwinning valide. Tous les partenaires, à l'exception de EBI de Angra do Heroísmo, ont une expérience Erasmus +, en tant que coordinateurs ou partenaires.

Durée : 24 mois, du 1er septembre 2019 au 31 août 2021 Langue : anglais

Les étudiants participants ont entre 14-18 ans

Nombre de participants : 280 par année de projet

Étudiants participant aux mobilités : 89

Enseignants participant aux mobilités : 46-61, selon le nombre d'enseignants participant aux

MT

66 étudiants ayant moins d'opportunités seront impliqués dans des projets locaux. Ils sont confrontés à des handicaps, des difficultés économiques, des obstacles géographiques ou sociaux, des différences culturelles ou ils sont immigrés. Les participants seront sélectionnés selon un processus transparent, impartial et équitable.

Les réunions tenues pendant le projet sont :

3 réunions de projets transnationaux, en Belgique, en Italie et au Portugal

5 formations conjointes de courte durée, dans chaque pays, à l'exception du Portugal 6 échanges de courte durée de groupes d'élèves, un dans chaque pays.

La répartition des tâches et des responsabilités entre les partenaires : BELGIQUE : monitoring, eTwinning

ROUMANIE : le site du projet TURQUIE : bilan PORTUGAL : diffusion FRANCE : promotion

ITALIE : communication

Un plan a été conçu pour chaque activité LTT, contenant :

- des activités de préparation locale qui auront lieu avant l'activité LTT respective en mettant en évidence les éléments suivants : thème et objectifs, groupes cibles et animateurs, méthodes et outils utilisés, heure et lieu de l'événement, méthodes et instruments d'évaluation.
- les activités qui auront lieu lors de la réunion de projet pour les étudiants et les enseignants : présentations, ateliers, travail individuel ou travail en groupe / binôme, chasse photo, exposition, team building, événements culinaires ;

- activités de diffusion qui auront lieu localement après l'activité LLT respective, étant de deux catégories :

- 1) préparation du matériel (présentations, courts métrages, lettres d'information) qui sera affiché sur le site Web du projet, sur eTwinning, sur chaque site Web des institutions participantes ;
- 2) ateliers locaux, réunions.

Les risques sont pris en considération.

Les lignes d'action de suivi sont :

- élaboration du site web du projet
- développer l'approche multidisciplinaire au sein des institutions partenaires
- encadrement multimédia dans les activités didactiques ou périscolaires de l'école
- maintenir ouvert tous les canaux de communication créés pendant le projet
- compte tenu de l'impact du projet sur les élèves, les enseignants, l'école et la dimension européenne qui a pris, le département des projets internationaux de chaque institution partenaire aura du mal à nouer de nouveaux contacts avec des écoles étrangères afin de développer de nouveaux projets.
- développer le projet sur eTwinning : il faut envisager d'élargir le projet et d'en créer de nouveaux similaires.

La diffusion se fera selon des stratégies décidées en fonction des groupes cibles :

- élèves des groupes cibles appartenant à chaque école
- enseignants de chaque institution partenaire
- des jeunes en dehors des écoles partenaires qui visualiseront les supports mis en ligne par les participants au projet
- les enseignants en dehors de l'école partenaire qui verront le matériel affiché
- communauté locale et autorités éducatives.

Stratégie et philosophie du projet :

FAVORISER L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Introduire une dimension européenne dans les apprentissages des élèves ou dans le plan de formation des personnels encourage et favorise l'innovation pédagogique par la collaboration entre disciplines, le développement de l'approche partenariale, la réflexion sur les modalités pratiques d'organisation pédagogique.

Les projets Erasmus + sont autant de possibilités d'expérimentation locales qui peuvent produire des effets systémiques. Pour une équipe éducative, préparer une candidature Erasmus + c'est également l'occasion de travailler en pédagogie de projet.

Bénéficiaires du projet :

15 mobilités élèves et 7 mobilités enseignantes sur 2 ans et 3 pays uniquement, la Belgique, le Portugal, l'Italie

Résumé du projet :

Immenses comme l'Europe, séparées par l'océan, les 118 îles de la Polynésie française sont séparées par 15 719 km de la France métropolitaine. Avec une population totale de 275 000 habitants, la Polynésie compte 35 lycées répartis sur toutes les îles avec une capitale TAHITI, qui à elle seule compte huit lycées. Le Lycée Polyvalent de Ta'aone, avec plus de 40 ans d'existence, a formé de nombreuses générations d'étudiants aux parcours différents. L'école est située sur la commune de Pira'e, commune de 14 129 habitants, parmi les 47 autres communes qui comptent la Polynésie française. Le Lycée Polyvalent de Ta'aone regroupe un lycée professionnel, un lycée général et technologique et une formation post-baccalauréat composé de 4 sections de BTS (Brevet de technicien supérieur) et d'un PTSI (Physique, technologie et sciences de l'ingénieur) pré-classe. Le lycée compte environ 1070 étudiants et étudiants : 88,6%, ainsi que le maintien de résultats honorables en STI2D : 77,1% et en bac professionnel : 63,7%. Le travail accompli peut en effet être considéré comme "honorable" au vu des difficultés rencontrées chaque jour sur le terrain. Concernant les post bac : avec 84,70% de réussite en BTS les résultats progressent. Plus que partout ailleurs, en Polynésie, le travail effectué en classe est important et la présence aux cours est essentielle. L'amélioration de nos résultats comme la réduction du décrochage scolaire et le développement du e-learning, sans négliger l'internationalisation de l'établissement, sont nos objectifs scolaires.

Les objectifs de réussite fixés en 2017 étaient ambitieux pour le projet d'éducation partagée, ainsi que pour la progression des examens. Sur ces deux points, des progrès significatifs ont été réalisés : pour la première fois, notre lycée atteint un taux de réussite de 90% en série S, plaçant l'établissement dans la moyenne élevée des établissements polynésiens. Au-delà de la symbolique des chiffres, le plus important est que le progrès est possible, que la persévérance et le travail acharné avec les élèves, même lorsque le niveau initial est modeste, peuvent réussir. La croissance des résultats du secteur S ne doit pas occulter la très bonne performance en ST2S : 88,6%, ainsi que le maintien de résultats honorables en STI2D : 77,1% et en bac professionnel : 63,7%. Le travail accompli peut en effet être considéré comme "honorable" au vu des difficultés rencontrées chaque jour sur le terrain. Concernant les post bac : avec 84,70% de réussite en BTS les résultats progressent. Plus que partout ailleurs, en Polynésie, le travail effectué en classe est important et la présence aux cours est essentielle. L'amélioration de nos résultats comme la réduction du décrochage scolaire et le développement du e-learning, sans négliger l'internationalisation de l'établissement, sont nos objectifs scolaires.

Participer au projet 3Multi offrirait à notre lycée de nombreux avantages : les élèves seraient mieux préparés pour l'informatique et le multimédia, et le risque de décrochage diminuerait et les enseignants développeraient leurs compétences pédagogiques. De plus, nous avons la possibilité de montrer notre culture, qui est très différente de celle du continent, et en même temps de connaître la culture de certains peuples vivant à des dizaines de milliers de kilomètres de nous. Nous avons une équipe Erasmus + très enthousiaste, dirigée par Richard Deane.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

L'IMPACTS DES PROJETS ERASMUS +

Le projet Erasmus + induit des effets à court, moyen et long terme. L'impact attendu est parfois différent de l'impact réel, ce qui peut conduire à une révision de stratégie en cours de projet.

Le projet Erasmus + induit des effets à court, moyen et long terme. L'impact attendu est parfois différent de l'impact réel, ce qui peut conduire à une révision de stratégie en cours de projet.

IMPACTS SUR LES ÉLÈVES

Confiance en soi
Connaissance de l'Union européenne
Construction de liens durables avec des élèves des établissements partenaires Évolution des compétences en langues vivantes étrangères, en Histoire-géographie Évolution des compétences sociales (relationnel, autonomie, responsabilisation...)
Ouverture à d'autres cultures (Paris, Belgique (Bruxelles, Dilsen Stoklem), Italie (sicile), Portugal Développement de la compétence inter-culturelle / Conscience citoyenne
Autonomie...face à....

IMPACTS SUR LES PROFESSEURS

Confrontation à des méthodes pédagogiques différentes, échange et mutualisation de pratiques Confrontation à des sujets/savoirs nouveaux
Connaissance dans son propre champ disciplinaire Évolution des compétences en gestion de projets
Évolution des compétences en langues vivantes par la formation Motivation à travailler en équipe pluridisciplinaire
Motivation pour la formation continue et le développement des compétences professionnelles
Connaissance et compréhension du système éducatif des pays partenaires (contenus, méthodes d'évaluation, ...) Motivation pour le métier
Implication dans le projet d'établissement (Axe – Relation à l'international)
Capacité à travailler avec des professeurs d'autres disciplines (HG, Lettres, Langues, Technologies)

IMPACTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

Amélioration du climat scolaire Développement de l'interdisciplinarité
Développement de l'ouverture et de la coopération avec des écoles d'autres pays Nouveaux lieux de stage en Europe
Amélioration des relations entre élèves et personnels de l'établissement
Développement du travail en équipe : entre professeurs, équipe administrative et équipe de direction Augmentation du rayonnement de l'établissement
Renforcement de la dimension européenne dans le projet d'établissement • Implication des familles à la vie de l'établissement
Soutien et participation d'acteurs locaux : collectivités, entreprises, associations de parents d'élèves Ouverture de sections européennes
En accord, avec Monsieur le Proviseur et l'intendant, pour tout élève identifié et engagé dans le projet Erasmus, les élèves devront :
- S'acquitter de la somme de 30 000F auprès de l'intendance (en attente validation CE)
- S'acquitter de la somme de 14 \$ ESTA online, correspondant à l'autorisation obligatoire d'arrêt aux Etats-Unis (Los Angeles)
- Déposer rapidement l'autorisation parentale signée, avec copies des passeports de l'élève, du ou des parents signataires de la présente autorisation CERFA
- S'engager pleinement (contrat moral) à travailler au quotidien pour réussir
- S'engager pleinement dans le projet pédagogique du Lycée de Pira'e
- Rendre compte de son séjour grâce un récit de voyage établi numériquement (avec photos) à rendre 5 jours après chaque retour de séjour
- Avoir une attitude irréprochable lorsque vous êtes logés en famille d'accueil et après

Descriptif du projet :

Première année : présentations et états des lieux

Identification des élèves, Lycée

Cohésion de groupes à Fare Hape à Papeno'o Soutien en Anglais, Lycée, C14
Erasmus Days 10 et 11 octobre 2019 au Lycée Création chorégraphique, spectacle en Belgique, Lycée Répétition pour la journée polynésienne, Lycée

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ministère de l'économie verte, M ALPHA Tearii, conférence sur l'Europe, Erasmus Days, le 11 octobre 2019
Députée, Mme SANQUER Nicole, conférence sur Erasmus, vie professionnelle des jeunes, le 10 octobre 2019
Tahiti spot Light, direct vidéo, montage vidéo
Assemblée de Polynésie Française
ASMAN Impressions (T Shirts)

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique :

Réalisations en 2019 :

Concours de Logo
Impressions des T shirts Erasmus
Erasmus Days avec 6 ateliers le jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2019
Premier Voyage en Belgique du 13 au 26 Novembre 2019
Rédaction des 7 récits de voyage en anglais
Montage vidéo, 7 montages en tout

Réalisations pour 2020 :

1. Exposition numérique (Lycée) :

L'exposition prévue en octobre 2020 (Erasmus days 2ème édition, année scolaire 2020/2021) avec au programme les interventions de Mme la Député SANQUER Nicole, et Mme la Sénatrice TETUANUI Lana, n'a pas pu se faire en raison de la Covid-19

2. Formation des groupes d'élèves au numérique (Lycée)

3. Participation de Mmes LONGINES Maeva, TAVITA Vaitiare et M. DEANE, enseignants, à un conseil d'établissement pour exposer à l'administration, aux représentants des élèves et parents, les 3 projets Erasmus+ en lien avec le numérique, sur l'enseignement à distance pour lutter contre l'échec scolaire, à savoir :

- 3 M : Multimedia, Multidisciplinary, Multiculturalism (partenaire, Chef de projet M. DEANE)
- EDDI : Education Digital Distance Impact (partenaire, Chef de projet Mme TAVITA)
- Next Generation Digital Learning (Coordinateur, Chef de projet M. DEANE et Mme TAVITA)

4. Formation aux logiciels multimédia tels que POWTOON et EDPuzzle, basé sur le volontariat malgré le manque d'outils informatiques pour le projet, avec des élèves du BTS Electrotechnique 2ème année et de terminales spécialité LLCER, soit 35 élèves au total sur 2300 élèves que compte l'établissement.

- Perspectives en 2021 :

Pour l'année scolaire 2021/2022, reprogrammation d'Erasmus days 2ème édition pour le mardi 12 octobre 2021 sur le format alternance d'ateli-ers sur l'Europe et sa promotion, conférences et hymnes européen, territorial et national avec les drapeaux de l'Europe et de la présidence.

Projet de salles dédiées (3 MULTI ; EDDI, Next Generation Digital Learning, 3D Technology) et de classe inversée pour apprendre autrement avec les nouvelles technologies pour la période 2021-2023.

Evaluation des activités

Comportement des élèves avant voyage
Comportement des élèves après voyage
Qualité des montages vidéo
Qualité des récits de voyage
Questionnaire après voyage

8.9 PROGRAMMES HORIZONTAUX PROGRAMME BEST 2.0+

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Programme BEST	Réf. UE
--------------------------------	---------

Porteur du projet : UICN et partenaires	Responsable du suivi du projet en PF : Caroline Vieux, SARL HOPE ! Rapporteur : BAE/DAIEP
--	---

BUDGET DU PROJET		
Coût global	155 130 300 F CFP	1.300.000 €
SOURCES ET RÉPARTITION DES FINANCEMENTS		
Union européenne-UE	155 130 300 F CFP	1.300.000 €

Durée et phasage du projet : 2020-2023

Date de démarrage : Janvier 2020

Date de fin : Janvier 2023

LE PROJET

Objectifs du programme :

L'objectif principal de BEST 2.0+ est de promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, dans les PTOM.

L'objectif spécifique est de renforcer les autorités locales et organisations de la société civile engagées dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques dans les PTOM au travers de la mise en œuvre de subventions et d'activités de renforcement des capacités.

Bénéficiaires du projet :

Les entités bénéficiaires visées par les subventions moyennes sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la microentreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; Organismes d'Etat membre européens ; Organisations régionales ; Organisations internationales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

Les petites subventions BEST 2.0+ visent principalement à faciliter l'accès à des financements appropriés des acteurs locaux basés dans les PTOM. Ainsi les bénéficiaires visés par les petites subventions BEST 2.0+ sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la micro-entreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

Résumé du projet :

Le Programme BEST 2.0+, coordonné par l'UICN et financé par la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne (CE DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative phare biodiversité pour la vie (B4Life) offre un financement nécessaire, accessible et ciblé pour des actions de terrain de conservation et de développement durable dans les PTOM. Dans la région Pacifique, un appel à projets pour les petites subventions a été lancé en septembre 2020.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

En 2020, les programmes Life4BEST et BEST 2.0+ ont pris le relais à la fin de BEST RUP et BEST 2.0, couvrant respectivement les RUP et les PTOM. Les deux programmes soutiennent des actions de terrain, qui visent à autonomiser et renforcer les autorités locales et les organisations de la société civile engagées dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques. Pour ce faire, lesdits programmes ont mis en place un mécanisme de subventions qui s'accompagne d'activités de renforcement des capacités.

Descriptif du projet :

BEST 2.0+ est un programme financé par la Commission européenne, DG DEVCO, dans le cadre de l'initiative Biodiversity4Life. Il poursuit l'initiative BEST et constitue une suite directe du programme BEST 2.0. L'objectif de BEST 2.0+ est de promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, dans les PTOM. Ces derniers sont situés dans les régions des Caraïbes, de l'océan Indien, du Pacifique, des régions polaires et subpolaires et de l'Atlantique Sud.

BEST 2.0+ cherche à atteindre son objectif en renforçant les autorités locales et les organisations de la société civile qui sont engagées dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques dans les PTOM à travers la mise en œuvre d'un mécanisme de subventions qui s'accompagne d'activités de renforcement des capacités. Le mécanisme de subventions prend la forme d'un appel à propositions, conçu pour fournir un soutien efficace aux petites actions de terrain au niveau local et régional pour la période 2020-2022. Il s'assure que le mécanisme reflète la demande et les besoins locaux, et fournit davantage de soutien aux parties prenantes locales pour exprimer leur potentiel.

-En outre, BEST 2.0+ vise à accroître la visibilité des PTOM en tant que parfaits exemples en matière d'approches écosystémiques et contributeurs clés à la réalisation des objectifs européens et internationaux en matière de biodiversité.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un des objectifs du programme BEST 2.0+ est de faciliter, d'habiliter et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM. La présence et disponibilité d'une équipe régionale dans chaque région concernée permet un accompagnement et appui des porteurs de projets, le partage des connaissances et des synergies entre les projets et les différents acteurs locaux ainsi qu'une capitalisation des leçons apprises plus aisés. Le programme BEST 2.0+ propose un important volet de renforcement des capacités locales, notamment via des formations au montage et à la gestion de projets.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique

Démarrage de BEST2.0+ en 2020

Réalisations en 2020 :

- Recrutement du point focal pour la région Pacifique en janvier
- Lancement de l'appel à projets le 10 septembre
- Organisation d'une session d'information par visioconférence le 14 septembre
- Tenue du comité consultatif régional le 30 novembre pour la sélection des notes de concept
- Notification des 15 projets invités à soumettre une proposition complète en décembre

Perspectives pour 2021 :

- Validation des projets sélectionnés en mai
- Lancement des activités en juillet

